

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE  
À LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE À 120 KV  
DU GRANDE-BRÛLÉ - DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR

DOSSIER : R-3960-2016

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président

AUDIENCE DU 8 JUIN 2016

VOLUME 1

DANIELLE BERGERON et CLAUDE MORIN  
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
procureure de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE  
procureur de Hydro-Québec Transport (HQT);

INTERVENANTS :

Me FRANKLIN S. GERTLER  
procureure de Municipalité de Saint-Adolphe-  
d'Howard et Municipalité régionale de comté des  
Pays-d'en-Haut;

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RAPHAËL LESCOP  
procureur de Ville de Mont-Tremblant, la  
Municipalité de Saint-Sauveur-Lac-Carré et la  
Municipalité régionale de comté des Laurentides (la  
Ville de Mont-Tremblant et al.)

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
DÉCISION SUR LA CONFIDENTIALITÉ	13
DÉCISION SUR LES MOYENS PRÉLIMINAIRES SOULEVÉS PAR LE TRANSPORTEUR	27
PREUVE HQT	
JEAN-PIERRE GIROUX	
ANDRÉ DAGENAIS	
STÉPHANIE CARON	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	33
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RAPHAËL LESCOP	69
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	107
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	171
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	176
PREUVE MRC	
KAVEN DAVIGNON	
LOUIS-MARTIN LEVAC	
PIERRE POIRIER	
DENIS CHALIFOUX	
INTERROGÉS PAR Me RAPHAËL LESCOP	185

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQT) : En référence à la réponse 4.2 de la pièce HQT-2, Document 1.1, indiquer si le taux de 1.2 % est similaire ou différent au taux de croissance panquébécois indiqué par HQD et, s'il est différent, indiquer cette différence (demandé par SÉ-AQLPA)	96
E-2 (HQT) : Spécifier la prévision 2004 fournie par Hydro-Québec Distribution (Demandé par SÉ-AQLPA)	102
E-3 (HQT) : Description du calcul du coût des départs de ligne pour la solution 1 (demandé par SÉ-AQLPA)	168

R-3960-2016  
8 juin 2016

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0078 : (HQD-6, Doc.1) Présentation PowerPoint	32
C-MSAH-0081 : Extrait d'un rapport. Réseau de transport d'électricité : Renforcement et modernisation de l'alimentation électrique du nord-ouest parisien (2005)	150

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce huitième (8e) jour  
2 du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du huit (8) juin  
8 deux mille seize (2016), dossier R-3960-2016,  
9 demande du Transporteur relative à la construction  
10 de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation  
11 Saint-Sauveur.

12 Le régisseur désigné dans ce dossier est monsieur  
13 Gilles Boulianne.

14 La procureure de la Régie est maîtresse Amélie  
15 Cardinal.

16 La requérante est Hydro-Québec Transport,  
17 représentée par maîtresse Yves Fréchette.

18 Les intervenants sont :

19 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et  
20 Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut,  
21 représentées par maîtresse Franklin S. Gertler;  
22 Stratégies énergétiques et Association québécoise  
23 de lutte contre la pollution atmosphérique,  
24 représentées par maîtresse Dominique Neuman;  
25 Ville de Mont-Tremblant, la Municipalité de Saint-

1 Faustin-Lac-Carré et la Municipalité régionale de  
2 comté des Laurentides, représentées par maître  
3 Raphaël Lescop.

4 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle  
5 qui désirent présenter une demande ou faire des  
6 représentations au sujet de ce dossier? Je  
7 demanderais aux parties de bien s'identifier à  
8 chacune de leurs interventions pour les fins de  
9 l'enregistrement. Aussi auriez-vous l'obligeance de  
10 vous assurer que votre cellulaire est fermé durant  
11 la tenue de l'audience. Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Madame la greffière. Bon matin mesdames et  
14 messieurs, Madame la sténographe. J'aimerais  
15 d'abord présenter les membres de l'équipe de la  
16 Régie qui ont travaillé avec moi dans ce dossier-là  
17 depuis déjà quelques mois. Il y a maître Cardinal  
18 qui est la procureure de la Régie. Il y a monsieur  
19 Roger Champagne et madame Sophie Giner, qui agit  
20 comme chargée de projet et qui remplace madame Rita  
21 Metta qui a été affectée à d'autres dossiers à la  
22 Régie.

23 La Régie vous a fait parvenir le calendrier  
24 de l'audience. Ce calendrier-là a été réalisé à  
25 partir des données que vous nous avez fait parvenir

1 en ce qui a trait du déroulement de l'audience. À  
2 la suite de la réception des correspondances de  
3 certains intervenants, la Régie a modifié  
4 légèrement ce calendrier de façon à ce que les  
5 preuves de la Municipalité de Saint-Adolphe-  
6 d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut, ainsi que  
7 celles de la Ville du Mont-Tremblant, de la  
8 Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et la MRC  
9 des Laurentides soient entendues au cours des deux  
10 premières journées. On va essayer de passer ça  
11 mercredi et jeudi.

12 Pour ce faire, la Régie accueille une des  
13 suggestions d'un intervenant, c'est-à-dire que la  
14 Régie débutera l'audience de demain jeudi le neuf  
15 (9) juin à huit heures trente (8 h 30). De plus,  
16 contrairement à ce qui est prévu au calendrier,  
17 lors des contre-interrogatoires, le Transporteur  
18 passera juste avant les questions de la Régie.

19 La Régie rappelle que la présentation orale  
20 de la preuve devrait se concentrer sur les points  
21 importants et les conclusions sur lesquelles un  
22 intervenant veut attirer l'attention de la Régie.  
23 La Régie demande aux participants de s'assurer que  
24 leur intervention et questions soient pertinentes  
25 tout en évitant la redondance.



1                   On demande également aux parties de se  
2           tenir prêtes à intervenir dans le cas où le  
3           déroulement de certaines journées permettrait de  
4           devancer l'horaire et ainsi mieux utiliser le temps  
5           de tous. La Régie est d'avis que cette façon de  
6           procéder devrait favoriser une participation active  
7           tout en recueillant le point de vue des  
8           intervenants.

9                   Comme vous avez pu le constater, la Régie a  
10          rendu hier sa décision D-2016-091 sur les demandes  
11          de traitement confidentiel du Transporteur. Comme  
12          le paragraphe 118 l'indique, la Régie tiendra, si  
13          requis par les participants, une portion de la  
14          présente audience à huis clos. Donc, là, je vais  
15          inviter les procureurs à m'informer, à savoir s'ils  
16          requièrent un tel débat à huis clos. Je tiens à  
17          noter que les participants qui voudront assister à  
18          cette portion de l'audience devront donc signer une  
19          entente de confidentialité nécessaire avec le  
20          Transporteur.

21                  J'aimerais également regarder certains  
22          éléments qui restent pendants relativement aux  
23          demandes de traitement de données confidentielles.  
24          À cet égard, je vais vous parler des requêtes de  
25          Stratégies énergétiques relatives à la pièce

1 B-0061. C'est des réponses du Transporteur aux  
2 questions de Stratégies énergétiques; je vais  
3 préciser dans quelques instants plus finement les  
4 pièces.

5 (9 h 06)

6 Par ailleurs, nous avons reçu, de la part  
7 de Stratégies énergétiques et Association  
8 québécoise de lutte contre la pollution  
9 atmosphérique, une missive, une lettre, c'est la C-  
10 SÉ-AQLPA... la dernière, en tout cas, c'est la  
11 lettre, je vais vous la préciser tantôt, je l'avais  
12 noté mais je n'ai pas le bon numéro, qui réfère aux  
13 demandes de confidentialité supplémentaires  
14 demandées par la Régie, soit les pièces B-0074, et  
15 on réfère également, dans cette pièce-là, à la  
16 pièce B-0075.

17 C'est la seule demande pour laquelle nous  
18 n'avons pas reçu de commentaires de la part du  
19 Transporteur. Maître Fréchette, avez-vous des  
20 commentaires que je devrais prendre en compte, que  
21 vous me suggérez de prendre en compte?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui. D'abord, je vous remercie de me prêter la  
24 voix. Alors je me permettrai, puisque je prends la  
25 parole le premier, de vous saluer ainsi que,

1 évidemment, tous les membres de l'équipe de la  
2 Régie.

3 Évidemment, je vous transmets également les  
4 salutations de toutes les personnes qui  
5 m'accompagnent, qui sont ici ce matin, qui sont  
6 très heureuses d'être devant vous pour pouvoir  
7 faire valoir le point de vue d'Hydro-Québec. Et,  
8 évidemment, je salue mes collègues qui sont ici,  
9 qui feront des représentations devant vous.

10 En ce qui concerne maintenant les  
11 représentations sur les aspects de confidentialité,  
12 vous comprendrez qu'il y a eu moult... moult  
13 demandes de cette nature-là, je vous dis ça en  
14 toute affection, bien sûr, pour mes collègues, là,  
15 mais je crois que la décision d'hier déjà campait  
16 bien, en ce qui concerne la décision que vous avez  
17 rendue hier au niveau de la décision 91, celle qui  
18 campe donc les aspects de confidentialité au niveau  
19 des schémas unifilaires et de leur contenu, et  
20 cetera.

21 Je ne souhaitais pas en rajouter au-delà de  
22 ce que la Régie a déjà, vous avez déjà mes  
23 correspondances antérieures, qui font état,  
24 notamment par exemple au niveau des impédances, au  
25 niveau des contenus, au niveau du plan d'évolution,

1 vous les avez toutes examinées, vous avez eu le  
2 privilège de vous prononcer dans des décisions  
3 antérieures.

4 Alors je vais vous dire, la plénitude des  
5 arguments vous a été offerte, on s'en remet à votre  
6 bonne gouverne, Monsieur le Régisseur, quant à  
7 votre décision, qu'on va suivre et puis qu'on va  
8 appliquer, là, rigoureusement.

9 LE PRÉSIDENT :

10 D'accord.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Je vous remercie.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Fréchette. Effectivement, il y a eu  
15 pas mal de débats sur la confidentialité. Ce qui a  
16 été également compliqué, moi, dans mes lectures, ça  
17 a été de voir lettre sur lettre qui reprenaient,  
18 dans la lettre, la lettre d'avant, l'autre lettre,  
19 écoutez, c'est une façon de procéder qui alourdit  
20 énormément, ou qui ne facilite pas la compréhension  
21 de bien saisir quels sont les éléments contestés.

22 Nonobstant, j'ai eu le temps de, nous avons  
23 eu le temps, la Régie, de réfléchir sur ces, les  
24 éléments pendants de confidentialité, je suis prêt  
25 à rendre une décision.

1 DÉCISION SUR LA CONFIDENTIALITÉ

2 Donc concernant la demande de traitement  
3 confidentiel de la pièce B-0061, mise à jour sous  
4 la cote B-0077, c'est HQT-2, Document 3, Annexe 1,  
5 déposée en réponse aux questions de Stratégies  
6 énergétiques et Association québécoise de lutte  
7 contre la pollution atmosphérique, à la suite de la  
8 décision D-2016-080. Stratégies énergétiques et  
9 Association québécoise de lutte contre la pollution  
10 atmosphérique contestent la demande de traitement  
11 confidentiel de cette pièce.

12 Le Transporteur, quant à lui, indique que  
13 la pièce B-0061, mise à jour sous la cote B-0077,  
14 contient des informations concernant des impédances  
15 de lignes et de bancs de condensateurs qui sont des  
16 données de simulation de réseau usuellement  
17 associées aux schémas unifilaires dont la  
18 confidentialité a été demandée en instance et, par  
19 ailleurs, comme vous le disiez, accordée dans notre  
20 décision d'hier, soit la D-2016-091.

21 Le Transporteur précise que ces données de  
22 simulation de réseau peuvent être utilisées pour  
23 déterminer les points névralgiques du réseau et  
24 aider la planification d'actes malveillants.

25 La Régie accueille donc partiellement, pour

1 les motifs invoqués à la décision D-2016-091,  
2 relativement à la confidentialité des schémas, la  
3 demande de traitement confidentiel de la pièce B-  
4 0061, encore une fois, mise à jour sous la cote B-  
5 0077, pour les réponses aux questions 1.6c, 1.6d,  
6 1.6e et 1.6f de la demande de renseignements de SÉ-  
7 AQLPA, pour une durée indéterminée.

8 (9 h 11)

9 Toutefois, la Régie est d'avis que les  
10 impédances de ligne présentées à la réponse 1.6g)  
11 et 1.9c) ne sont pas des données confidentielles  
12 puisque, contrairement aux longueurs de lignes qui  
13 permettent de reconstituer un schéma unifilaire,  
14 par exemple, les impédances ne le permettent pas.

15 Il en est de même pour les réponses aux  
16 questions 1.9f) et 1.9g).

17 La Régie rejette également la demande de  
18 confidentialité relative à la réponse 1.9h) quant  
19 aux bancs de condensateur. En effet, le  
20 Transporteur a déjà fourni la valeur d'un banc de  
21 condensateur, et, ça, ça s'est fait, là, dans HQT-  
22 1, Document 1. C'était la pièce B-0011, page 16.

23 Donc, comme je disais, le Transporteur a  
24 déjà fourni la valeur d'un banc de condensateur à  
25 être installé au poste Sainte-Agathe dans le cadre

1 de la solution 3 dans le présent dossier. Selon la  
2 Régie, rien ne justifie le traitement différent de  
3 cette information de la même nature.

4 Pour faire suite à ce que je viens de dire,  
5 la Régie demande au Transporteur de déposer au  
6 dossier public les informations visées par la  
7 présente décision, soit les réponses aux questions  
8 1.6g), 1.9f), 1.9g) et 1.9h), de déposer les  
9 informations de façon publique.

10 Également, la régie demande au Transporteur  
11 de déposer au dossier public les impédances de la  
12 ligne fournie en réponse à la question 1.9c). C'est  
13 un tableau, là, puis il y a une colonne.

14 Donc, ça va pour la décision relative aux  
15 demandes de traitement confidentiel additionnelles  
16 soumises par Stratégies énergétiques et  
17 l'Association québécoise de lutte contre la  
18 pollution atmosphérique.

19 Je serais prêt à procéder, oui.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Me permettez-vous...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, oui, oui.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Pardonnez-moi, Monsieur le Régisseur, simplement

1           pour vous mentionner que c'est bien compris, c'est  
2           bien noté. Nous sommes déjà en cours d'audience,  
3           mais je tiens à vous dire qu'on va faire tout le  
4           nécessaire pour vous produire ça dans les meilleurs  
5           délais, je souhaite, là.

6                        On vous a bien entendu, on a bien pris en  
7           note. Alors si ça peut être fait dès aujourd'hui,  
8           on va peut-être réussir à le faire. Sinon je peux  
9           vous assurer que demain matin ça sera accompli.

10          LE PRÉSIDENT :

11          Merci, Maître Fréchette. La Régie apprécie votre  
12          diligence.

13                        Donc, est-ce qu'il y aurait des remarques  
14          préliminaires ou des questions de la part des  
15          procureurs au dossier?

16          Me FRANKLIN S. GERTLER :

17          Bonjour, Monsieur le Président. Franklin Gertler  
18          pour la Ville, la Municipalité de Saint-Adolphe-  
19          d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut.

20                        Je pense qu'on va procéder tout à l'heure  
21          avec les moyens préliminaires qui sont encore au  
22          menu. Je voulais juste peut-être répondre tout de  
23          suite par rapport à la question du huis clos.

24                        Sauf erreur, je vais revérifier avec mon  
25          monde, mais je ne pense pas que, nous, nous allons



1 demander, avons besoin de procéder en huis clos.

2 Par contre, une grande partie déjà de notre  
3 équipe est munie des engagements avec Hydro-Québec.  
4 Alors si jamais ça s'avère nécessaire d'avoir un  
5 huis clos, ça ne nous causera aucune difficulté.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Bien qu'on préconise des audiences publiques  
10 ouvertes, c'est sûr.

11 LE PRÉSIDENT :

12 J'ai bien compris, Maître Gertler.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Merci beaucoup.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Est-ce qu'il y a d'autres procureurs qui ont des  
17 remarques préliminaires? Donc, ça va. Peut-être un  
18 commentaire, Maître Fréchette.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Peut-être quelques points. Je ne sais pas si vous  
21 étiez au moment des points d'intendance, là, au  
22 niveau, par exemple, du suivi de la décision que  
23 vous avez rendue hier au niveau du paragraphe 63  
24 pour le dépôt au SDÉ de certains détails.

25 Vous aviez également au niveau de

1 l'intendance au niveau des argumentaires écrits,  
2 j'avais peut-être des choses à vous proposer. Je ne  
3 sais pas, là, je m'en remets à vous, Monsieur le  
4 Président. C'est à vous de déterminer.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Ça serait une bonne idée, effectivement, d'en  
7 traiter.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est bien.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Ensuite on passera sur les moyens préliminaires.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Bien en suivant les moyens préliminaires.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 La période que vous avez prévue. Alors tout  
18 d'abord, on a reçu, bien reçu hier la décision  
19 D-2016-91. Alors vous nous demandez au paragraphe  
20 63 de produire certaines informations liés aux  
21 coûts dans le délai de midi (12 h) ce jour.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Alors je tiens à vous assurer que cette décision-

1 là, on va encore une fois être en mesure de  
2 procéder au tout. Vous n'aurez peut-être pas la  
3 lettre classique qui accompagne les dépôts parce  
4 que votre humble serviteur est ici ce matin.

5 Alors vous aurez peut-être un dépôt direct  
6 via le SDÉ. Mais, bon, je vous l'annonce,  
7 considérez que c'est tout comme la lettre.

8 (9 h 17)

9 Maintenant, on verra les moyens  
10 préliminaires précédents, qui viennent, je  
11 laisserai mes collègues faire leurs  
12 représentations, mais je vous rappelle que les  
13 lettres, que je vous ai transmises le trente (30)  
14 mai ainsi que le premier (1er) juin, font état de  
15 l'essence des arguments de Hydro-Québec à cet  
16 égard-là, je répliquerai, selon le cas, à ce que  
17 mes collègues... s'ils ajoutent quoi que ce soit.

18 Au niveau du voir-dire, je voulais vous  
19 mentionner maintenant, toujours en point  
20 d'intendance, qu'il était maintenu. Alors, comme  
21 vous l'avez prévu au calendrier d'audience, alors  
22 on sera prêt, demain, à administrer cette période.  
23 Si vous voulez déterminer la période de temps à  
24 envisager, là, je crois qu'à l'intérieur d'une  
25 trentaine de minutes, là, les questions et quelques

1 représentations de ma part, ce sera certainement  
2 complet. Mais je tenterai, là, d'être le plus  
3 expéditif possible. Vous avez tout de même, par la  
4 lettre que je vous avais transmise le dix-neuf (19)  
5 mai, l'essentiel des arguments de base qui  
6 concernent, là, les questionnements liés au voir-  
7 dire des deux demandes de reconnaissance de statut  
8 d'expert.

9           Maintenant, en ce qui concerne les  
10 argumentations écrites. Je vous propose ceci. Je  
11 n'ai pas eu la chance d'en parler à mes collègues  
12 mais, bon, je suis bien ouvert à discuter avec eux  
13 puis, bon, à accommoder la Régie, mais je me suis  
14 dit qu'il n'y a rien comme avoir une proposition  
15 pour lancer les débats.

16           Alors, ce que nous vous proposerions, dans  
17 la mesure où on termine vendredi de cette semaine,  
18 ce serait donc que l'argumentation du Transporteur  
19 soit produite le quinze (15) juin, à seize heures  
20 (16 h). Que, par la suite, les argumentaires des  
21 intervenants puissent suivre le mercredi, vingt-  
22 deux (22) juin, à seize heures (16 h).

23           Et puis par la suite, évidemment, en raison  
24 des congés de la fête du Canada ainsi que la fête  
25 de la Saint-Jean, alors... et puis, bon, votre

1 humble serviteur, là, comme je faisais à la blague,  
2 a vu tellement de tracés que ça lui a donné le goût  
3 d'aller à la pêche, alors... dans ces merveilleux  
4 lacs laurentiens, alors, je vais être absent  
5 pendant... entre les deux fêtes, si vous me  
6 permettez, Monsieur le Président. Alors, dans ces  
7 circonstances, je vous proposais la date du six (6)  
8 juillet, à seize heures (16 h), pour le dépôt de  
9 notre réplique. Alors, voilà.

10           Toujours au niveau de l'intendance, les  
11 curriculum vitae des témoins du panel de Hydro-  
12 Québec ont été déposés en amont. Alors, je ne les  
13 ai pas avec moi, cependant les témoins sont prêts,  
14 la présentation PowerPoint sera disponible  
15 également, j'en ai des copies papier en nombre qui  
16 devrait être suffisant pour accueillir tout le  
17 monde. Et puis voilà.

18           Alors, le dernier point, bien, évidemment,  
19 je voulais vous mentionner qu'on a bien compris vos  
20 consignes de s'en tenir aux éléments qui font...  
21 que vous avez pris connaissance de l'essentiel de  
22 la preuve et nos présentations seront arrimées sur  
23 des points particuliers qui sont l'objet du litige  
24 aujourd'hui.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Fréchette.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors, ça clôt pour... en ce qui me concerne, là,  
5 les éléments d'intendance. Je vous remercie.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Fréchette. Maître Gertler.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Oui, bonjour. Franklin Gertler encore. Juste mon  
10 collègue me fait penser, nous avons déposé  
11 justement, sur le SDE, les CV ce matin même, vous  
12 avez peut-être remarqué. C'est les CV des auteurs  
13 du rapport, justement, de ÉCOgestion dont le dépôt  
14 est contesté par mon confrère. Et c'est les CV de  
15 madame Allard, de madame Mathieu et de monsieur le  
16 professeur Dubé. Et ça me permet aussi de vous  
17 indiquer que, finalement, c'est madame Mathieu qui  
18 va venir témoigner, non pas madame Allard. Je tiens  
19 à souligner, ce n'est pas... madame Allard était le  
20 chargé de projet mais ils sont trois (3) et c'est  
21 elle qui va venir... c'est le rapport d'ÉCOgestion  
22 et non pas le rapport Allard.

23 Et puis pour les dates de dépôt des  
24 argumentations, on va regarder notre calendrier, je  
25 ne l'ai pas par coeur, puis voir qu'est-ce que ça

1           donne, si on veut le vingt-trois (23) ou si ça  
2           serait mieux pour nous le vingt-trois (23), ça  
3           dépend un petit peu de notre monde. Mais on va vous  
4           revenir en cours d'audience sur cette question-là.

5           LE PRÉSIDENT :

6           D'accord.

7           Me FRANKLIN S. GERTLER :

8           Et ce matin j'ai donné... d'habitude, des choses  
9           déjà déposées mais nous avons fourni à la Régie  
10          auparavant un cahier de notre preuve  
11          complémentaire, toute ramassée dans un seul  
12          reliure. Puis ce matin on a fourni également les  
13          quelques onglets de notre preuve principale, les  
14          rapports de madame Genest puis... Et, c'est ça,  
15          alors pour permettre... pour plus de facilité pour  
16          référer. Merci.

17          LE PRÉSIDENT :

18          Alors, Maître Gertler, tout est là. Puis,  
19          effectivement, je viens de voir sur le SDE que vos  
20          pièces ont été déposées. Pas d'autres remarques?

21          (9 h 22)

22          LE PRÉSIDENT :

23          Bonjour Maître Lescop.

24          Me RAPHAËL LESCOP :

25          Bonjour. Je pars de loin, ça m'a pris du temps à

1 arriver. En fait, pour les dates proposées par  
2 Maître Fréchette, peut-être, effectivement, sous  
3 réserve du... quant à avoir le vingt-deux (22)  
4 comme date limite, on pourrait peut-être avoir le  
5 vingt-trois (23), là, qui est juste la dernière  
6 date avant les vacances, ça serait peut-être le  
7 seul changement que je proposerais. Mais autrement,  
8 eu égard aux dates principales de Maître Fréchette,  
9 je suis d'accord. D'accord avec ces dates-là.

10 LE PRÉSIDENT :

11 J'apprécie, Maître Lescop, j'en prends bonne note.  
12 Oui, effectivement, on serait rendu aux moyens  
13 préliminaires. Mais comme Maître Gertler, monsieur  
14 Fréchette, vous l'avez mentionné, la Régie a reçu  
15 les demandes de rejet, de radiation, d'objection à  
16 la preuve de la part du Transporteur. On a reçu des  
17 commentaires à cet égard de la Ville de... plus que  
18 la Ville, en fait, la municipalité de Saint-  
19 Adolphe-d'Howard, la MRC des Pays-d'en-Haut. On a  
20 également reçu des commentaires sur ces éléments-là  
21 de la part de Stratégies Énergétiques et AQLPA.

22 Est-ce que... on a pas mal de choses en  
23 mains. J'ai idée d'où est-ce qu'on pourrait aller.  
24 Est-ce qu'il y a aurait des commentaires  
25 additionnels de la part des intervenants à l'égard



1 des demandes de rejet, de radiation, de  
2 contestation de preuve?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Monsieur le Président, Franklin Gertler. Alors, je  
5 suis un peu... en tout cas, je suis entre vos  
6 mains. Moi j'ai quand même... on a tâché, comme  
7 vous avez vu, de donner un traitement quand même  
8 assez détaillé de la question. Par contre, j'ai des  
9 remarques additionnelles que j'aimerais faire par  
10 rapport à la jurisprudence que mon confrère cite  
11 dans sa lettre et je n'ai pas pu le décliner au  
12 complet dans ma lettre et puis j'ai des copies ici,  
13 j'aimerais ça étudier avec vous la jurisprudence  
14 par rapport à l'étendue, justement, de la  
15 compétence environnementale de la Régie. Si vous le  
16 jugez nécessaire.

17 Mais si vous me dites qu'on accepte la  
18 preuve et après, on regarde sa valeur probante ou  
19 on s'objecte à certaines questions ou des remarques  
20 qui peuvent être considérées comme étant  
21 spéculatives, ou non pertinentes par mon confrère,  
22 mais je vous soumetts que vous pouvez traiter ces  
23 choses-là en cours d'audience.

24 Mais s'il y a encore un doute puis mon  
25 confrère maintient son moyen préliminaire du rejet

1 du rapport de madame Genest, et d'ÉCOgestion, bien  
2 là, j'ai certainement des choses à... j'aimerais  
3 vous adresser des remarques sur cette question-là.  
4 Puis c'est très important parce que c'est le coeur  
5 même de la cause parce que ça revient, Monsieur le  
6 Président, par rapport aussi aux objections de la  
7 reconnaissance de statut d'expert. Les deux se  
8 recourent beaucoup. Alors je suis entre vos mains,  
9 mais s'il vous reste un doute et mon confrère  
10 maintient ses objections, je vais être obligé de  
11 vous demander du temps pour traiter de ces  
12 questions-là.

13 LE PRÉSIDENT :

14 D'accord, j'ai bien compris. Je comprends également  
15 que votre confrère maintient ses objections?

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Ah, tout à fait, Monsieur le Président, les moyens  
18 préliminaires sont maintenus, sont réitérés.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Est-ce que Maître Neuman veut rajouter  
21 quelque chose à l'appui qu'il portait ou qu'il...

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Dominique Neuman, pour SÉ-AQLPA. Alors, non merci,  
24 Monsieur le Régisseur, tout a été écrit et nous  
25 sommes tous entre vos mains, comme l'a mentionné

1 Maître Gertler.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Neuman.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Et incidemment, d'abord, je suis d'accord avec la  
6 suggestion quant aux dates d'audience, vingt-deux  
7 (22) ou vingt-trois (23) juin, ça va dans les deux  
8 cas.

9 (9 h 27)

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Neuman. Donc, comme Maître Neuman  
12 vient de le dire, Maître Fréchette, vous l'avez dit  
13 un petit peu avant, la Régie a entre les mains pas  
14 mal ce qu'il faut pour décider. Donc, là-dessus, je  
15 suis prêt à rendre ma décision. O.K., ça va être la  
16 décision concernant les moyens préliminaires  
17 soulevés par le Transporteur, c'est relatif à la  
18 demande de rejet, radiation et objection à la  
19 preuve.

20 DÉCISION SUR LES MOYENS PRÉLIMINAIRES SOULEVÉS PAR  
21 LE TRANSPORTEUR

22 Le Transporteur demande à la Régie de rejeter et  
23 radier le rapport de madame Élane Genest et celui  
24 d'ÉCOgestion parce qu'ils se situent, entre autres,  
25 à l'extérieur du spectre juridictionnel et

1           décisionnel de la Régie et sont sans pertinence  
2           pour l'étude du projet.

3                       Il demande également de rejeter et radier  
4           les pièces décrites sous le vocable « Preuve  
5           complémentaire » sous les rubriques en rapport avec  
6           l'expertise de madame Élane Genest, c'est C-MSAH-  
7           0037, et en rapport avec l'analyse d'ÉCOgestion, la  
8           cote est C-MSAH-0038.

9                       La Régie rejette les moyens préliminaires  
10          du Transporteur quant au rapport et à la preuve  
11          complémentaire et les pièces C-MSAH-0037 et C-MSAH-  
12          0038 parce qu'elle est d'avis qu'elles peuvent lui  
13          permettre d'évaluer le projet soumis pour  
14          autorisation dans une perspective dont elle doit  
15          s'inspirer dans l'exercice de sa compétence.

16                      Toutefois, la Régie tient à rappeler que le  
17          cadre juridictionnel applicable à l'étude du projet  
18          a été déterminé dans sa décision D-2016-043 et  
19          qu'elle n'y dérogera pas.

20                      La Régie souligne que le présent dossier  
21          est déposé en vertu de l'article 73 de la Loi et  
22          qu'à cet effet, elle doit se concentrer sur  
23          l'examen technicoéconomique du projet soumis pour  
24          autorisation dans une perspective de développement  
25          durable et d'équité au plan collectif et individuel

1 et ce, conformément à l'article 5 de la Loi.

2 Toutefois, la Régie n'a aucune juridiction  
3 quant à l'application des lois spécifiques en  
4 matière environnementale ou de développement  
5 durable et les participants doivent garder cela en  
6 tête lors de la présentation de leur preuve et de  
7 leur contre-interrogatoire.

8 La Régie rappelle également qu'en vertu de  
9 la Loi et du Règlement, le Transporteur n'a pas à  
10 faire de preuve sur les coûts environnementaux, ni  
11 à justifier le projet sur le plan du développement  
12 durable.

13 La Régie demande donc aux participants de  
14 juger de l'ampleur et du niveau de détail de la  
15 preuve qui doit être faite quant à ces sujets  
16 puisque, d'une part, la Régie a pris connaissance  
17 de l'ensemble de la preuve et que, d'autre part, on  
18 le sait, le calendrier d'audience est plutôt serré.

19 Quant à la demande de radiation et de  
20 rejet, de rejet et de radiation d'un extrait du  
21 rapport Paquin, je vous rappelle que le  
22 Transporteur demande de radier un extrait de la  
23 section 8 (c'est la page 16) du rapport Paquin, qui  
24 se lit comme suit; on me demande de radier ça au  
25 motif que monsieur Paquin ne décrit pas les

1 éléments de la doctrine économique qui supportent  
2 son affirmation; l'extrait, c'est :

3 Selon notre expertise, la solution 3  
4 peut être optimisée du point de vue  
5 des impacts sur l'environnement, comme  
6 cela est traité dans un autre rapport  
7 d'expertise.

8 et, à cet effet, réfère au rapport de madame  
9 Genest.

10 La Régie rejette le moyen préliminaire du  
11 Transporteur à cet effet et jugera de la force  
12 probante de l'extrait en question au moment du  
13 délibéré.

14 Donc c'est la décision de la Régie, ça  
15 constitue la décision de la Régie. On est donc  
16 prêts à procéder à l'étape suivante, de passer à  
17 l'étape suivante, qui est la preuve, Maître  
18 Fréchette, du Transporteur.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Oui, c'est bien, alors c'est bien noté, alors il  
21 n'y a pas de souci, Monsieur le Président. Alors,  
22 si vous me permettez, je vous demanderais une pause  
23 de cinq minutes, je ne savais pas la durée des  
24 moyens préliminaires ce matin, je ne savais pas si  
25 mes collègues ajouteraient des choses ou quoi que

1 ce soit. Alors les choses sont déjà prêtes, ça nous  
2 permettrait, cinq minutes, là, d'installer les gens  
3 puis de pouvoir débiter par la suite puis de filer  
4 peut-être jusqu'au... jusqu'au repas.

5 LE PRÉSIDENT :

6 D'accord, on se donne jusqu'à moins vingt.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est bien, ça me convient. Merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 (9 h 42)

12 PREUVE HQT

13

14 LE PRÉSIDENT :

15 Donc, vous êtes prêt à procéder, Maître Fréchette?

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui. Alors Hydro-Québec. Les témoins sont déjà  
18 installés. Je vous ai fait distribuer, Monsieur le  
19 Président, ainsi que... on n'a jamais de copies en  
20 nombre suffisant pour l'ampleur du groupe, mais en  
21 tout cas je vous ai produit la présentation dans un  
22 nombre de copies réglementairement suffisant. Et ce  
23 sera donc la cote Régie B-78. Voilà! Je vous  
24 rappelle que les curriculum vitae de notre panel  
25 ont été déjà déposés. Peut-être, Madame la

1 greffière, les assermenter. Je peux vous les  
2 présenter rapidement, vite, vite pour vous guider.  
3 Alors monsieur Giroux, monsieur Dagenais et madame  
4 Caron.

5

6 B-0078 : (HQD-6, Doc.1) Présentation PowerPoint

7

8 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce huitième (8e) jour  
9 du mois de juin, ONT COMPARU :

10

11 JEAN-PIERRE GIROUX, ingénieur, directeur  
12 Planification, Direction principale Planification,  
13 expertise et affaires réglementaires, ayant une  
14 place d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque,  
15 Montréal (Québec);

16

17 ANDRÉ DAGENAIS, ingénieur, Direction planification  
18 des réseaux régionaux sud-ouest, ayant une place  
19 d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque, Montréal  
20 (Québec);

21

22 STÉPHANIE CARON, chef Affaires réglementaires et  
23 tarifaires, Hydro-Québec TransÉnergie, ayant une  
24 place d'affaires au Complexe Desjardins, Tour Est,  
25 Montréal (Québec);



1

2 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
3 solennelle, déposent et disent :

4

5 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

6 Je profite de l'occasion pour vous présenter une  
7 présence aussi qui sera silencieuse. On a madame  
8 Éliane Lee qui va être... qui est une conseillère  
9 de l'équipe de madame Caron, qui sera aussi  
10 affectée... on ne dit plus « acétate », on dit, en  
11 tout cas, aux pages de la présentation pour  
12 permettre de faciliter le témoignage. Alors,  
13 maintenant, on procéderait avec l'adoption de la  
14 preuve, si vous me permettez, Monsieur le  
15 Président.

16 Q. [1] Alors, Monsieur Giroux, tout d'abord, la preuve  
17 produite dans ce dossier a été préparée sous votre  
18 direction et vous l'adoptez comme votre témoignage  
19 dans ce dossier?

20 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

21 R. Oui.

22 Q. [2] C'est bien. Je vous remercie. Monsieur  
23 Dagenais, même question. Alors, la preuve a été  
24 préparée dans ce dossier sous votre direction et  
25 contrôle et vous l'adoptez comme étant votre

1           témoignage?

2           M. ANDRÉ DAGENAI :  
3

4           R. Oui.

5           Q. [3] Je vous remercie. Madame Caron, enfin, la  
6           preuve quant aux aspects de tarification et  
7           réglementation a été préparée sous votre  
8           responsabilité et contrôle et vous l'adoptez comme  
9           étant votre témoignage?

10          Mme STÉPHANIE CARON :

11          R. Oui.

12          Q. [4] Je vous remercie. Alors, ces formalités étant  
13          accomplies, Monsieur le Président, je commencerais  
14          peut-être... j'ai pris cette habitude-là plus  
15          récemment, peut-être de me permettre de vous  
16          présenter, ainsi qu'aux membres de l'équipe Régie  
17          nos participants. Les curriculum ont déjà été  
18          déposés. Mais simplement brièvement, ils feront  
19          part de leur expérience professionnelle avant de  
20          débuter avec la présentation, si vous permettez.  
21          Alors, Monsieur Giroux, comme je vous mentionnais,  
22          votre curriculum vitae qui a été déposé sous la  
23          pièce HQT-5, Document 1.3, alors pourriez-vous  
24          rapidement décrire à monsieur le président vos  
25          fonctions, votre expérience professionnelle à  
Hydro-Québec et dans le cadre de ce dossier-ci.

1 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

2 R. Excellent! Ça fait environ vingt-cinq (25) ans que  
3 je suis à Hydro-Québec. J'ai une formation de base  
4 ingénieur en électricité. J'ai fait un MBA, une  
5 maîtrise en administration des affaires. Au cours  
6 de ma carrière, une dizaine d'années à titre  
7 d'ingénieur en exploitation et maintenance  
8 d'installation de transport et production, et une  
9 quinzaine d'années à titre de gestionnaire à  
10 différents endroits dans Hydro-Québec en  
11 maintenance, exploitation et en planification. Et  
12 je suis maintenant depuis quatre ans le directeur  
13 Planification de tous les projets de transport,  
14 lignes et postes à TransÉnergie.

15 Q. [5] C'est bien. Merci, Monsieur Giroux. Monsieur  
16 Dagenais maintenant, votre curriculum vitae a été  
17 produit sous la pièce HQT-5, Document 1.2,  
18 pourriez-vous décrire vos fonctions, votre  
19 expérience ainsi que votre apport dans ce dossier.

20 M. ANDRÉ DAGENAIS :

21 R. Donc, pendant mes études, j'ai fait un stage en  
22 simulation de réseau à l'Institut de recherche  
23 d'Hydro-Québec. À la suite de mes études, j'ai fait  
24 un stage à la planification des réseaux régionaux.  
25 J'ai été assistant de recherche à l'Université

1 McGill. Et depuis environ presque cinq ans, je suis  
2 ingénieur en planification des réseaux régionaux à  
3 Hydro-Québec, donc en ce qui a trait aux réseaux à  
4 cent vingt mille volts (120 000 V) des Laurentides.

5 Q. [6] C'est bien. Je vous remercie. Alors, Madame  
6 Caron, maintenant, votre curriculum vitae a été  
7 produit sous la pièce HQT-5, Document 1.1, alors  
8 évidemment pourriez-vous aussi décrire à monsieur  
9 le président votre parcours professionnel et vos  
10 fonctions?

11 Mme STÉPHANIE CARON :

12 R. Bien, je suis active dans le domaine de l'énergie  
13 depuis plus de vingt (20) ans, dans les domaines  
14 opérationnel, commercial et réglementaire. Je suis  
15 depuis les sept dernières années à l'emploi  
16 d'Hydro-Québec TransÉnergie aux Affaires  
17 réglementaires. Et depuis quatre ans, j'occupe le  
18 poste de chef Affaires réglementaires et  
19 tarifaires. Dans ce dossier, comme dans l'ensemble  
20 des dossiers qu'on dépose à la Régie, le rôle de  
21 mon équipe est de s'assurer que tous les  
22 renseignements requis sont fournis à la Régie selon  
23 les normes en usage.

24 (9 h 47)

25 Q. [7] Voilà! Je vous remercie, Madame Caron. Alors ça

1 complète les présentations de nos témoins. Si vous  
2 permettez donc, nous en sommes à la présentation.  
3 Alors la parole est à vous, Messieurs, Madame.

4 Mme STÉPHANIE CARON :

5 R. Bien, notre témoignage va s'articuler autour des  
6 sujets importants de notre dossier et on aborde  
7 également les aspects qui ont été traités de façon  
8 un peu plus pointue lors du processus d'examen du  
9 dossier.

10 Nous commencerons par traiter du contexte  
11 général du dossier. Alors l'évolution de la demande  
12 dans la région des Laurentides, le réseau qui la  
13 dessert et les dépassements de capacités que l'on  
14 constate.

15 Nous vous présenterons brièvement  
16 l'objectif et la description du projet pour aborder  
17 les solutions envisagées qui sont présentées dans  
18 notre dossier, soit la solution 1, nouvelle ligne à  
19 120 kV Grand-Brûlé - Dérivation Saint-Sauveur;  
20 solution 2, nouvelle ligne à 120 kV Lafontaine -  
21 Dérivation Saint-Sauveur; solution 3, nouvelle  
22 ligne à 120 kV Grand-Brûlé - Dérivation  
23 Saint-Donat.

24 On abordera ensuite le sujet de l'analyse  
25 économique. On examinera un peu plus en détail les

1 investissements et les réinvestissements associés  
2 aux différentes solutions. Et pour finalement  
3 présenter la solution optimale retenue, soit la  
4 solution 1, avant de conclure.

5           Voilà, je vais maintenant passer la parole  
6 à mon collègue Jean-Pierre Giroux.

7 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

8 R. Merci. Je vais vous présenter un peu la région.  
9 Donc, sur cet acétate, cette diapo, on voit les  
10 points inclus.

11           Depuis deux mille trois (2003) aller  
12 jusqu'à deux mille quinze (2015), on voit une  
13 augmentation moyenne d'environ deux point quatre  
14 pour cent (2,4 %). C'est le double de la moyenne  
15 provinciale, donc c'est une région qui est très  
16 dynamique.

17           Ce dynamisme, comment on l'explique, là? Il  
18 y a eu beaucoup de constructions de nouvelles  
19 résidences, des conversions de résidences  
20 saisonnières en résidences permanentes. On équipe  
21 ces résidences avec des électroménagers, des  
22 équipements électroniques qui consomment de  
23 l'énergie. Et il va, tous les équipements support,  
24 le train, le train n'y est pas étranger non plus,  
25 qui se rend jusqu'à Saint-Jérôme, à cette

1 croissance importante.

2           Donc, c'est une forte croissance, c'est une  
3 région qui est dynamique. C'est une région qui nous  
4 a surpris au niveau du niveau de croissance par  
5 rapport aux prévisions que l'on avait. Donc, en  
6 résumé, il y a plus de résidences et les résidences  
7 consomment plus d'énergie.

8           La région qu'on vous présente, bien elle  
9 s'étend de Mirabel à Mont-Tremblant. Je vais vous  
10 donner un petit peu un historique du réseau,  
11 comment il s'est construit.

12           Ensuite, les items qui sont là, les  
13 « bullets », je vais vous les présenter à partir de  
14 cartes, là. Ça fait que si on peut passer à la  
15 carte suivante.

16           Donc, la région, comme je vous mentionne,  
17 vous voyez l'autoroute 15 au centre de la carte. On  
18 part du poste... Là, je vous présente le réseau des  
19 années soixante (60). Donc, le poste source c'est  
20 le poste Lafontaine qui est situé près de  
21 l'Aéroport de Mirabel.

22           Donc, la suivante. À l'époque, le réseau,  
23 toute cette région-là était alimentée à partir du  
24 seul poste source Lafontaine d'où émanait un réseau  
25 à cent vingt mille volts (120 000 V) en orange et

1 un réseau, en bleu, à soixante-neuf mille volts  
2 (69 000 V).

3 Le poste Lafontaine à l'époque tirait son  
4 alimentation de la région de Montréal qui tirait  
5 son alimentation des grandes centrales de la Côte-  
6 Nord, les Bersimis et les Manic.

7 On poursuit. À partir des années quatre-  
8 vingt (80), avec l'arrivée des centrales de la Baie  
9 James, on a construit un réseau 735 à l'ouest, un  
10 corridor ouest. C'est la ligne qu'on voit  
11 apparaître, là, en mauve.

12 Et au début des années quatre-vingt (80),  
13 le poste Lafontaine et son réseau de ligne  
14 commençaient à être très chargés. Donc, est apparu  
15 le poste du Grand-Brûlé.

16 La fonction du poste du Grand-Brûlé ça a  
17 été de reprendre l'alimentation des postes  
18 Sainte-Agathe, en fait tout le réseau cent vingt  
19 mille volts (120 000 V) de Sainte-Agathe aller au  
20 nord jusqu'à Mont-Laurier, ce qui a permis de  
21 décharger le réseau Lafontaine et de permettre de  
22 continuer d'alimenter cette région-là à partir du  
23 poste Lafontaine.

24 Ensuite, la prochaine. Ça va, je vais y  
25 aller à partir de celle-là. C'est correct, oui.



1           Donc, à partir, comme je vous ai mentionné, à  
2           partir des années, la dernière intervention majeure  
3           qui a été faite sur ce réseau, c'est l'addition du  
4           poste Grand-Brûlé.

5                     Et à partir des années quatre-vingt (80),  
6           il n'y a pas eu d'additions importantes au niveau  
7           des sources d'alimentation et des lignes de  
8           transport.

9                     Donc, depuis ce temps, on absorbe la  
10          croissance à partir des installations existantes,  
11          ce qui nous amène aujourd'hui avec des dépassements  
12          de capacités à partir de deux mille seize (2016)  
13          pour la ligne qui alimente, qui part du poste  
14          Lafontaine qui va jusqu'au poste Saint-Sauveur et  
15          Doc-Grignon qui alimente le centre de cette région.

16                    Deux mille vingt (2020), la ligne à trois  
17          cent quinze mille volts (315 000 V) qui alimente le  
18          poste Lafontaine va être aussi en dépassement de  
19          capacités. Et le poste Lafontaine lui-même en deux  
20          mille vingt-deux (2022) va être en dépassement de  
21          capacités.

22                    Je vous parlais que cette région c'est une  
23          région très dynamique. Juste vous mentionner le  
24          poste Saint-Lin qu'on a installé en deux mille huit  
25          (2008) puis qu'on a fait la mise en service en deux

1 mille huit (2008), on installe le dernier  
2 transformateur. Donc, il y a une croissance très  
3 importante dans cette zone-là.

4 (9 h 53)

5 En deux mille neuf (2009), au nord de la  
6 zone Mont-Tremblant, on a mis en service le poste  
7 Mont-Tremblant. Et, en deux mille seize (2016), on  
8 prévoit la mise en service du poste Saint-Jérôme.  
9 Juste vous mentionner, Saint-Jérôme, au début des  
10 travaux de planification et l'étude de  
11 planification, on planifiait un poste avec deux  
12 transformateurs, avec les prévisions deux mille dix  
13 (2010). En cours d'avant-projet est arrivée la  
14 prévision deux mille onze (2011). Là on s'est  
15 aperçu que, deux transformateurs, ça ne marchait  
16 plus. La prévision deux mille onze (2011) était  
17 supérieure à la prévision de deux mille dix (2010).  
18 Donc, on a pensé, on va installer un troisième  
19 transformateur à la mise en service. Est arrivée la  
20 prévision deux mille treize (2013), on a vu que,  
21 trois transformateurs, ce n'était plus suffisant.  
22 La prévision avait augmenté tellement qu'on est  
23 obligé d'arriver avec quatre transformateurs.

24 C'est le projet qui a été présenté à la  
25 Régie, là, en deux mille quinze (2015), un poste

1 Saint-Jérôme à quatre (4) transformateurs, qui sera  
2 mis en service, là, en deux mille seize (2016). Il  
3 est en construction au moment où on se parle. Tout  
4 ça pour illustrer vraiment le dynamisme de cette  
5 région-là. Ça bouge, il y a beaucoup, beaucoup  
6 d'activités.

7 Donc, l'objectif du projet qu'on vient de  
8 vous présenter, c'est de répondre à la croissance  
9 de la demande dans les Laurentides en éliminant les  
10 dépassements de capacité des lignes cent vingt  
11 mille volts (120 000 V) et trois cent quinze mille  
12 volts (315 000 V).

13 La description du projet, c'est construire  
14 une ligne biterne à deux circuits à cent vingt  
15 mille volts (120 000 V) dont la capacité sera  
16 suffisante pour alimenter les postes de Saint-  
17 Sauveur et Doc-Grignon existants et le futur poste  
18 de Chertsey. C'est un projet qui a demandé trois  
19 années d'études. Normalement, un projet de cette  
20 envergure en demande environ dix-huit (18) mois.  
21 Pourquoi trois ans? Bien, il y a eu beaucoup  
22 d'efforts qui ont été déployés pour traiter toutes  
23 les demandes des acteurs locaux. On a développé une  
24 famille de pylônes spécialement pour ce projet-là.  
25 On a fait beaucoup, beaucoup de variantes de tracés

1 pour répondre aux commentaires du milieu. Et le  
2 tout... on a multiplié les rencontres, on a fait  
3 beaucoup de simulations visuelles. Donc, on a  
4 vraiment augmenté le temps normal pour faire un  
5 avant-projet jusqu'à trois ans.

6 Donc, le projet est conforme à la mission  
7 de base... Et le tracé qu'on vous présente, c'est  
8 un tracé de moindre impact, qui évite le milieu  
9 bâti et les déplacements de résidences.

10 Le dernier point sur la diapo. C'est un  
11 projet qui est conforme à la mission de base du  
12 Transporteur qui est d'assurer la fiabilité et la  
13 sécurité de l'alimentation électrique de tous les  
14 clients en tout temps.

15 Je passerais la parole maintenant à André  
16 Dagenais, qui va vous parler en détail des  
17 scénarios étudiés.

18 M. ANDRÉ DAGENAI :  
19

20 R. Donc, en effet, on va décrire les solutions  
21 envisagées, premièrement, et surtout la façon de  
22 produire ces solutions envisagées. Les analyses du  
23 Transporteur permettent d'identifier différentes  
24 solutions pour répondre aux besoins de croissance  
25 du territoire des Laurentides, tout en assurant la  
fiabilité d'alimentation des charges du réseau de

1 transport, et ce, toujours dans le respect des  
2 critères de conception du réseau.

3 Le Transporteur présente au présent dossier  
4 trois solutions envisagées et les compare en  
5 considérant les aspects techniques, économiques et  
6 environnementaux afin d'orienter le choix de la  
7 meilleure solution. Et, par conséquent, d'amorcer  
8 les activités reliées à l'avant-projet de la  
9 solution optimale.

10 Les solutions envisagées sont normalement  
11 déterminées avant les activités d'avant-projet. Il  
12 doit s'agir de solutions qui répondent aux besoins  
13 énoncés. Dans le cas présent, les solutions sont  
14 développées à partir des deux sources disponibles,  
15 tel qu'expliqué par Jean-Pierre, dans la région  
16 ici. Donc, Lafontaine, à trois cent quinze (315),  
17 cent vingt mille volts (120 000 V) et Grand-Brûlé,  
18 à sept trente-cinq (735), cent vingt mille volts  
19 (120 000 V).

20 On a la solution 1, donc qui prend cette  
21 source Grand-Brûlé. Nouvelle ligne à cent vingt  
22 mille volts (120 000 V), Grand-Brûlé dérivation  
23 Saint-Sauveur. La solution 2, donc nouvelle ligne à  
24 cent vingt mille volts (120 000 V) qui prend la  
25 source de Lafontaine et qui s'en va toujours à la

1 dérivation Saint-Sauveur. Et une solution 3 a été  
2 développée dans une perspective d'utilisation des  
3 corridors existants, qui, elle aussi, tire sa  
4 source de Grand-Brûlé.

5 Une analyse sur des bases communes des  
6 solutions envisagées est effectuée afin de choisir  
7 et retenir la solution optimale. Cette solution  
8 fait ensuite l'objet d'un avant-projet.

9 Voici donc la solution 1. La nouvelle ligne  
10 entre le poste du Grand-Brûlé et la dérivation  
11 Saint-Sauveur. La nouvelle ligne comprend trois  
12 sections. La première longe les lignes à sept  
13 trente-cinq mille volts (735 000 V) existantes,  
14 donc le long... la ligne orange le long des lignes  
15 en mauve qu'on voit à l'écran. La deuxième section,  
16 la ligne est seule pour ensuite rejoindre une  
17 emprise existante au sud du poste de Sainte-Agathe-  
18 des-Monts où la ligne fera... la ligne existante  
19 sera démantelée pour faire place à la nouvelle  
20 ligne.

21 Ce qu'il est important de comprendre dans  
22 ce scénario c'est que la ligne existante entre le  
23 poste du Grand-Brûlé et le poste de Sainte-Agathe-  
24 des-Monts est conservée pour permettre, comme nous  
25 allons le constater plus loin, une meilleure

1 évolution du réseau qui permet le bouclage des  
2 lignes au poste de Sainte-Agathe partiellement en  
3 deux mille trente et un (2031) puis complètement en  
4 deux mille quarante-six (2046). Donc, les deux  
5 interventions qu'on voit au poste de Sainte-Agathe  
6 visent à boucler les lignes, la nouvelle ligne  
7 ainsi que la ligne existante.

8 (9 h 59)

9           Donc ces travaux qui sont, somme toute,  
10 mineurs, qui s'insèrent dans le poste de Sainte-  
11 Agathe, pourront augmenter la capacité de transit  
12 des deux lignes, la nouvelle ligne et la ligne  
13 existante sans nécessiter la construction d'autres  
14 nouvelles lignes. Donc, on cherche à optimiser la  
15 configuration des lignes en place pour éviter la  
16 multiplication de nouvelles lignes dans le futur.

17           Voici quelques caractéristiques de la  
18 solution 1. Donc, elle utilise les corridors de  
19 transport existants sur plus de cinquante-cinq pour  
20 cent (55 %) de sa longueur. La solution 1 comprend  
21 la conception d'une nouvelle famille de pylônes  
22 plus compacts et moins hauts, spécifiques au besoin  
23 particulier du projet qui a la capacité de  
24 supporter douze (12) conducteurs à cent vingt mille  
25 volts (120 000 V), ce qui favorise une intégration

1 plus harmonieuse au paysage.

2 La solution 1 prévoit la réduction de la  
3 largeur d'emprise avec la conception du nouveau  
4 pylône, minimisant ainsi le déboisement. Et la  
5 solution 1 comprend aussi l'ajustement du  
6 positionnement des pylônes pour atténuer l'impact  
7 visuel de la ligne sur le paysage.

8 La solution 1 inclut le seul des tracés  
9 étudiés qui évite le milieu bâti et les  
10 déplacements de résidences. Et le projet minimise  
11 les impacts de l'installation de nouvelles  
12 infrastructures dans le territoire des Laurentides  
13 et réduit, surtout, l'impact des interventions  
14 futures en se dotant d'une ligne qui pourra  
15 répondre à la croissance de la demande de la région  
16 pour les prochaines décennies.

17 Voici la solution 2. La solution 2 consiste  
18 à reconduire l'architecture du réseau actuel, dont  
19 l'alimentation principale vient du sud. Donc, à  
20 partir du poste de Lafontaine en ce qui concerne le  
21 cent vingt mille volts (120 000 V). Cette solution  
22 prévoit l'alimentation des postes de Saint-Sauveur  
23 et de Grignon à partir du poste Lafontaine. On  
24 vient simplement construire de nouvelles lignes en  
25 parallèle aux lignes existantes pour accroître la



1 capacité du réseau.

2 Cette solution prévoit une nouvelle ligne  
3 de vingt-quatre kilomètres (24 km) à trois cent  
4 quinze mille volts (315 000 V) du poste Chénier au  
5 poste de Lafontaine, pour régler ce dépassement  
6 qu'on a vu plus tôt, et une nouvelle ligne de  
7 trente-six kilomètres (36 km) à cent vingt mille  
8 volts (120 000 V) du poste de Lafontaine jusqu'à la  
9 dérivation Saint-Sauveur pour régler cet autre  
10 dépassement. On avait un troisième dépassement,  
11 celui du poste de Lafontaine. Donc, il faut  
12 également penser, dans cette configuration, à  
13 ajouter un transformateur au poste de Lafontaine.

14 Cette solution présente d'importants  
15 désavantages par rapport à la solution 1. Il s'agit  
16 d'une solution plus coûteuse que la solution 1.  
17 Elle comprend la construction de deux nouvelles  
18 lignes de près de soixante kilomètres (60 km)  
19 comparativement à une nouvelle ligne de quarante-  
20 deux virgule cinq kilomètres (42,5 km) pour la  
21 solution 1. La nouvelle ligne à cent vingt kV  
22 (120 kV) montrée en orange, ici, a sa majeure  
23 partie située en milieu urbain, donc dans un milieu  
24 très habité. Donc, on voit, traverse les villes de  
25 Saint-Jérôme et de Prévost, entre autres,

1           contrairement à la ligne prévue à la solution 1 qui  
2           n'est pas en milieu habité.

3                        Cette solution présente des pertes  
4           électriques plus importantes que celles de la  
5           solution 1 parce que les postes de Saint-Sauveur et  
6           de Grignon demeurent alimentés par Lafontaine.  
7           Donc, l'électricité provient du nord. On tente  
8           d'alimenter du nord vers le sud et non l'inverse.

9                        Voici la solution 3. La solution 3 prévoit  
10          une nouvelle ligne de trente et un virgule cinq  
11          kilomètres (31,5 km) du poste du Grand-Brûlé  
12          jusqu'au poste de Sainte-Agathe-des-Monts. Elle est  
13          appelée « La solution Grand-Brûlé dérivation Saint-  
14          Donat » puisqu'elle comprend une portion de seize  
15          virgule trois kilomètres (16,3 km) à cent vingt  
16          mille volts (120 000 V) entre le poste du Grand-  
17          Brûlé et la dérivation Saint-Donat, qui serait  
18          installée à côté de la ligne existante. Donc, qui  
19          nécessiterait un élargissement important de  
20          l'emprise.

21                       Elle comprend également une section de  
22          quatorze virgule six kilomètres (14,6 km) à cent  
23          vingt mille volts (120 000 V) entre la dérivation  
24          Saint-Donat et Sainte-Agathe où il s'agirait de  
25          reconstruire la ligne existante, donc de démanteler

1 la ligne existante et d'en construire une nouvelle  
2 dans l'emprise existante.

3 Cette solution prévoit la reconstruction  
4 d'une barre à cent vingt mille volts (120 000 V) de  
5 six disjoncteurs au poste de Sainte-Agathe afin de  
6 permettre l'alimentation des postes de Saint-  
7 Sauveur et de Grignon par la barre du poste de  
8 Sainte-Agathe-des-Monts.

9 Cette solution prévoit également, en deux  
10 mille vingt-huit (2028), la reconstruction de dix-  
11 sept virgule six kilomètres (17,6 km) entre le  
12 poste de Sainte-Agathe et la dérivation Saint-  
13 Sauveur.

14 Deux interventions sont ensuite prévues,  
15 une qui consiste à l'ajout d'un banc de  
16 compensateurs shunt au poste de Sainte-Agathe en  
17 deux mille trente-deux (2032), ainsi qu'un nouveau  
18 poste de sectionnement entre le porte du Grand-  
19 Brûlé et le poste de Sainte-Agathe. Ces deux  
20 interventions-là viennent soutenir la tension parce  
21 que c'est une charge très importante pour une ligne  
22 à cent vingt kV (120 kV), donc la chute de tension  
23 est tout aussi importante. Et on doit soutenir la  
24 tension par l'ajout de compensations ou de  
25 sectionnements.

1 (10 h 04)

2 Cette solution présente plusieurs  
3 désavantages par rapport à la solution 1,  
4 notamment, on prévoit ici le démantèlement d'une  
5 ligne existante qui est un actif stratégique pour  
6 le Transporteur étant donné sa localisation. Cette  
7 solution n'offre donc pas le même service que la  
8 solution 1, c'est-à-dire que la capacité ultime de  
9 cette architecture de réseau est moins puissante.  
10 Il s'agit d'une solution minimale, elle offre une  
11 marge de manoeuvre nulle en cas de croissance plus  
12 forte que prévue.

13 La solution 3 prévoit une nouvelle ligne à  
14 cent vingt mille volts (120 000 V) en milieu  
15 résidentiel, nécessitant l'acquisition et la  
16 démolition de plusieurs résidences entre le poste  
17 du Grand-Brûlé et la dérivation de Saint-Donat. De  
18 plus, la solution 3 est plus coûteuse que la  
19 solution 1.

20 Donc on a pensé comparer les solutions 1 et  
21 3 puisque la solution 3 intéresse davantage les  
22 intervenants que la solution 2. Sur les schémas  
23 simplifiés qu'on voit ici, les lignes en parallèle  
24 représentent des lignes qui sont situées dans le  
25 même corridor, une à côté de l'autre.

1                   La solution 1 permet de conserver la ligne  
2 existante entre le poste du Grand-Brûlé et le poste  
3 de Sainte-Agathe, ce qui rend possible le bouclage  
4 de cette ligne avec la nouvelle ligne. La capacité  
5 ultime du réseau dépend de ce bouclage. Dans la  
6 solution 1, deux lignes biternes, l'existante et la  
7 nouvelle, dans une configuration bouclée,  
8 alimentent donc cinq postes satellites - Saint-  
9 Donat, Sainte-Agathe, Doc-Grignon, Saint-Sauveur -  
10 et le poste qui n'est pas présent sur cette carte,  
11 le futur poste de Chertsey.

12                   Donc on parle ici d'une meilleure  
13 alimentation globale des postes de la région que la  
14 solution 3, qui doit absolument dédier une biterne  
15 pour un seul poste parce que cette solution  
16 démantèle la ligne importante entre la dérivation  
17 Saint-Donat et Sainte-Agathe. Donc on doit  
18 absolument alimenter Sainte-Agathe à partir de la  
19 nouvelle ligne, ce qui vient hypothéquer sa  
20 capacité à alimenter les postes de Saint-Sauveur,  
21 Doc-Grignon ainsi que le futur poste de Chertsey.

22                   La solution 1 présente également une  
23 diversité géographique de parcours des lignes pour  
24 une fiabilité accrue par rapport à la solution 3.  
25 Si l'exploitant devait perdre une des deux lignes

1 biternes, l'autre va pouvoir relever les postes en  
2 panne. De plus, les retraits de lignes pour  
3 entretien ou réparation vont également être plus  
4 simples à octroyer avec la solution 1 plutôt  
5 qu'avec la 3.

6 (10 h 06)

7 Dans la solution 3, six disjoncteurs sont  
8 nécessaires pour offrir une fiabilité minimale de  
9 l'alimentation des postes de Saint-Sauveur et  
10 Doc-Grignon qui devraient transiter par l'abord du  
11 poste de Sainte-Agathe.

12 En regardant les deux schémas, on voit bien  
13 que, si on perd la ligne qui alimente Sainte-Agathe  
14 dans la solution 3, eh bien, le poste de  
15 Sainte-Agathe, le poste de Saint-Sauveur et le  
16 poste Doc-Grignon se retrouvent sans alimentation.

17 Maintenant faisons l'exercice avec la même  
18 ligne à la solution 1. Il s'agit de la ligne au  
19 nord, donc si on perd une des deux lignes qui sort  
20 de Grand-Brûlé, on voit que l'autre ligne peut  
21 aller alimenter les postes qui seraient ainsi en  
22 panne. Donc, on a un réseau qui est beaucoup plus  
23 fiable.

24 Contrairement à ce qui est affirmé dans les  
25 rapports de monsieur Paul Paquin et monsieur

1 Jean-Claude Deslauriers, la protection des  
2 dérivations prévues au scénario 1 fonctionne très  
3 bien. En fait, la possibilité du bouclage à  
4 Sainte-Agathe vient rendre le réseau de la solution  
5 1 beaucoup plus fiable que le réseau de la solution  
6 3.

7 Dans la solution 1, on peut alimenter le  
8 futur poste de Chertsey par Grand-Brûlé à sa mise  
9 en service tandis que la solution 3, proposant une  
10 architecture minimale, obligerait l'alimentation du  
11 poste de Chertsey par Lafontaine dès sa mise en  
12 service.

13 Contrairement à ce qu'affirme monsieur  
14 Jean-Claude Deslauriers dans son rapport, qui  
15 prévoit une multiplication des lignes, la capacité  
16 de la ligne prévue à la solution 1 ne sera pas  
17 dépassée en deux mille cinquante-huit (2058) selon  
18 les prévisions actuelles. Il s'agit de faire des  
19 interventions simples pour permettre le bouclage  
20 des lignes au fur et à mesure que la charge va  
21 augmenter. Il s'agit justement de minimiser les  
22 nouvelles lignes que TransÉnergie va devoir  
23 construire dans le futur en se dotant d'une  
24 infrastructure évolutive.

25 Donc, ce qu'on doit retenir c'est que la

1 solution 3 est minimale tandis que la 1 nous offre  
2 un meilleur service.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Excusez-moi, Monsieur le Président, Franklin  
5 Gertler pour la Municipalité de Saint-Adolphe et la  
6 MRC des Pays-d'en-Haut.

7 C'est juste parce que je remarque que le  
8 témoin lit ses remarques. Alors s'il y a une pièce  
9 à déposer, ça nous aiderait dans notre préparation  
10 pour le contre-interrogatoire. Parce que ce n'est  
11 pas un témoignage s'il lit un texte qu'il a déjà  
12 préparé.

13 Parce que, nous, on n'aura pas les notes  
14 sténographiques puis on doit contre-interroger.  
15 Alors s'il veut le lire, je demanderais bien à mon  
16 confrère de nous fournir la copie. Ce n'est pas la  
17 première fois que je fais des demandes de cette  
18 nature-là.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Ce n'est pas votre première fois, Maître Gertler.  
21 Maître Fréchette.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Ah, je m'objecte à cette demande-là. C'est des  
24 notes personnelles qui sont pour les fins du  
25 témoignage. C'est très clair. Il témoigne dans un



1           débit très, très perceptible pour tous les  
2           participants ici. Il leur donne des indications qui  
3           sont tirées directement de la présentation.

4                       Et madame la sténographe qui est ici.  
5           J'invite mon collègue à prendre des notes, du  
6           moment où une réponse aurait été fournie, il pourra  
7           demander le secours de madame la sténographe qui  
8           pourra récupérer l'extrait pertinent du moment de  
9           la réponse et puis il pourra tout à fait procéder à  
10          son contre-interrogatoire.

11                      Alors je m'objecte à cette demande-là qui  
12          concerne des notes personnelles du témoin qui sont  
13          une aide à son témoignage et qui ne sont pas de la  
14          nature d'être disponibles pour les fins des  
15          collègues. Je vous remercie.

16          Me FRANKLIN S. GERTLER :

17          Monsieur le Président, c'est parce que j'observe le  
18          témoin. Il lit, il lit tous les mots de son  
19          témoignage. C'est dans la preuve, ce n'est pas un  
20          témoignage à ce moment-là, c'est un document.

21          Alors, en tout cas. Je vous remercie.

22          LE PRÉSIDENT :

23          O.K. Je vais retenir l'objection d'Hydro-Québec et  
24          vous allez pouvoir continuer à travailler avec vos  
25          notes personnelles.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Je vous remercie.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. [8] Monsieur Dagenais, merci.

5 R. Merci beaucoup.

6           Donc, par la suite on enchaîne. Nous nous  
7 sommes penchés sur les solutions proposées par les  
8 intervenants. Entre autres, donc la solution  
9 proposée par la Municipalité de  
10 Saint-Adolphe-d'Howard à travers le rapport de  
11 monsieur Paul Paquin.

12           Donc, cette solution a été présentée pour  
13 en fait ne pas ouvrir de nouvelles emprises, donc  
14 rester dans les emprises existantes. À la fin de ce  
15 rapport, monsieur Paul Paquin fournit ses  
16 simulations de réseau.

17           Je tiens à dire que nous n'avons pas réussi  
18 à reproduire ces résultats et on modélise le réseau  
19 du Transporteur en entier. Donc, nous n'avons pas  
20 réussi à reproduire ces résultats-là et ce genre de  
21 réseau devient extrêmement instable du moment qu'un  
22 mégawatt de croissance est ajouté.

23           Donc, je m'explique. En ajoutant un  
24 mégawatt de croissance, on vient ajouter, on vient  
25 obliger de fournir deux méga VAr de plus au réseau

1 environ. Donc, c'est des réseaux qui sont très  
2 instables. Les lignes cent vingt mille volts  
3 (120 000 V) sont très très très chargées.

4 Donc, là on peut voir, déjà la solution 3,  
5 nous la considérons minimale. Donc, on a accepté de  
6 la présenter, mais il s'agit d'une solution  
7 minimale.

8 (10 h 12)

9 Alors la solution de la Municipalité de  
10 Saint-Adolphe-d'Howard, ici, vient présenter, on  
11 alimente tous les postes par une ligne. Donc, pour  
12 nous ça c'est envoyer le réseau dans un cul-de-sac  
13 littéralement. Donc, cette ligne est carrément  
14 insuffisante, sur la période d'études. La solution  
15 3 est déjà minimale. Donc, on ne voudrait pas  
16 envoyer le réseau dans cette situation-là.

17 On passe à la prochaine. Maintenant, voici  
18 la solution modifiée selon SÉ-AQLPA, donc dans le  
19 rapport de monsieur Jean-Claude Deslauriers. Ils  
20 ont également proposé une solution 3 modifiée qui  
21 consiste à construire la nouvelle ligne le long des  
22 corridors existants, jusqu'à Sainte-Agathe. Cette  
23 solution, elle permet de conserver la ligne  
24 existante entre le poste du Grand-Brûlé et le poste  
25 de Sainte-Agathe, comme la solution 1. Elle permet

1 un bouclage des lignes au poste de Sainte-Agathe,  
2 comme la solution 1. Donc, en fait, ça en fait une  
3 solution, électriquement, très semblable à la  
4 solution 1, il s'agit surtout d'un tracé différent.

5 On a déterminé que ce tracé-là n'est pas  
6 acceptable au niveau social et environnemental  
7 parce que la ligne traverserait des milieux habités  
8 et exigerait le déplacement de plusieurs  
9 résidences. Donc, on a évalué que ce tracé serait  
10 donc difficilement réalisable et c'est pour cette  
11 raison qu'il n'a pas été retenu.

12 On voit aussi qu'il n'y a pas de gains  
13 significatifs en puissance à faire arriver la ligne  
14 directement à Sainte-Agathe, comme on le fait en ce  
15 moment. En fait, ça cause surtout... ça nous  
16 obligerait à construire des départs de lignes  
17 supplémentaires à Sainte-Agathe. Parce que la  
18 solution 1 fait arriver la ligne plus proche du  
19 centre de charge, qui est les postes de Saint-  
20 Sauveur et Doc-Grignon.

21 De plus, ce scénario-là, bien, les coûts  
22 vont être très semblables à ceux de la solution 3,  
23 on construit les mêmes lignes et les mêmes postes.  
24 En fait, on construit un petit peu plus de départs  
25 de lignes à Sainte-Agathe. Donc, cette solution-là

1           serait un peu plus coûteuse que la solution 3, qui  
2           est déjà plus coûteuse que la solution 1.

3                        Ensuite, maintenant qu'on a fait la  
4           comparaison technique des différentes solutions,  
5           donc on peut passer à leur analyse économique.  
6           Donc, lorsqu'on compare les solutions dans  
7           l'analyse économique, on tient compte des  
8           investissements, des réinvestissements nécessaires,  
9           des valeurs résiduelles, de la taxe sur les  
10          services publics et des différentiels en perte  
11          électrique entre les solutions.

12                       La période d'analyse est de cinquante-trois  
13          (53) ans, soit cinquante (50) ans après la mise en  
14          service de la ligne, selon les règles en vigueur  
15          avant l'acceptation par la Régie de l'utilisation  
16          d'une moyenne pondérée de durée de vie d'actifs  
17          supérieure à cinquante (50) ans.

18          Mme STÉPHANIE CARON :

19          R. Ici, Monsieur le Régisseur, on tient simplement à  
20          préciser qu'on a conservé la période de cinquante  
21          (50) ans dans le cadre de ce dossier-là pour des  
22          fins de cohérence avec l'analyse qui avait été  
23          présentée au conseil d'administration, au moment de  
24          l'autorisation par le conseil du projet.

25

1 M. ANDRÉ DAGENAI :S

2 R. Donc, comme pour les autres analyses présentées par  
3 le Transporter, les hypothèses sont standardisées  
4 selon les paramètres usuels en ce qui concerne les  
5 analyses économiques présentées à la Régie.

6 On a un rappel aussi. L'analyse économique  
7 ne considère que les coûts propres au Transporteur.

8 Mme STÉPHANIE CARON :

9 R. De nouveau, ici, on précise que l'analyse  
10 économique ne peut considérer que les véritables  
11 sorties d'argent de l'entreprise. Donc, l'analyse  
12 économique ne considère que les sorties d'argent de  
13 HQT.

14 M. ANDRÉ DAGENAI :S

15 R. Voici un tableau résumé de l'analyse économique des  
16 trois solutions. Une étude économique, ça sert  
17 surtout à nous donner des coûts globaux actualisés  
18 qui nous permettent ensuite de prendre une décision  
19 quant à la meilleure des solutions. Donc, ici, on  
20 observe un écart de plus de cent millions de  
21 dollars (100 M\$) entre la solution 1 et le maintien  
22 de la configuration actuelle, la solution 2.

23 On observe également un écart en faveur de  
24 la solution 1 par rapport à la solution 3 de seize  
25 millions de dollars (16 M\$). Et on tient à noter

1 que, puisque la solution 3 est minimale, cet écart  
2 pourrait augmenter advenant une croissance plus  
3 forte que prévue.

4           Voici les investissements prévus à la  
5 solution 1 et à la solution 3. Donc, je vais  
6 commencer par la solution 1. On a, pour une mise en  
7 service en deux mille dix-huit (2018), la nouvelle  
8 ligne du Grand-Brûlé, dérivation Saint-Sauveur,  
9 ainsi que ses deux départs au poste du Grand-Brûlé.  
10 En deux mille trente et un (2031), on a l'ajout  
11 d'un disjoncteur à cent vingt kV (120 kV) au poste  
12 de Sainte-Agathe-des-Monts. Donc, qui vise à  
13 boucler partiellement les lignes qui seront en  
14 place à ce moment-là. Et, finalement, terminer le  
15 bouclage, en deux mille quarante-six (2046), avec  
16 la construction d'une barre de sectionnement au  
17 poste... toujours au poste de Sainte-Agathe-des-  
18 Monts.

19           Pour la solution 3 on a en deux mille dix-  
20 huit (2018) une ligne Grand-Brûlé - Sainte-Agathe.  
21 On ajoute ces deux départs associés au poste du  
22 Grand-Brûlé ainsi que la construction d'une barre  
23 de sectionnement bouclée au poste de Sainte-Agathe-  
24 des-Monts. Donc, qui est rendue nécessaire  
25 puisqu'on doit alimenter les postes de Saint-

1 Sauveur, Doc-Grignon et Sainte-Agathe par la même  
2 ligne.

3 (10 h 18)

4 On a également une nouvelle ligne Sainte-  
5 Agathe dérivation Saint-Sauveur à prévoir en deux  
6 mille vingt-huit (2028). En deux mille trente-deux  
7 (2032) et en deux mille trente-neuf (2039), on  
8 cherche à aller faire des manoeuvres qui vont  
9 pouvoir soutenir la tension dans la solution 3,  
10 donc une ligne à cent vingt kV (120 kV) qui serait  
11 très, très, très chargée. On cherche à aller faire  
12 des manoeuvres pour soutenir la tension. Donc, que  
13 ce soit l'ajout d'un compensateur shunt au poste de  
14 Sainte-Agathe et l'ajout d'un poste de  
15 sectionnement entre les postes du Grand-Brûlé et de  
16 Sainte-Agathe-des-Monts.

17 En ce qui concerne les réinvestissements  
18 qui sont prévus aux solutions 1 et 3, donc on  
19 réinvestit lorsque l'appareil qu'on a installé ou  
20 l'infrastructure qu'on a installée arrive à la fin  
21 de sa vie utile avant la fin de la période  
22 d'analyse. Ce qui est le cas, donc, dans les deux  
23 solutions, pour les départs de lignes au poste du  
24 Grand-Brûlé, en deux mille cinquante-huit (2058),  
25 donc qui auraient été installés en deux mille dix-



1 huit (2018). Ce qui est le cas également pour le  
2 disjoncteur au poste de Sainte-Agathe à la solution  
3 1 et pour le compensateur shunt à la solution 3.

4 Le rapport Paquin laisse entendre que la  
5 solution 1 devrait inclure des réinvestissements  
6 importants en ce qui concerne la ligne existante  
7 entre le poste du Grand-Brûlé et le poste de  
8 Sainte-Agathe. Donc, comme on l'a décrit plus tôt,  
9 cette ligne est un actif crucial pour le  
10 Transporteur et la solution 1, donc, ne la  
11 démantèle pas. Cette ligne est en bon état et tout  
12 nous indique qu'il n'y aura aucun réinvestissement  
13 important qui la concerne pour la période d'étude.

14 Donc, à la suite de l'analyse économique,  
15 on retient la solution optimale qui est la solution  
16 1. Cette solution est techniquement avantageuse et  
17 elle présente une bonne perspective de  
18 développement pour le réseau régional des  
19 Laurentides. Elle minimise les interventions  
20 futures pour répondre à la croissance de la demande  
21 de la région pour les prochaines décennies. Il  
22 s'agit d'une solution qui augmente la fiabilité du  
23 réseau de transport par la diversité géographique.

24 Donc, comme on a vu dans les diagrammes  
25 simplifiés, les deux lignes ne passent pas au même

1           endroit, ce qui permet de relever les postes en  
2           panne lors de la perte d'une ligne. Et la nouvelle  
3           ligne réduit beaucoup les pertes électriques en  
4           acheminant l'électricité du nord au sud, donc par  
5           rapport à la solution 2, mais aussi par rapport à  
6           la configuration actuelle. Donc, c'est un gain. Et  
7           la solution 1 est aussi la moins coûteuse. On  
8           optimise les actifs en maintenant la ligne Grand-  
9           Brûlé Sainte-Agathe et la solution 1 présente aussi  
10          celle qui a le tracé de moindre impact.

11                        Je passe la parole maintenant à mon  
12           collègue Jean-Pierre.

13           M. JEAN-PIERRE GIROUX :

14           R. Pour conclure notre présentation, je vais vous  
15           présenter un petit peu une récapitulation très  
16           rapide de ce qu'on a parlé en début. Donc, pour  
17           imager l'architecture, comment on alimente la  
18           région, avant l'arrivée de Grand-Brûlé, en mil neuf  
19           cent quatre-vingt (1980), toute la zone était  
20           ombragée en gris, c'est-à-dire alimentée par le  
21           poste Lafontaine. On installe le poste Grand-Brûlé.  
22           Première intervention, tout ce qui est au nord de  
23           Sainte-Agathe est alimenté par le poste du Grand-  
24           Brûlé.

25                        Maintenant, ce qu'on propose aujourd'hui,

1           comme les infrastructures électriques qui viennent  
2           de Lafontaine sont à leur limite de capacité et que  
3           la zone continue de croître... la demande continue  
4           de croître, on propose de retransférer un autre  
5           bloc de puissance sur le poste du Grand-Brûlé. Et  
6           pour faire ça, on a absolument besoin d'amener une  
7           ligne puissante, une source puissante d'énergie  
8           autour du poste Saint-Sauveur et Doc-Grignon. C'est  
9           une zone qui est mal pourvue au niveau  
10          d'alimentation électrique. Il faut amener une  
11          source puissante d'électricité en plein centre de  
12          la zone.

13                        Et dans les autres interventions, comme je  
14          vous ai mentionné tout à l'heure, le poste Saint-  
15          Jérôme, en deux mille seize (2016), et notre  
16          architecture, on doit prévoir ce qui s'en vient  
17          aussi. On a un poste Chertsey qui s'en vient à cent  
18          vingt mille volts (120 000 V), un poste Achigan qui  
19          s'en vient à cent vingt mille volts (120 000 V), il  
20          faut être capable... il faut que notre architecture  
21          soit capable et évolutive pour alimenter de façon  
22          fiable et sécuritaire toute cette zone.

23                        Donc, en conclusion, le scénario qu'on vous  
24          présente répond à la croissance de la demande dans  
25          les Laurentides. En éliminant les dépassements de

1           capacité des lignes 120 et 315, on réduit les  
2           pertes électriques sur le réseau de transport, on  
3           permet un développement de réseau des Laurentides à  
4           long terme, on a un impact positif sur la fiabilité  
5           du réseau de transport et la continuité de service  
6           aux clients et la capacité de répondre aux besoins  
7           connus et ceux qui peuvent survenir, additionnels.  
8           Constitue la solution de moindre impact à court  
9           terme et à long terme sur le réseau et constitue la  
10          meilleure solution sur les plans technique,  
11          économique et environnemental. Ça conclut pour  
12          notre présentation, Monsieur le Président.

13          Me YVES FRÉCHETTE :

14          Alors, voilà, Monsieur le Président, alors ça  
15          complète la présentation d'Hydro-Québec, les  
16          témoins sont donc maintenant disponibles pour un  
17          contre-interrogatoire.

18          (10 h 23)

19          LE PRÉSIDENT :

20          Merci, Maître Fréchette. Donc, pour le début du  
21          contre-interrogatoire, Maître Lescop, pour la Ville  
22          de Mont-Tremblant, la Municipalité de Saint-  
23          Faustin-Lac-Carré et la MRC des Laurentides. Prenez  
24          le temps...

25

1 Me RAPHAËL LESCOP :

2 Un autre voyage.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... un autre voyage...

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RAPHAËL LESCOP :

6 Bonjour, Monsieur le Régisseur. À mon tour de vous  
7 saluer et de vous remercier de prendre le temps  
8 d'entendre la présentation de la MRC des  
9 Laurentides et des deux municipalités qui sont  
10 liées. Je prends soin aussi de dire que je suis  
11 accompagné de maître Maria Braker de mon cabinet,  
12 qui travaille avec moi dans le dossier.

13 J'avais annoncé vingt minutes de contre-  
14 interrogatoire, je peux vous dire d'emblée que ça  
15 va durer la moitié du temps, j'en ai pour peut-être  
16 dix minutes au maximum. Et ma question est très  
17 ciblée, donc je pose la question à l'un ou l'autre  
18 du panel puis la personne qui est le plus apte à  
19 répondre à ma question le fera.

20 Q. [9] Donc je vous renvoie à la pièce, une demande de  
21 renseignements, une de vos réponses, à la pièce  
22 HQT-2, Document 1.1, page 4. Donc ma question  
23 concerne donc spécifiquement le tracé de solution  
24 3...

25

1 Mme STÉPHANIE CARON :

2 R. Excusez-moi, Maître Lescop.

3 Q. [10] Oui?

4 R. On essaie de...

5 Q. [11] Parfait. Donc HQT-2, Document 1.1, page 4 de  
6 14. Donc je vous donne le temps de lire la réponse,  
7 là, mais ma question concerne votre réponse R1.2,  
8 et je vous réfère plus particulièrement au deuxième  
9 paragraphe en ce qui a trait aux expropriations qui  
10 découleront... qui découleraient du tracé solution  
11 3. Donc on y lit, selon Hydro-Québec, là, qu'il y  
12 aurait :

13 ... une douzaine de résidences tout au  
14 long du tracé...

15 donc qui seraient expropriées. Ma question, c'est,  
16 donc le calcul que vous avez effectué pour en  
17 arriver aux douze résidences approximatives qui  
18 seraient expropriées, est-ce que vous pourriez  
19 expliquer comment le faire; et avant de répondre,  
20 je vais vous référer à une de mes pièces, donc  
21 c'est la pièce I-8... c'est la pièce... bon,  
22 maintenant que vous avez tous les documents en  
23 main...

24 Donc j'en viens au nombre d'expropriations  
25 que vous avez donné dans votre réponse, vous avez

1 dit approximativement douze (12), lorsque, ici,  
2 vous avez, à la pièce I-8, un seul secteur de la  
3 solution 3, du tracé solution 3, et lorsque vous  
4 regardez simplement, là, les carrés rouges, on voit  
5 qu'on arrive à plus que douze (12). Et donc, je  
6 voudrais vérifier avec vous de quelle façon vous  
7 avez estimé à douze (12) le nombre d'expropriations  
8 tout au long du tracé de la solution 3.

9 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

10 R. Tout d'abord, je mentionnerais, là, que pour cette  
11 solution-là, il n'y a pas eu un avant-projet en  
12 bonne et due forme qui a été complété, c'est  
13 vraiment des estimations qui ont été faites, là,  
14 avec les connaissances de base du milieu, sans  
15 aller en détail.

16 Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a  
17 regardé, pour passer une ligne additionnelle entre  
18 le poste du Grand-Brûlé et la dérivation Saint-  
19 Sauveur, on a estimé une certaine largeur de  
20 suremprise en fonction de projets antérieurs.  
21 Ensuite, pour le bout de reconstruction, la même  
22 chose, on a regardé si on pouvait mettre la ligne  
23 dans l'emprise actuelle.

24 Avec ces sur-largeurs typiques et les  
25 cartes, l'information qu'on avait de disponible sur

1 les bâtiments en présence, on a fait un estimé  
2 minimum à une douzaine de résidences. C'est pour ça  
3 qu'on est allé avec une douzaine, on n'a pas écrit  
4 un chiffre, là, précis. C'est sûr qu'il n'y a pas  
5 eu d'avant-projet complet, il n'y a pas eu de  
6 consultation dans le milieu, donc c'est un chiffre,  
7 là, qu'on a obtenu avec l'information qu'on avait,  
8 sans faire un avant-projet précis en bonne et due  
9 forme.

10 (10 h 39)

11 Q. [12] O.K. Donc, en lien avec votre réponse, je vous  
12 envoie, je vous réfère à une autre réponse d'Hydro-  
13 Québec dans une demande de renseignements. À la  
14 pièce HQT-2, Document 2, page 10.

15 Donc, la réponse R4.4, on y indique que la  
16 marge qui serait appliquée ici pour le tracé 3  
17 entre le poste de Grand-Brûlé et le poste de  
18 dérivation de Saint-Donat serait entre vingt-six  
19 mètres (26 m) et trente-deux mètres (32 m).

20 Est-ce que vous pouvez expliquer à la Régie  
21 le vingt-six mètres (26 m) et trente-deux mètres  
22 (32 m) quel est son point de départ? Est-ce que  
23 c'est un déboisement additionnel ou le point de  
24 départ du vingt-six (26) et trente-deux mètres  
25 (32 m) est à un endroit, dans l'emprise, par



1 exemple, aux pylônes existants?

2 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

3 R. Donc, on parle ici vraiment d'un déboisement  
4 additionnel à partir de la ligne de coupe actuelle.  
5 Donc, on a une servitude actuelle pour la ligne  
6 existante avec une coupe, un nettoyage à l'emprise.  
7 Là, on parle d'un déboisement additionnel à partir  
8 de cette ligne de coupe là.

9 Q. [13] O.K. Et donc, pour clore, je reviens donc à la  
10 pièce I-8 où on voit justement, là... L'exercice va  
11 être fait, incidemment, de façon plus fine par le  
12 biais de notre présentation. Mais pour clore le  
13 sujet, on voit à vue de nez dans le premier plan  
14 qui se trouve dans la pièce I-8, on compte environ  
15 seize (16), en fait on compte seize (16) petits  
16 carrés rouges qui sont identifiés comme des  
17 bâtiments déplacés.

18 Donc, en lien avec ce graphique-là qui  
19 vient... est-ce que donc ce document-là est-ce que  
20 vous confirmez que c'est un document qui vient  
21 d'Hydro-Québec lui-même, la pièce I-8?

22 R. Oui, on confirme que c'est un document qui a été  
23 fourni par Hydro-Québec.

24 Q. [14] Donc, à la lumière de ce seul document on peut  
25 constater que le chiffre de douze (12) qui se

1           trouve dans votre réponse à une demande de  
2           renseignements, à tout le moins devrait à tout le  
3           moins augmenter ici à la lumière de ce tableau d'au  
4           moins trois à quatre résidences et que ce tableau-  
5           là ne réfère pas non plus aux expropriations qui  
6           vont avoir lieu dans la ligne de Mont-Tremblant,  
7           dans le secteur de la Ville de Mont-Tremblant?

8           R. Pour donner un avis plus précis, il faudrait aussi  
9           voir aussi, là, est-ce que ce sont des résidences  
10          permanentes ou il y a des bâtiments accessoires  
11          aussi dans tous les carrés qui sont notés, annotés,  
12          là.

13          Q. [15] Parfait. Donc, ça c'est un exercice qui va  
14          être fait par le biais de notre présentation.  
15          D'accord, je n'ai plus d'autres questions.

16          LE PRÉSIDENT :

17          Merci, Maître Lescop. Donc, la Régie a prévu le  
18          prochain intervenant, Stratégies énergétiques,  
19          Association québécoise de lutte contre... Il y a  
20          quelque chose? Ça va? Maître Neuman, on vous attend  
21          pour le contre-interrogatoire.

22          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

23          Bonjour, Monsieur le Président. Dominique Neuman  
24          pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA.

25          Q. [16] Bonjour, Messieurs, Dame. Par ma première

1 question, je voulais vous demander de préciser et  
2 je sais que madame Caron a un peu élaboré là-dessus  
3 il y a quelques instants, sur le choix d'avoir une  
4 période d'analyse de cinquante-trois (53) ans.

5 Madame Caron a expliqué que c'était parce  
6 que ça a été retenu aux fins du dossier puisque  
7 c'était dans ce contexte-là pour cette période  
8 d'analyse que le projet avait été soumis au conseil  
9 d'administration.

10 Est-ce que vous pourriez élaborer un peu  
11 davantage sur le pourquoi de cette période  
12 d'analyse de cinquante-trois (53) ans et est-ce que  
13 c'est usuel d'avoir une telle période d'analyse  
14 d'une telle durée?

15 (10 h 36)

16 Mme STÉPHANIE CARON :

17 R. Bien, au moment où le dossier a été soumis pour  
18 autorisation au conseil d'administration d'Hydro-  
19 Québec, nous utilisions encore... enfin, nous  
20 étions encore contraints par la période maximale de  
21 cinquante (50) ans pour amortir nos actifs aux fins  
22 de détermination des tarifs. Et, dans ce contexte-  
23 là, on préparait nos analyses économiques en  
24 conséquence.

25 À partir du vingt-trois (23) novembre,

1            quand la Régie a rendu sa décision sur le passage  
2            aux PCGR des États-Unis, la Régie a autorisé  
3            l'utilisation du test de la moyenne pondérée des  
4            actifs d'Hydro-Québec... de l'ensemble des actifs  
5            d'Hydro-Québec pour rencontrer la limite de  
6            cinquante (50) ans. Et elle a également autorisé  
7            l'utilisation de la durée de vie utile des actifs  
8            pour... comme période d'amortissement des actifs à  
9            des fins tarifaires. Pourvu qu'on rencontre le test  
10           de cinquante (50) ans au global. Donc, à partir de  
11           ce moment, lorsque l'on produit des analyses  
12           économiques, on considère la durée d'utilité des  
13           principaux actifs concernés par le projet  
14           d'investissement.

15                    Donc, dans le cas présent, pour une ligne,  
16                    on pourrait utiliser une période d'analyse de  
17                    soixante-dix (70) ans, qui est la durée  
18                    d'amortissement d'une ligne.

19           Q. [17] Et, si je comprends bien, le fait de tenir  
20           compte d'une telle période d'analyse, de cinquante-  
21           trois (53) ans, ça vous permet également de tenir  
22           compte de la croissance prévue des charges sur  
23           cette période afin de vous assurer que les actifs  
24           que vous allez... que vous proposez... que vous  
25           demandez à la Régie d'autoriser seront suffisants

1           pour alimenter... soit pour alimenter ces charges,  
2           soit qu'ils tiendraient compte des besoins  
3           supplémentaires d'équipements futurs qui pourraient  
4           résulter durant cette période de la croissance des  
5           charges?

6           M. ANDRÉ DAGENNAIS :

7           R. Oui. Donc, la croissance, en effet, on l'a  
8           considérée sur cinquante (50) ans. Donc, ce qu'on  
9           fait, c'est simplement allonger la prévision de  
10          charges avec le dernier taux de croissance qu'il y  
11          a de disponible au bout de quinze (15) ans, donc  
12          sur cinquante (50) ans.

13          Q. [18] Et le territoire que vous avez considéré pour  
14          évaluer les charges pertinentes, et là je vous  
15          réfère à une réponse que vous avez fournie à SÉ-  
16          AQLPA, qui était la réponse... ce n'est pas la  
17          peine d'aller la chercher, c'est une réponse très  
18          courte, je peux vous la citer. On vous demandait...  
19          c'était notre demande SÉ-AQLPA 1.7A à laquelle vous  
20          avez répondu... bien, il y a plusieurs versions  
21          successives des réponses mais, en tout cas, la  
22          première version... enfin, c'est HQT-2, document 3  
23          mais c'est la même réponse que vous avez fournie,  
24          qui se trouve dans les versions amendées de cette  
25          pièce que vous avez déposée. Donc, 1.7A, on

1 demandait :

2 Quelles sont les charges du territoire  
3 qui sont susceptibles d'avoir un  
4 impact sur les lignes existantes et la  
5 nouvelle ligne proposée?

6 Et vous avez répondu que :

7 Il s'agit de l'ensemble des charges  
8 alimentées sur le territoire des  
9 Laurentides.

10 C'est bien cela?

11 R. Oui.

12 Q. [19] Juste pour préciser, quand vous parlez de  
13 l'ensemble des charges alimentées sur le territoire  
14 des Laurentides, je comprends... puis on a pris  
15 pour acquis, dans notre preuve, que vous incluez à  
16 cela aussi le territoire du nord de la région de  
17 Lanaudière jusqu'à Chertsey puisque ça fait partie  
18 du même ensemble que vous aurez à alimenter?

19 R. Donc, oui, on a considéré le poste de Chertsey  
20 puisqu'il sera alimenté par le réseau des  
21 Laurentides, en effet.

22 Q. [20] Oui. Donc, les charges qui seront alimentées  
23 jusqu'à Chertsey ou dans le nord de Lanaudière?

24 R. Exact.

25 Q. [21] D'accord. Dans votre comparaison des

1 scénarios, que vous avez présentée tout à l'heure,  
2 quand vous avez décrit la solution 1, vous avez  
3 indiqué, si je comprends bien...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Vous êtes à quelle page, Maître Neuman?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Bien, écoutez, ce sera plus simple d'aller au  
8 tableau comparatif qui se trouve aux pages 18 et 19  
9 de l'analyse des investissements,  
10 réinvestissements.

11 Q. [22] Que la solution 1 permettait, avec les ajouts  
12 qui sont mentionnés dans ce tableau, mais  
13 permettait d'alimenter les charges prévues jusqu'à  
14 deux mille soixante et un (2061), c'est bien cela  
15 qui... qu'il n'y aurait pas de dépassement de  
16 capacité des équipements jusqu'à deux mille  
17 soixante et un (2061) avec ce que vous proposez à  
18 la solution 1, compte tenu des quelques  
19 investissements supplémentaires qui sont énoncés  
20 dans ces tableaux?

21 (10 h 41)

22 R. Donc, selon la prévision qu'on a présentée et selon  
23 les investissements qu'il y a ici, donc, deux mille  
24 dix-huit (2018), la ligne, deux mille trente et un  
25 (2031) et deux mille quarante-six (2046), le

1           bouclage à Sainte-Agathe, donc jusqu'en deux mille  
2           soixante-huit (2068), qui correspond à la durée  
3           d'analyse de cinquante-trois (53) ans, on ne  
4           devrait pas avoir de dépassement, en effet.

5        Q. [23] À la page des réinvestissements, en page 19,  
6           vous prévoyez, à la première ligne de ce tableau, à  
7           la fois pour la solution 1 et à la solution 3, vous  
8           prévoyez des départs de lignes au poste de Grand-  
9           Brûlé. Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus?

10       R. Donc, les réinvestissements prévus, solution 1, les  
11           départs de lignes au poste du Grand-Brûlé, il ne  
12           s'agit pas d'une nouvelle ligne qui partirait du  
13           poste du Grand-Brûlé, il s'agit des départs qu'on a  
14           installés en deux mille dix-huit (2018) et que  
15           donc, la durée de vie des disjoncteurs est de  
16           trente (30) ans, donc dans les départs de lignes,  
17           c'est trente (30) ans qu'on a... dans les départs  
18           de lignes, c'est des disjoncteurs qu'on a, surtout,  
19           donc, on lui a mis une durée de vie de trente (30)  
20           ans. Donc, on est obligé de réinvestir au bout de  
21           trente (30) ans, ce qui serait de la pérennité, en  
22           fait, donc, pour ces départs de lignes, en deux  
23           mille cinquante-huit (2058).

24       Q. [24] O.K. Donc, vous affirmez que vous n'aurez pas  
25           besoin de nouvelles lignes pour alimenter de



1 nouvelles charges, que c'est simplement les mêmes  
2 départs de lignes qui existent déjà avec leurs  
3 disjoncteurs que vous remplacez parce qu'ils  
4 seraient arrivés à leur fin de vie utile, c'est  
5 bien cela?

6 R. Toujours avec les hypothèses de croissance qu'on a  
7 là, non, on n'aurait pas besoin de nouvelles  
8 lignes. Ces départs-là sont sur la ligne, la ligne  
9 qu'on prévoit pour deux mille dix-huit (2018).

10 Q. [25] Ça m'amène justement à vos hypothèses de  
11 croissance. Dans la présentation d'aujourd'hui, en  
12 page 3, cette page 3 ayant été présentée par  
13 monsieur Giroux, je vois que vous indiquez un  
14 constat que la croissance annuelle moyenne a été de  
15 deux virgule quatre pour cent (2,4 %) par an depuis  
16 deux mille quatre (2004) et que ça vous a surpris  
17 puisque c'était une région qui était en plus grande  
18 croissance que ce à quoi vous vous étiez attendus.  
19 Donc, une croissance annuelle de deux virgule  
20 quatre pour cent (2,4 %).

21 Si je regarde, par ailleurs, votre pièce  
22 B-53HQ... attendez un petit instant. B-53, je vais  
23 vous donner la cote B... la cote HQT. C'est la  
24 pièce HQT-2, Document 1.1. Et à la page 9 de cette  
25 pièce, vous fournissiez la réponse 4.2 à la Régie.

1           Donc, vous faisiez une prévision de la demande pour  
2           les vingt (20) prochaines années, pas les cinquante  
3           (50) prochaines années, mais les vingt (20)  
4           prochaines années. Mais on avait calculé le taux de  
5           croissance que vous avez utilisé dans ce tableau et  
6           ce taux de croissance n'est pas de deux point  
7           quatre pour cent (2,4 %), que vous avez utilisé.  
8           Excusez-moi, Monsieur le régisseur, est-ce que j'ai  
9           donné la bonne référence ou est-ce que je...

10          LE PRÉSIDENT :

11          Effectivement, le lien avec le SDÉ est clair.

12          Me DOMINIQUE NEUMAN :

13          O.K. J'ai donné la bonne référence.

14          LE PRÉSIDENT :

15          Peut-être que le lien papier a... a peut-être...

16          j'y arrive, de toute façon.

17          Me DOMINIQUE NEUMAN :

18          C'est beau. Excellent.

19          (10 h 47)

20          Q. [26] Donc, à cette pièce, on voit un tableau  
21          qu'Hydro-Québec a préparé en réponse 4.2 à la  
22          Régie, qui est la prévision de la demande en MVA  
23          pour les vingt (20) prochaines années. Et si on  
24          calcule le taux de croissance, qui résulte de ce  
25          tableau, ce n'est pas un taux de croissance de deux

1 point quatre pour cent (2,4 %), c'est, au  
2 contraire, un taux de croissance de moitié moindre.  
3 Un taux de croissance seulement de un point deux  
4 pour cent (1,2 %) qui est justement, qui reproduit  
5 justement le problème que vous avez eu dans le  
6 passé à sous-estimer la croissance de la région des  
7 Laurentides. Ça fait que nous avons été surpris  
8 que, après avoir affirmé justement dans votre  
9 preuve qu'il y avait un taux de croissance annuel  
10 élevé, de l'ordre de deux point quatre pour cent  
11 (2,4 %), dans la région des Laurentides, que malgré  
12 ça, pour les, pour toute la période future, vous  
13 revenez au bas taux de croissance de un point deux  
14 pour cent (1,2 %) et que vous vous basez là-dessus  
15 pour ensuite dire que vos investissements de la  
16 solution 1 seront suffisants.

17 Et ceci a fait l'objet, incidemment, de  
18 l'amendement au rapport principal de notre témoin,  
19 monsieur Deslauriers, qui a amendé juste sur ce  
20 point-là, c'est, les amendements sont clairement  
21 indiqués en marge, là.

22 Donc nous nous surprenions que vous vous  
23 contredisiez puisque, à la fois, vous exprimez  
24 qu'il y avait un fort taux de croissance, de  
25 l'ordre de deux point quatre pour cent (2,4 %), ce

1 avec quoi nous sommes tout à fait d'accord, et que  
2 malgré ça, pour votre prévision que vous utilisez  
3 pour déterminer si vos équipements de solution 1  
4 sont suffisants, vous prenez seulement un taux de  
5 croissance de un point deux pour cent (1,2 %). Donc  
6 n'y a-t-il pas contradiction là?

7 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

8 R. Juste mentionner, bien expliquer, là, ça, le deux  
9 point quatre pour cent (2,4 %), c'est un taux  
10 passé. Ce qui s'est passé, on ne peut pas, ce n'est  
11 pas garant de ce qui va arriver avant. Donc ça,  
12 c'est vraiment bien campé, c'est une croissance  
13 passée.

14 Ensuite, HQD, le Distributeur, nous fournit  
15 une prévision de charge. Ce n'est pas une science  
16 exacte, malheureusement, il se base, il se fie sur  
17 un paquet d'indicateurs économiques, la croissance  
18 démographique, la croissance économique, il y a  
19 toutes sortes de phénomènes qui sont venus par le  
20 passé changer un peu ces prévisions-là.

21 Donc nous, on travaille à la base avec la  
22 prévision de charge d'HQD. Les leçons du passé nous  
23 ont enseigné que lorsqu'on fait un projet, on doit  
24 absolument faire le projet le plus puissant  
25 possible, le plus... et bâtir une architecture. Il

1       faut, je suis revenu, dans la présentation, je suis  
2       revenu à plusieurs reprises là-dessus, on fait une  
3       ligne, il faut s'assurer que cette ligne-là, elle  
4       est construite pour aller chercher le dernier  
5       mégawatt possible, extraire le plus possible de  
6       cette ligne-là.

7                Donc le projet qu'on propose, c'est  
8       vraiment un projet, c'est le projet de moindre coût  
9       mais c'est aussi le projet qui va permettre d'aller  
10      chercher le dernier mégawatt de cette  
11      infrastructure-là. C'est imposant, ces  
12      infrastructures-là, c'est coûteux, on doit  
13      l'installer pour, et maximiser la capacité de se  
14      servir de cet instrument-là.

15               Donc on a une prévision de charge sur  
16      quinze ans qui nous vient du Distributeur, donc on  
17      ne peut pas porter de jugement dessus. On  
18      l'extensionne, elle est faite sur un horizon de  
19      quinze (15) ans, on l'extensionne, comme André, mon  
20      collègue, disait, le dernier taux de croissance de  
21      la quinzième année, on l'extensionne par la suite  
22      pour faire nos validations. Mais on s'assure de  
23      proposer le projet le plus puissant possible, qui  
24      ait la meilleure architecture, moi, je reviens, le  
25      terme que j'aime utiliser, c'est une architecture

1 capable et évolutive.

2 Avais-tu autre chose à rajouter, André,  
3 sur...

4 M. ANDRÉ DAGENAI :S

5 R. Oui. En fait, c'est, la raison majeure qui nous  
6 pousse vers la solution 1 que plutôt, plutôt que la  
7 solution 3, c'est justement le fait que, je regarde  
8 la solution 1 et s'il y a une croissance plus  
9 importante que prévue, je suis capable de la faire  
10 évoluer. Si je regarde la solution 3...

11 Q. [27] Excusez-moi, notre propos n'est pas de  
12 comparer la solution 1 à la solution 3 d'Hydro-  
13 Québec...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Il veut compléter sa réponse.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 ... mais la version de monsieur Deslauriers...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui mais...

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 ... de monsieur Deslauriers.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 ... mais il veut compléter sa réponse, je pense que  
24 c'est tout à fait légitime.

25

1 M. ANDRÉ DAGENAI :

2 R. En fait, comme j'ai dit dans la présentation aussi,  
3 électriquement, la solution de monsieur Deslauriers  
4 est semblable à notre solution. Donc ce qu'on veut  
5 dire, c'est que la solution 3 nous envoie dans un  
6 cul-de-sac et c'est justement ça qu'on veut éviter.  
7 S'il y a une croissance plus forte que prévue, on  
8 aurait de la difficulté à y répondre. Tandis que la  
9 solution 1, on serait capables de faire évoluer le  
10 réseau.

11 Maintenant, la solution de monsieur  
12 Deslauriers, comme j'ai dit ici, c'est  
13 électriquement semblable, ce que je vous dis, c'est  
14 que la solution 1, on serait capables de le faire  
15 évoluer autant que celle de monsieur Deslauriers.

16 Q. [28] Bien, je suis content de vous entendre dire  
17 que la solution de monsieur Deslauriers est  
18 électriquement semblable à la solution 1. Et,  
19 justement, je voulais vous demander d'ajouter, le  
20 bouclage dont vous faites l'apologie, à juste  
21 titre, dans votre présentation, bouclage que vous  
22 avez illustré par des flèches bleues à la page 13  
23 de la présentation d'aujourd'hui, n'est-il pas  
24 exact que ce bouclage se retrouve aussi dans la  
25 solution SÉ-AQLPA, qu'on voit à la page 15 de cette

1 même présentation, c'est-à-dire, vous auriez pu  
2 faire des flèches bleues là aussi? Le bouclage se  
3 réalise à Sainte-Agathe-des-Monts et se réalise  
4 même, si je peux me permettre, mieux que dans la  
5 solution 1.

6 (10 h 53)

7 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

8 R. En fait, je ne vois pas, comme je disais, je ne  
9 vois pas d'avantages. Comme j'ai dit dans la  
10 présentation, je ne vois pas d'avantages à faire  
11 rentrer une autre ligne au poste de Sainte-Agathe.

12 Si on regarde à la page 15 où on compare la  
13 solution 1 à la solution SÉ-AQLPA, donc je ne vois  
14 pas d'avantages de faire rentrer à la ligne à  
15 Sainte-Agathe, surtout qu'on est, notre ligne plus  
16 courte se rend plus rapidement au poste de  
17 Saint-Sauveur. Et il y aurait du sectionnement  
18 possible dans notre solution également si jamais il  
19 y avait une croissance plus forte que prévue.

20 Q. [29] Bien justement, vous parlez d'une évolution.  
21 S'il y avait une croissance plus forte que prévue,  
22 c'est-à-dire si votre un point deux pour cent  
23 (1,2 %) des vingt (20) et/ou cinquante (50)  
24 prochaines années de croissance prévue ne se  
25 réalisait pas, mais que c'était plutôt comme dans



1 le passé autour de deux point quatre pour cent  
2 (2,4 %), vous dites que vous auriez, que la  
3 solution 1 serait évolutive.

4 Donc, vous auriez à la faire évoluer  
5 probablement d'une manière semblable à ce qui est  
6 proposé dans la solution SÉ-AQLPA, c'est-à-dire de  
7 boucler davantage à Sainte-Agathe-des-Monts.

8 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

9 R. Pouvez-vous juste répéter la question, parce que  
10 juste pour être bien sûr de répondre à la bonne  
11 chose.

12 Q. [30] O.K. Vous avez mentionné que la solution 1  
13 était évolutive. J'essaie d'interpréter le sens du  
14 mot « évolutif ». Et en rapport avec ça, vous avez  
15 mentionné si la croissance de la demande était plus  
16 forte que prévue.

17 Donc, est-ce que j'interprète correctement  
18 que, si la croissance de la demande était  
19 effectivement plus forte que le un point deux pour  
20 cent (1,2 %) par an que vous avez prévu, que vous  
21 auriez à boucler davantage à Sainte-Agathe-des-  
22 Monts, donc que votre solution évolutive se  
23 rapprocherait de la solution SÉ-AQLPA?

24 Je parle en ce qui concerne le nombre de  
25 lignes qui se raccorderaient à Sainte-Agathe-des-

1 Monts.

2 M. ANDRÉ DAGENAI :  
3

4 R. Quand je parlais de bouclage supplémentaire,  
5 j'irais plus, si on regarde toujours à la page, je  
6 suis à la page 15 de la présentation.

7 Q. [31] Oui.

8 R. Donc, vous voyez le point de dérivation qui est  
9 tout juste au sud du poste Sainte-Agathe?

10 Q. [32] Oui.

11 R. Alors si on allait sectionner là, donc c'est sûr  
12 que ça serait encore beaucoup plus solide. Mais  
13 c'est sûr que ça c'est dans un... On n'a pas...

14 Q. [33] Pouvez-vous répéter la phrase, si quoi, je  
15 n'ai pas bien entendu?

16 R. Si on allait sectionner, boucler à ce point-là.

17 Q. [34] Oui.

18 R. À ce point de dérivation au sud de Sainte-Agathe-  
19 des-monts.

20 Q. [35] O.K.

21 R. Ça serait encore plus solide. Sauf que ça on n'a  
22 pas besoin de le faire selon la prévision, selon  
23 notre hypothèse de prévision. Mais c'est le genre  
24 d'intervention qui accroîtrait de beaucoup la  
25 capacité du réseau.

Q. [36] O.K. Donc, on ferait un poste de sectionnement

1 à ce point-là, à ce point de dérivation, c'est bien  
2 ça?

3 R. Ça pourrait. Comme je vous dis, on n'a pas regardé  
4 au-delà de notre hypothèse de prévision, mais ça  
5 pourrait être une des solutions envisagées qui  
6 permettrait à la solution 1 de fournir plus de  
7 puissance qu'elle n'en fournit en deux mille  
8 cinquante-huit (2058)... soixante-huit (68).

9 Q. [37] Oui, c'est ça. Donc, ce serait l'équivalent  
10 que d'avoir le bouclage à Sainte-Agathe-des-Monts  
11 elle-même au niveau électrique, là?

12 R. Électriquement, ça serait en effet semblable. Mais  
13 à ce que je vois on est encore plus proches de la  
14 dérivation Saint-Sauveur parce que je crois que ça  
15 serait encore plus fort.

16 Q. [38] D'accord. Je vais revenir au un point deux  
17 pour cent (1,2 %) que vous avez mentionné. Monsieur  
18 Giroux, vous avez mentionné que cette donnée vous  
19 provenait d'Hydro-Québec Distribution. Est-il exact  
20 qu'il s'agit d'une croissance moyenne prévue pour  
21 l'ensemble du Québec?

22 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

23 R. Là, je vais m'aventurer un petit peu sur un terrain  
24 glissant, là, ce n'est pas mon expertise. On pourra  
25 confirmer si j'erre un peu.

1                   Le Distributeur fait une prévision globale  
2 pour la province en fonction d'indicateurs macro-  
3 économiques. Ensuite il fait une répartition par  
4 région, puis là il différencie un peu selon des  
5 facteurs qui différencient les régions en fonction  
6 des données d'accroissement de population.

7                   Parce qu'on a aussi de l'information, le  
8 Distributeur utilise aussi de l'information qui  
9 provient des municipalités en fonction de leurs  
10 prévisions d'autres croissances individuelles.

11                   Donc, effectivement, il y a des indicateurs  
12 macro qui modulent une croissance pour la province.  
13 On a un chiffre pour la province. Ensuite le  
14 Distributeur fait une répartition qui n'est pas une  
15 répartition, là, au... je ne veux pas utiliser le  
16 mot « au hasard », là, mais, je veux dire,  
17 seulement représentative du poids actuel des  
18 régions, là. Ils utilisent aussi des données, qui  
19 proviennent des régions, pour les taux de  
20 croissance. Donc, ils répartissent, de façon pas  
21 tout à fait égale, la croissance du Québec en  
22 fonction des croissances anticipées locales.

23                   (10 h 58)

24                   Q. [39] Mais, dans le cas présent, le un point deux  
25                   (1.2) que vous appliquez pour la région des

1 Laurentides, n'est-il pas exact que c'est le même  
2 un point deux pour cent (1.2 %) qui est prévu pour  
3 l'ensemble du Québec?

4 R. On peut prendre en engagement, je n'ai pas cette  
5 information-là avec moi, là. Je ne le sais pas par  
6 coeur non plus.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Écoutez, Monsieur le Président, moi, je m'en remets  
9 à vous. On a déjà du témoignage à l'effet que ce  
10 qui a été constaté dans le passé c'est deux point  
11 quatre pour cent (2.4 %). Vous avez des témoignages  
12 à l'effet que la prévision qu'on a utilisée pour  
13 les fins de modéliser l'analyse économique,  
14 modéliser le projet, c'est basé sur la prévision  
15 quinze (15) ans, qui est extensionnée sur toute la  
16 période. Écoutez, on s'en remet à vous, si vous  
17 avez besoin de cette information-là, Monsieur le  
18 Président, c'est très bien, pour les fins de la  
19 prise de décision, c'est à vous de voir.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Bien, je vous soumetts, Monsieur le Président, que  
22 cette information est utile puisque... Excusez-moi,  
23 est-ce que vous aviez terminé?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Non, non, allez-y. Non, non, mais j'attends. Est-ce

1 que ma présence vous indispose?

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Bien...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Il faut qu'il s'adresse à moi.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui, oui, c'est d'accord. Donc, je vous sou mets que  
8 cette information est utile puisque ça permet,  
9 notamment, de différencier la solution 1 de la  
10 solution SÉ-AQLPA puisque Hydro-Québec a argumenté  
11 que la solution 1 était suffisante compte tenu du  
12 taux de croissance prévu. Alors que nous, dans  
13 notre preuve, et notamment notre preuve amendée,  
14 nous avons argumenté que, justement, si l'on se fie  
15 au passé, il faudra aller plus loin que la solution  
16 1. Et le témoin, monsieur Dagenais, a dit que,  
17 justement, s'il faut évoluer, il y aura une  
18 certaine évolution à faire et, cette évolution,  
19 nous l'avons déjà faite dans la solution SÉ-AQLPA.  
20 Donc, ça peut être utile de savoir... d'avoir des  
21 précisions sur la source de ce un point deux pour  
22 cent (1.2 %) qui est, comme on le note, de moitié  
23 moindre que la croissance passée, qui est à  
24 l'origine de la présente demande. Si ça avait été  
25 un point deux pour cent (1.2 %), vous ne seriez

1           saisi d'aucune demande, Lafontaine suffirait à  
2           alimenter tout le monde.

3           LE PRÉSIDENT :

4           O.K. D'accord, on va retenir votre... on ne  
5           retiendra pas l'objection, on va retenir la  
6           proposition d'avoir un engagement.

7           Q. [40] Donc, Messieurs, est-ce que c'est clair comme  
8           engagement?

9           Me YVES FRÉCHETTE :

10          Peut-être le verbaliser, là.

11          LE PRÉSIDENT :

12          Allez-y, Maître Neuman, s'il vous plaît.

13          Me DOMINIQUE NEUMAN :

14          Q. [41] Est-ce que le un point deux pour cent (1.2 %)  
15          de prévision qui est utilisé pour l'avenir par  
16          Hydro-Québec Transport dans sa présente... dans sa  
17          réponse, que j'ai mentionnée tout à l'heure, je  
18          vais essayer de retrouver le numéro... donc, B-53,  
19          HQT-2, Document 1.1, page 9, réponse 4.2 à la  
20          Régie. Donc, est-ce que ce taux de un point deux  
21          pour cent (1.2 %) est similaire ou différent du  
22          taux de croissance panquébécois indiqué par Hydro-  
23          Québec Distribution. Et, s'il est différent, quelle  
24          est sa différence?

25

1 E-1 (HQT) : En référence à la réponse 4.2 de la  
2 pièce HQT-2, Document 1.1, indiquer si  
3 le taux de 1.2 % est similaire ou  
4 différent au taux de croissance  
5 panquébécois indiqué par HQD et, s'il  
6 est différent, indiquer cette  
7 différence (demandé par SÉ-AQLPA)

8

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Q. [42] Ça va, Monsieur Giroux, Monsieur Dagenais?

11 R. Oui.

12 Q. [43] Merci.

13 Engagement numéro 1. Je vous remercie.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Q. [44] En ce qui concerne le taux de croissance  
16 annuel moyen de deux point quatre pour cent (2.4 %)  
17 constaté depuis deux mille trois (2003) jusqu'à  
18 deux mille quinze (2015), que vous avez illustré  
19 dans le graphique de la page 3 de votre  
20 présentation d'aujourd'hui, vous avez dit que ce  
21 taux vous a surpris. Donc, est-ce qu'il est correct  
22 de dire que le taux qu'Hydro-Québec Distribution  
23 vous avait indiqué à l'époque n'était pas  
24 suffisant, qu'il était inférieur à deux point  
25 quatre pour cent (2.4 %) ?



1 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

2 R. La prévision qui nous avait été émise à l'époque

3 était le meilleur estimé du Distributeur, à

4 l'époque. On a posé des questions, effectivement,

5 TransÉnergie, dans des rencontres, là, avec le

6 Distributeur, s'il avait une explication. Ils nous

7 ont fourni quelques explications, là, d'où est

8 apparu ce taux plus élevé que prévu. Puis j'ai

9 quelques éléments en tête, mais ils expliquaient

10 que le taux... les logements sont plus... la

11 superficie des logements, en moyenne, est plus

12 élevée, a augmenté sur la période. Le taux

13 d'occupation par habitant... le nombre d'habitants

14 par loyer a diminué sur la période. Puis ils nous

15 expliquaient qu'à un moment donné, on ne peut pas

16 baisser en bas d'un habitant par loyer, là. Ça fait

17 qu'il y avait eu une tendance, comme ça,

18 démographique. Ça fait qu'il y a eu certaines

19 tendances démographiques qui ont influencé, au-delà

20 du nombre d'habitations, le taux de croissance.

21 (11 h 04)

22 Et on leur a posé la question parce que

23 c'est clair qu'on... comme lorsqu'on présente des

24 projets, je vous donne un exemple du poste Saint-

25 Jérôme, présenter un projet avec quatre

1 transformateurs, ça veut dire que pour un  
2 planificateur, je dois déjà penser à ce qui va  
3 arriver par la suite. Ce n'est pas un constat  
4 d'échec, mais presque, là.

5           Donc, on a questionné ça, le Distributeur,  
6 vraiment, à l'avenir, là, il ne faut pas se tromper  
7 comme on s'est trompé par le passé. Donc, ils nous  
8 ont expliqué qu'est-ce qui s'est passé dans le  
9 passé et on a confiance qu'avec les prévisions qui  
10 sont actuelles, on installe une infrastructure qui  
11 va répondre aux prévisions actuelles que nous  
12 soumet le Distributeur.

13 Q. [45] Ce que le Distributeur vous avait soumis, vous  
14 ne l'avez pas spécifié dans votre réponse pour  
15 cette période où, au réel, on a constaté deux point  
16 quatre pour cent (2,4 %). Ce que vous aviez eu  
17 comme prévision d'Hydro-Québec Distribution pour  
18 cette période, c'était combien par année?

19 R. Je n'ai pas ces chiffres-là avec moi, on peut... on  
20 peut les retrouver, là, c'est des données  
21 historiques qui sont pratiquement publiques, là.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Encore une fois, je m'en remets à vous, Monsieur le  
24 Président, est-ce bien utile, à ce stade-ci? On  
25 regarde pour un projet pour l'avenir, là, le

1 passé... écoutez, avec les explications de monsieur  
2 Giroux, je pense que ça fait la boucle.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Bien, ça a l'air simple à fournir et les données  
5 régionales ne sont pas publiques, en tout cas, pas  
6 à notre connaissance, là, de... on a les données  
7 nationales, mais...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Bien, c'est possible que ce soit sous pli  
10 confidentiel, mais ça, écoutez...

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Non, non, quand il a dit « publiques », il a dit  
13 qu'on l'aurait peut-être déjà ailleurs. Mais si on  
14 regarde les dossiers de la Régie, on n'a pas région  
15 par région, là.

16 LE PRÉSIDENT :

17 On ne l'a pas région par région.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 C'est ça. C'est ça. On ne l'a pas. Donc, mais si  
20 lui s'était basé... si le témoin s'était basé sur  
21 un certain taux de HQD, fourni par HQD et qu'il est  
22 arrivé à... et que la surprise est arrivée que  
23 c'était...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Moi, c'est simple, Maître Neuman. Le problème que

1 je vois là-dedans, là, les prévisions changent  
2 d'année en année.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui.

5 LE PRÉSIDENT :

6 O.K.? Puis là, vous me dites : « Sortez-moi un  
7 chiffre quelque part. » Lequel? Quelle année? Je  
8 suis à la base de... je comprends que c'est sur la  
9 période deux mille quatre-deux mille...

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui, deux mille quatre-deux mille quinze (2004-  
12 2015).

13 LE PRÉSIDENT :

14 Ça ici, celle-là?

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Quatorze (14). Mais quand est-ce qu'ils ont fait  
19 leurs prévisions? Ils ont investi depuis ce temps-  
20 là dans ce coin-là, il y a... je ne vois pas  
21 qu'est-ce qu'on va faire avec cette donnée-là parce  
22 qu'on sait que des prévisions, puis vous... vous  
23 êtes assez au fait, ça change d'année en année.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça fait que je me demande, sur la base de quelle  
3 année, sur... qu'est-ce que vous allez faire avec  
4 ça?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Bien, ce que nous voulons illustrer, c'est que  
7 probablement la sous-estimation, avant deux mille  
8 quinze (2015), était de même nature que ce qui s'en  
9 vient après, c'est-à-dire que si le témoin nous  
10 dit : « C'était un point deux pour cent (1,2 %) »  
11 puis on s'est aperçu que c'était le double », puis  
12 là, bien on continue de faire un point deux pour  
13 cent (1,2 %) comme si rien n'avait changé puis on  
14 espère que ce sera bon cette fois, puis qu'on bâtit  
15 pour cinquante (50) ans en fonction de ça sans...

16 LE PRÉSIDENT :

17 O.K. J'ai saisi. Messieurs les témoins, avez-vous  
18 un chiffre à nous fournir? Vous le qualifierez.

19 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

20 R. Il faudrait juste s'entendre sur quelles  
21 prévisions, quelle année, là. Donnez-nous une date  
22 puis on va trouver, dans nos archives, la prévision  
23 qui avait été émise par le Distributeur.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Encore une fois, avec une utilité toute relative à

1 l'égard du projet en cours.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Bien, deux mille quatre (2004).

4 LE PRÉSIDENT :

5 Deux mille quatre (2004)?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Bien, c'est le début de la période de la courbe.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Prévision deux mille quatre (2004). Alors,  
10 engagement 2, du Distributeur qui aurait été  
11 transmise au Transporteur à ce moment-là, pour la  
12 région pertinente, entendons-nous. Est-ce que ça  
13 vous convient?

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui. Oui, on parle de la région, évidemment.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Q. [46] Ça va, Monsieur Giroux, comme engagement?

18 Me JEAN-PIERRE GIROUX :

19 R. Oui.

20 Q. [47] Je vous remercie.

21

22 E-2 (HQT) : Spécifier la prévision 2004 fournie  
23 par Hydro-Québec Distribution (Demandé  
24 par SÉ-AQLPA)

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous pouvez poursuivre, Maître Neuman?

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui.

5 Q. [48] Sur cette série de questions, j'ai terminé et  
6 j'aurais simplement une question supplémentaire sur  
7 un autre sujet. En ce qui concerne le... en réponse  
8 à une question de Maître Lescop, représentant la  
9 municipalité régionale de comté des Laurentides, il  
10 y a quelques instants, vous avez mentionné que vous  
11 n'aviez pas fait d'avant-projet de la solution 3 et  
12 j'imagine, non plus, des deux autres variantes de  
13 cette solution 3 qui sont discutées ici, la  
14 solution municipalité Saint-Adolphe-d'Howard et la  
15 variante SÉ-AQLPA. Donc, vous n'aviez pas fait  
16 d'avant-projet de cette solution 3 et de ses  
17 variantes, c'est bien cela?

18 (11 h 10)

19 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

20 R. On n'a pas fait d'avant-projet, et quand je parle  
21 d'avant-projet, un avant-projet, ça inclut des  
22 relevés terrains, il faut aller voir la nature du  
23 sol. Est-ce qu'il y a des espèces... la faune  
24 florestière... la flore. Un avant-projet, ça inclut  
25 des consultations publiques. Un avant-projet, c'est

1 vraiment, là, comme je vous le mentionnais, on  
2 parle de dix-huit (18) mois, un temps normal pour  
3 faire un avant-projet. Grand-Brûlé Saint-Sauveur,  
4 ç'en a pris trois ans, ça fait que donc pour la  
5 solution, le scénario qu'on a retenu, on a fait un  
6 avant-projet complet qui inclut les activités que  
7 je vous ai mentionnées et d'autres.

8 Pour les autres scénarios, les autres  
9 solutions qu'on a regardées, on a fait une analyse  
10 sommaire avec l'information disponible. Donc, on  
11 peut porter un jugement sur la faisabilité de ces  
12 scénarios-là, mais on ne peut pas... on n'a pas de  
13 certitude. Imaginons qu'on commence à aller dans le  
14 milieu puis on s'aperçoit... il faut comprendre que  
15 la ligne actuelle a été bâtie dans les années  
16 soixante-dix (70), quatre-vingt (80), donc on n'a  
17 pas de données aujourd'hui sur la nature du sol et  
18 la flore en danger. Les lois ont changé. Donc,  
19 vraiment, on a fait un examen sommaire de ces  
20 alternatives-là. Donc, on ne peut pas certifier de  
21 la faisabilité de ces scénarios-là.

22 Q. [49] Oui. D'accord. En tout cas, on avait bien  
23 compris ça et c'est tout à fait normal. Et donc, je  
24 comprends que les estimations, que ce soit en  
25 termes de déboisement ou en termes d'expropriation,



1           sont des approximations pour ce scénario 3...

2           pardon, cette solution 3 et ses deux variantes?

3           R. Avec les informations sommaires disponibles.

4           Q. [50] Je vous remercie. Je veux juste vérifier s'il

5           reste quelque chose. O.K. D'accord, c'est complet.

6           Ça fait que je vous remercie beaucoup Messieurs.

7           LE PRÉSIDENT :

8           Merci, Maître Neuman.

9           (11 h 34)

10          Me YVES FRÉCHETTE :

11          Est-ce que je pourrais vous demander une petite

12          pause pour les témoins?

13          LE PRÉSIDENT :

14          C'est ce que je m'apprêtais à demander aux témoins

15          s'ils étaient en mesure de. Donc, on va prendre une

16          pause, Maître Gertler, si vous me permettez. On va

17          prendre une pause. Et vingt, c'est de retour.

18          Merci.

19          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20          REPRISE DE L'AUDIENCE

21          LE PRÉSIDENT :

22          Rebonjour. Maître Gertler.

23          Me YVES FRÉCHETTE :

24          Peut-être juste un petit mot d'intendance, si vous

25          permettez, Monsieur le Président.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, Maître Fréchette.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors, les pièces annoncées ont été déposées, sont  
5 rendues disponibles sur le SDÉ, celles que je vous  
6 annonçais ce matin, sont rendues disponibles très,  
7 très bientôt.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Et quant aux engagements qui ont été souscrits ce  
10 matin?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Écoutez, c'est sûr qu'il y a un peu d'archéologie  
13 pour la prévision de la demande. Vous nous donnerez  
14 peut-être au moins jusqu'à demain matin, si vous  
15 permettez, de récupérer tout ça. Mais c'est sûr que  
16 votre message est bien entendu. L'audience sera de  
17 courte durée. Alors, le plus rapidement, on les a  
18 le mieux c'est.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Fréchette.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je vous remercie.

23 LE PRÉSIDENT :

24 J'en prends bonne note. Bonjour, Maître Gertler.

25 Prêt à procéder?

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Oui. Merci, Monsieur le Président. Et merci pour  
3 votre indulgence pour le temps. Ça m'a permis de  
4 consulter mes gens un peu.

5 Q. [51] Alors, j'aimerais commencer... Bonjour  
6 messieurs, madame. On va commencer dans votre  
7 présentation de ce matin, juste quelques questions.  
8 J'aimerais voir avec vous à la page 7 de votre  
9 document, vous parlez du fait que, pour le projet,  
10 puis je présume, là, on parle bien du... bien,  
11 c'est votre proposition, que le tracé est de  
12 moindre impact a été retenu. Et ensuite, à la page  
13 suivante, à la page 8, vous parlez qu'on a des  
14 « aspects techniques, environnementaux et  
15 économiques considérés pour orienter le choix de la  
16 meilleure solution. »

17 Alors, j'aimerais juste... Puis, Monsieur  
18 le Président, je n'irai pas dans tout le détail  
19 environnemental, mais j'aimerais savoir de vous  
20 quand même, comment ça se matérialise pour vous le  
21 choix d'un tracé de moindre impact et celle qui est  
22 la meilleure solution environnementale. Puis on  
23 parle bien, non du... parce que j'ai bien compris,  
24 vous n'avez pas optimisé, c'est ça, par exemple, la  
25 solution 3 n'est pas optimisée. Alors, on parle

1 bien de la comparaison des solutions 1 et 3. Puis  
2 j'aimerais ça comment ça se concrétise en document  
3 matériellement ou en étude ce choix de tracé de  
4 moins impact ou que c'est le meilleur au niveau  
5 environnemental? Comment ça s'exprime à l'intérieur  
6 de votre machine?

7 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

8 R. Pour la partie, là, c'est sûr que, nous, on parle  
9 de... économique, les analyses économiques ont été  
10 faites. Pour la partie environnement, c'est sûr  
11 que, comme on l'a mentionné, là, un des gros  
12 impacts, c'est sûr que c'est le milieu bâti. On  
13 essaie comme premier critère de s'éloigner des  
14 milieux bâtis. Dans le cas qui nous intéresse pour  
15 la ligne en avant-projet, on a fait des  
16 consultations publiques, on a rencontré les acteurs  
17 du milieu. On commence, on a une démarche complète  
18 où on rencontre dans un premier temps les élus qui  
19 nous font part d'un premier niveau de  
20 préoccupations pour le milieu.

21 Ensuite, on rencontre, on fait des portes  
22 ouvertes où on rencontre les gens pour montrer des  
23 scénarios de tracés potentiels. Et on recueille  
24 leurs commentaires. Une chose qui a été faite dans  
25 ce projet-là qui n'est pas coutume, là, à Hydro-

1 Québec, c'est qu'on a formé un comité technique  
2 avec des représentants de... Il y avait un  
3 représentant par chacune des municipalités qui  
4 étaient impactées par des tracés potentiels dans la  
5 zone d'étude qui avait été établi initialement. Ce  
6 comité-là s'est rencontré, était formé, comme je  
7 vous mentionnais, un représentant par municipalité  
8 dans la zone d'étude. Et il y avait aussi des...  
9 notre expert en environnement d'Hydro-Québec, le  
10 chef projet du groupe équipement qui s'occupe de la  
11 réalisation du projet. On a fait, là, ma mémoire me  
12 fait défaut, mais on a fait au moins sept, huit,  
13 peut-être même dix (10) rencontres, là, de ce  
14 comité technique pour élaborer, on avait une  
15 dizaine, dix...

16 (11 h 40)

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Monsieur le Président, mais ce n'est pas exactement  
19 ça ma question, mais on va le laisser aller, mais  
20 je vais poser après ma question encore une fois, si  
21 vous le permettez.

22 R. Donc on a, avec ces... ce comité-là, on a fait une  
23 élaboration d'une dizaine de tracés et ce comité-là  
24 a regardé pour, à l'établissement de la zone de  
25 moindre impact, du tracé de moindre impact.

1 Q. [52] O.K. Et vous serez d'accord avec moi que le...  
2 puis on va y revenir à la question de comment ça  
3 s'exprime matériellement, mais vous êtes d'accord à  
4 ce moment-là que la zone d'étude pour cet exercice-  
5 là n'inclut pas où est localisé le tracé numéro 3,  
6 la solution 3?

7 R. Quand on fait référence à la zone d'étude, c'est  
8 une zone qui a été publiée dans un document, dans  
9 un bulletin d'information, là, dans nos bulletins  
10 d'information, alors que le comité technique a  
11 regardé des tracés qui étaient effectivement à  
12 l'extérieur de cette zone d'étude qui avait été  
13 publiée dans notre document. Le comité technique  
14 est allé plus large que la seule zone d'étude.

15 Q. [53] Hum-hum.

16 R. Et la question, quand vous mentionnez, est-ce que  
17 le tracé 3 est à l'extérieur de la zone d'étude  
18 publiée dans notre bulletin d'information, la  
19 réponse, c'est oui. Par contre, dans le comité  
20 technique, lui a regardé le scénario 3, entre  
21 autres, là, qui était situé à l'extérieur de la  
22 zone d'étude.

23 Q. [54] Et vous serez d'accord avec moi que, pour dire  
24 qu'il n'y a pas eu de consensus ou d'entente pour  
25 retenir le tracé numéro 1 comme étant celui du

1           moindre impact au niveau environnemental ou autre  
2           social au comité technique, là?

3       R. Si, par consensus, on fait référence à l'unanimité,  
4           on a, c'est sûr que le comité n'est pas arrivé à  
5           l'unanimité; par contre, il y avait cinq des six  
6           municipalités qui étaient confortables, qui étaient  
7           d'accord avec le tracé que l'on proposait.

8       Q. [55] Maintenant, je reviens à ma question, vous  
9           dites qu'une solution du moindre impact a été  
10           retenue, et celle que je pense aussi, vous me  
11           corrigez, mais que c'était la meilleure solution  
12           au niveau environnemental aussi, et je vous  
13           demande : comment est-ce que, est-ce qu'il y a un  
14           écrit? Vous, vous faites, j'imagine, vous passez au  
15           conseil d'administration de la société et vous  
16           devez faire une recommandation, y a-t-il un écrit  
17           qui... qui reflète cet arbitrage-là ou c'est  
18           simplement, bon, c'est, vous regardez tout ça puis  
19           c'est votre recommandation ou votre... qu'est-ce  
20           que votre... votre ventre vous dit, là, je ne sais  
21           pas, là, c'est dans votre expérience, comment ça a  
22           marché? Parce que je cherche à voir le document, si  
23           ça n'existe pas, ça n'existe pas, mais s'il y a le  
24           document, on va vous demander de le produire,  
25           Monsieur le Président, simplement.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Alors, permettez, je vais m'objecter à cette  
3 question-là, Monsieur le Président. Vous avez déjà,  
4 par la décision D-2016-088, en date du deux (2)  
5 juin, rejeté la demande, la contestation de la  
6 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC  
7 des Pays-d'en-Haut, quant à la réponse à la  
8 question 1.6, où on vous demandait - on demandait  
9 le dépôt des rapports Hydro-Québec qui étaient, je  
10 les avais identifiés comme ça, mais c'étaient des  
11 rapports d'évaluation environnementale. Alors, vous  
12 avez déjà, vous vous êtes déjà prononcés en  
13 considérant ces informations-là comme n'étant pas  
14 pertinentes, vous avez rejeté la contestation et  
15 vous avez demandé, vous avez conservé la réponse  
16 telle qu'elle se retrouve à 1.6.

17 Alors, j'ai laissé mon collègue progresser,  
18 les questions étaient tout à fait légitimes, là,  
19 sur l'environnement puis comment tout ça se décline  
20 sur la base des affirmations que nous avons faites,  
21 mais en ce qui concerne le dépôt de documents, vous  
22 avez déjà tranché, vous avez déjà énoncé votre  
23 décision, cette décision-là est finale, alors je  
24 suggérerais donc, à mon collègue, de s'y conformer,  
25 et je vous demanderais de maintenir cette



1 objection.

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Monsieur le Président, nous avons bien compris la  
4 décision, c'était par rapport aux documents qui  
5 formaient les études techniques environnementales  
6 rigoureuses; ça, c'est les études. Mais là, je  
7 demande, Hydro-Québec dit qu'ils ont retenu, puis  
8 ils le disent partout dans leur preuve, c'est de  
9 deux choses l'une, soit toute cette preuve-là doit  
10 être supprimée parce que non étayée, ou bien ils  
11 fournissent quelque chose qui indique comment ils  
12 arrivent à cela.

13 Parce que qu'est-ce qu'ils vous proposent,  
14 finalement, c'est qu'on va... on a une ligne qui,  
15 bon, on tient compte des coûts directs à  
16 l'entreprise, on tient compte de l'ingénierie, puis  
17 après, bien, on dit : « C'est du moindre impact. »  
18 On veut que, vous, vous teniez compte de ça parce  
19 que vous avez une obligation justement de décider  
20 en fonction d'une perspective de développement  
21 durable. Mais on dit que c'est juste prenez sur  
22 parole. Notre grosse machine on a retenu un tracé  
23 du moindre impact puis c'est un fait qu'ils  
24 allèguent dans le dossier ici. Ce n'est pas qu'est-  
25 ce qu'ils ont déposé là-bas.

1 (11 h 45)

2 Ici, ils disent que c'est le moindre impact  
3 puis, vous, vous devez reconnaître ça puis que  
4 c'est le meilleur tracé au niveau environnemental.  
5 Et ils disent que ça ne tient sur rien qu'ils  
6 peuvent partager. Ils disent, bien, on fait un  
7 projet de cent millions de dollars (100 M\$) qui  
8 traverse une municipalité sur quarante-deux (42)  
9 kilomètres dans quarante-cinq pour cent (45 %),  
10 presque cinquante pour cent (50 %) dans une forêt  
11 vierge de chez mes clients. Puis ils disent que  
12 prenez-nous sur parole, on a pris un vote puis cinq  
13 sur six sont d'accord, là, c'est le moindre impact.

14 Si c'est la réponse, c'est la réponse. Mais  
15 je pose la question. Je vous soumetts que c'est une  
16 faille très importante dans la preuve puis ça  
17 devrait être apprécié à la fin. Mais on leur donne  
18 l'opportunité de donner une substance à cette  
19 affirmation-là.

20 Alors, je vous soumetts que la question est  
21 légitime et n'est pas contraire à votre décision.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Effectivement, je réitère que la décision pour 1.6,  
24 pour moi, c'est chose du passé.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Hum, hum.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Il n'y aura pas de documents déposés. Et j'ai vu  
5 tantôt dans votre question, je vous voyais aller,  
6 écoutez, je vous suivais très bien, puis à la fin,  
7 bien peut-être le dépôt de documents. Là, vous  
8 l'avez fait ressortir. Quelle sorte de documents  
9 que vous voulez? Vous voulez avoir quoi?

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Mais est-ce que vous me posez la question, Monsieur  
12 le Président?

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui, je vous pose la question.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Mais j'ai dit un tracé du moindre impact a été  
17 retenu.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Alors, est-ce que ça se matérialise en quelque part  
22 cette décision-là? On demande cent millions de  
23 dollars (100 M\$) à ceux qui payent les tarifs puis  
24 on dit que c'est juste, on a décidé que ça va là  
25 puis il n'y a pas de documents à l'appui. C'est ça

1 que je n'arrive pas à comprendre pour les fins de  
2 la Régie, Monsieur le Président.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Me permettez-vous de compléter cette objection,  
5 Monsieur le Président? Vous avez déjà aussi décidé  
6 dans la décision D-2016-80 que tout ce qui  
7 concernait les analyses, puis c'est le paragraphe  
8 18, tout ce qui était analyse paysagère solution 3,  
9 ce n'était pas pertinent pour les fins du dossier.

10 Il n'y a aucun, je m'inscris complètement  
11 en faux par rapport à ce que mon collègue vient de  
12 vous mentionner. Le cadre réglementaire et les  
13 renseignements prévus au règlement sur les  
14 conditions et les cas pour l'autorisation des  
15 projets tels que celui qu'on vous présente  
16 énumèrent l'ensemble des informations qui sont  
17 requises pour pouvoir vous transmettre un dossier  
18 qui soit complet, susceptible d'être entendu,  
19 analysé. Et c'est ce que vos décisions ont mis en  
20 place.

21 Si ce que mon collègue soumet c'est de  
22 nature de l'argumentaire, il souhaite faire valoir  
23 ses points de vue à l'égard du tracé, faire  
24 entendre ses clients, c'est tout à fait légitime,  
25 vous l'avez permis. Mais ça ne permet pas de

1 demander à mes clients de produire de la  
2 documentation, de s'exprimer de façon complète sur  
3 les évaluations environnementales qui ont été  
4 faites. On est complètement à l'extérieur du cadre  
5 réglementaire applicable et à l'extérieur des  
6 décisions que vous avez rendues dans ce dossier-ci  
7 en évacuant les analyses paysagères de la solution  
8 3, en évacuant le dépôt des rapports liés à  
9 l'évaluation environnementale des différentes  
10 solutions.

11 Ce qu'on a comme matérialisation du tracé  
12 de moindre impact, vous l'avez, c'est la demande  
13 qu'on a devant vous avec chacun des ingrédients,  
14 chacun des éléments techniques, chacun des éléments  
15 économiques qui vous sont offerts.

16 Alors, avec égard, je comprends très bien  
17 les préoccupations de la Municipalité de  
18 Saint-Adolphe. Ils vont avoir la chance de faire  
19 valoir leur point de vue, mais ça ne permet pas ici  
20 de poser des questions qui ne sont pas en droite  
21 ligne et qui sont, à la limite, non pertinentes par  
22 rapport à l'objet de décision que vous aurez à  
23 rendre.

24 LE PRÉSIDENT :

25 D'accord. Écoutez, la Régie va juger de la preuve

1 qu'elle a devant elle et lorsqu'on va avoir à  
2 rendre notre décision, on prendra la décision en  
3 conséquence.

4 Ça fait que, Maître Gertler, vous pouvez  
5 toujours poursuivre votre contre-interrogatoire,  
6 mais peut-être...

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Très bien. J'ai beaucoup de questions, Monsieur le  
9 Président, qui ne sont pas de celles-là. Je vais  
10 passer à d'autres sujets.

11 (11 h 50)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Et voilà. Merci.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Maintenant, Messieurs... puis j'espère plaire,  
16 cette fois-ci, à mon confrère aussi avec mes  
17 questions. Toujours à l'acétate numéro 8. Je veux  
18 juste... puis je pense que vous l'avez dit, mais je  
19 veux juste bien comprendre. Quand vous... parce  
20 que, toute votre présentation, c'est, finalement,  
21 beaucoup axé sur la comparaison. Puis là, votre...  
22 je veux juste vous faire confirmer que votre  
23 comparaison au troisième... bien, vers le bas de la  
24 page, là, entre la solution 1; solution 2, on va  
25 éviter d'en parler parce que ce n'est pas celle-là

1 qui... dont tout le monde discute, et la solution  
2 3, je veux bien comprendre que vous faites une  
3 comparaison entre une ligne qui, selon vous, est  
4 étudiée jusqu'à l'avant-projet, optimisée et, dans  
5 le cas numéro 3, une ligne... simplement une  
6 évaluation sommaire, sans avoir été poussée à  
7 l'avant-projet, sans optimisation, sans études,  
8 justement, paysagères et ainsi de suite?

9 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

10 R. Donc, la comparaison est faite, là, sur une base...  
11 comme on a mentionné, la solution retenue a fait  
12 l'objet d'un avant-projet, donc on a une certitude  
13 sur la faisabilité technique, on est allé voir les  
14 sols, on est allé voir... vraiment, on a une  
15 confiance, une certitude que cette solution-là se  
16 fait. Les scénarios alternatifs, en utilisant les  
17 informations disponibles, on est capable d'avoir  
18 une idée raisonnable de ce qu'impliqueraient ces  
19 solutions-là. Donc, la solution 1, en faisant  
20 l'avant-projet, bon, là, j'ai mes coûts de lignes  
21 au kilomètre, j'ai de l'information, j'ai mes  
22 largeurs de déboisement. Je suis capable d'avoir...  
23 j'ai une idée précise.

24 Lorsque je fais ma comparaison avec les  
25 autres scénarios, j'applique ces métriques-là et je

1 les utilise au kilomètre, en autant que j'aie des  
2 régions qui se ressemblent. C'est sur que, si j'ai  
3 une ligne en montagne puis une ligne dans la vallée  
4 du Saint-Laurent avec un fond de glaise, qui  
5 demande des fondations, là, différentes et beaucoup  
6 plus dispendieuses, on n'utilisera pas les mêmes  
7 métriques. Dans ce qui nous intéresse, on pouvait  
8 utiliser les mêmes métriques et on a comparé les  
9 lignes en fonction de ces mêmes métriques-là. Donc,  
10 on avait des longueurs de lignes différentes, on  
11 avait des emplacements différents, qui nous a  
12 permis d'avoir une comparaison économique avec un  
13 degré de confiance, là, assez élevé, de notre part.

14 Q. [56] O.K. Mais par rapport, justement, aux impacts,  
15 déplacement de bâtiments, impacts sur le paysage,  
16 pour ces choses-là, vous n'avez pas le même niveau  
17 de certitude ou d'approfondissement que vous avez  
18 fait pour la solution 1, avec la solution 3?

19 R. Tout à l'heure, je vous mentionnais qu'il y a eu un  
20 comité... un comité technique qui a été mis sur  
21 pied. Puis l'évaluation sommaire qu'on fait  
22 lorsqu'on compare les solutions, ce qu'il est  
23 possible de faire, sommairement, c'est de regarder  
24 la visibilité des infrastructures. Puis là, je ne  
25 vous les nomme pas en importance, je vous nomme



1 quatre grandes rubriques, là, qui font partie d'une  
2 réponse qu'on a faite, la réponse 1.1, à une  
3 question de la Régie. La visibilité des...

4 Q. [57] Excusez-moi, juste pour être sûr qu'on parle  
5 bien de la bonne chose. On parle bien de HQT-2,  
6 document 1.1, c'est-à-dire...

7 R. C'est ça, page 3 de 4.

8 Q. [58] ... le B-0044.

9 R. Page 3 de 4.

10 Q. [59] O.K. Merci.

11 R. Donc, sans priorité par l'ordre d'importance, en  
12 faisant une énumération, là. La visibilité des  
13 infrastructures, le déboisement, les milieux  
14 sensibles du point de vue environnemental puis les  
15 milieux bâtis. Donc, même avec une évaluation  
16 sommaire, je suis capable de voir que... le  
17 scénario 3 versus le scénario 1, je suis capable de  
18 voir, de porter un jugement sur la visibilité des  
19 infrastructures, les largeurs de déboisement, les  
20 milieux sensibles, milieux humides. Je suis capable  
21 de porter un jugement aussi, là, avec une précision  
22 où on est très confortable, au niveau du milieu  
23 bâti. Combien de bâtiments ont été... seraient à  
24 déplacer.

25 La solution 1 longe une emprise, sur les

1 premiers dix kilomètres (10 km), sans déplacement  
2 d'aucun bâtiment. Ensuite, on est dans une nouvelle  
3 emprise est/ouest, où il n'y a aucun bâtiment non  
4 plus à déplacer. Il n'y a pas... l'occupation du  
5 territoire, il y a très peu de gens dans cette  
6 zone-là. Et, le dernier tronçon, on rebâti une  
7 ligne existante. Donc, on peut qualifier c'est de  
8 l'impact, à cet endroit-là, à peu près nul.

9 Par contre, le scénario 3, tout de suite...

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Excusez-moi, Monsieur le Président, je pense que  
12 c'est des choses qui sont en preuve, là, mais il  
13 l'a déjà dit. Moi, je lui pose la question : Est-ce  
14 qu'il a les mêmes bases de comparaison à 1 et 3?  
15 C'était ça ma question, puis là, il est parti sur  
16 d'autres choses. C'est très simple comme question,  
17 c'est oui ou non, il me semble.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Gertler, j'apprécierais beaucoup... je vous  
20 avoue que j'étais en train de le suivre de façon  
21 assez attentive puis là, pouf! On va laisser le  
22 témoin répondre puis après ça, vous réajusterez le  
23 tir au besoin.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Je suis conscient du temps aussi, Monsieur le

1           Président.

2           LE PRÉSIDENT :

3           Je sais que c'est vous qui êtes le maître d'oeuvre  
4           du temps d'ici la fin de la journée.

5           Me FRANKLIN S. GERTLER :

6           Merci.

7           (11 h 56)

8           LE PRÉSIDENT :

9           Merci. Est-ce que le panel veut poursuivre ou ça  
10          conclut?

11          M. JEAN-PIERRE GIROUX :

12          R. Je vais conclure rapidement, là, juste rementionner  
13          que ça... donc, partie économique, il y a une  
14          analyse vraiment très précise pour les métriques,  
15          pour faire une comparaison. Et la partie  
16          environnementale, sur les quatre points qui sont  
17          là, il y a une analyse qui est faite et on est  
18          capable de comparer, avec une bonne certitude  
19          aussi, les impacts environnementaux. Puis comme je  
20          vous ai mentionné en énumérant rapidement la  
21          solution 1, versus la 3, on est capable rapidement  
22          d'avoir des bonnes bases de comparaison, là, entre  
23          ces scénarios-là. Et c'est ce qui a été présenté  
24          dans notre preuve et en réponse aux questions de la  
25          Régie.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Q. [60] Juste un instant. Bon, là, je passerais...  
3 bien, je ne sais pas exactement présenté là, mais  
4 vous avez dit, lorsque nous étions, Monsieur le  
5 Président, à l'acétate numéro 13, s'il vous plaît,  
6 et là, puis vous me corrigerez si j'ai tort, mais  
7 vous avez parlé des simulations puis vous avez dit  
8 que vous n'étiez pas capable, je pense, de  
9 reproduire les résultats qui sont présentés par  
10 l'expert, monsieur Paquin. Alors, j'aimerais savoir  
11 un peu plus là-dessus, est-ce que vous pouvez  
12 m'expliquer?

13 Mme STÉPHANIE CARON :

14 R. Donnez-nous une minute, on ressort les documents en  
15 question.

16 Q. [61] Merci.

17 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

18 Monsieur le Président, c'est que je vois ces  
19 simulations-là. On a tenté de reproduire les  
20 simulations, surtout celles, les dernières, là,  
21 celles, en fait, dont les équivalents ne sont pas  
22 produits dans le rapport HQT-1, Document 3. Donc,  
23 ce rapport-là visait une solution vingt (20) ans,  
24 donc là, on arrive à la Régie, on a une période  
25 d'étude de cinquante (50) ans, donc là, il y a des

1 simulations qui ont été faites dans le rapport  
2 Paquin et ce qu'on réalise, c'est que nous, notre  
3 solution 3, lorsqu'on lui ajoute une charge qui va  
4 jusqu'en deux mille soixante-huit (2068), eh bien,  
5 on est très, très, très limite dans le sens qu'en  
6 ajoutant un mégawatt (1 MW), on a besoin  
7 d'énormément de mégavolts, comme j'aurais dit dans  
8 ma présentation. Et en ajoutant le poste de Saint-  
9 Donat là-dedans, de la façon que ça a été modifié  
10 par le rapport de monsieur Paul Paquin, eh bien, on  
11 a un effondrement de tension, on n'est pas capable  
12 de reproduire ces résultats-là, ça ne fonctionne  
13 tout simplement pas.

14 Et c'est ça, nous, il faut voir qu'on  
15 modélise le réseau avec tout le réseau à sept  
16 trente-cinq KV (735 KV), avec les transformateurs à  
17 cent vingt (120), vingt-cinq (25) KV aussi, donc il  
18 y a des mégavolts qui se trouvent dans... donc,  
19 lui, trouve, à quelque part que moi je n'ai pas ou  
20 que moi je consomme et que lui n'a pas. Donc, il  
21 faudrait... je ne suis pas capable de reproduire  
22 ces résultats. Et c'est ça, le réseau de transport  
23 est validé... oui, le réseau de transport est  
24 validé. Lorsqu'il y a une panne, on réalise que nos  
25 modèles de réseau sont valables, donc on est

1 curieux.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Est-ce que vous me permettez? Je veux juste parler  
4 avec le témoin.

5 (12 h 04)

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Q. [62] Merci de votre réponse. Je pense que nous  
8 comprenons bien. Maintenant, c'est sûr que monsieur  
9 Paquin, ses simulations sont sur la base de vingt-  
10 huit (28) et trente-huit (38)... jusqu'à quarante-  
11 huit (48). Excusez-moi! Et je vous demande : Est-ce  
12 que vous avez fait cet exercice-là?

13 M. ANDRÉ DAGENAIIS :

14 R. Donc, l'exercice a été fait pour les solutions  
15 présentées au dossier, donc jusqu'à la fin de la  
16 durée de la période d'analyse, jusqu'en deux mille  
17 soixante-huit (2068). Mais ce que je vous dis,  
18 c'est que lorsqu'on a reçu le rapport Paquin avec  
19 la solution modifiée, eh bien, on a essayé de  
20 rajouter Saint-Donat. Et on n'est pas capable  
21 d'arriver à des résultats aussi bons que ceux de  
22 monsieur Paquin au niveau de la tension.

23 Q. [63] Monsieur Dagenais, est-ce que vous serez en  
24 mesure de faire l'exercice pour deux mille trente-  
25 huit (2038), deux mille quarante-huit (2048) pour

1 qu'on ait une base de comparaison égale?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Écoutez, je vais m'objecter, Monsieur le Président,  
4 je m'en remets à vous. La réponse est très claire.  
5 Il y a un débat qui va avoir lieu ici entre les  
6 simulations qui sont effectuées par monsieur Paquin  
7 puis celles qu'on a faites, et celles qu'on a tenté  
8 de reproduire. C'est un débat. Alors, les règles  
9 sont très claires. Les règles en matière de  
10 pertinence, en matière de production de  
11 documentation, en matière de production de  
12 simulation, la Régie s'est toujours prononcée  
13 contre des demandes pour préparer des simulations  
14 en réponse à des demandes des intervenants pour  
15 leur propre démonstration. Ça a fait l'objet de  
16 nombreuses décisions dans le passé. Et on est  
17 encore exactement dans cette situation-là. On a...  
18 C'est tout à fait correct.

19 On dit à monsieur Paquin, d'entrée de jeu,  
20 avant qu'il témoigne, qu'on n'est pas en mesure de  
21 reproduire les modélisations qu'il a mises en  
22 place. Alors... Voilà! Ce n'est pas plus compliqué  
23 que ça. Ça s'arrête là. Et monsieur Dagenais vous a  
24 donné des explications. Alors, je m'objecte à toute  
25 production ou toute demande de documentation ou de

1 production de modélisation sur ces éléments-là.  
2 Pertinence. Nécessité pour les fins de la prise de  
3 décision par vous, Monsieur Boulianne.  
4 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
5 Monsieur le Président, évidemment, je suis bien au  
6 fait des règles ou de l'approche en matière de...  
7 en matière de demande de faire des recherches ou  
8 des études supplémentaires. Mais je ne pense pas  
9 qu'on demande... Même, j'ai posé la question : Est-  
10 ce que c'est possible de le faire? Est-ce que c'est  
11 un exercice qui peut se faire facilement? Je pense  
12 que c'est de l'intérêt pour la cause et pour la  
13 Régie si ça ne demande pas un travail  
14 extraordinaire. Parce que nous sommes ici à  
15 comparer, à essayer de comparer des avis, un petit  
16 peu un débat d'experts, si on veut, là, mais dans  
17 le sens positif du terme.

18 Et on est dans un dossier où, un peu  
19 exceptionnellement, on parle d'un horizon de  
20 cinquante-trois (53) ans. Monsieur Paquin n'avait  
21 pas fait... Il a retenu les horizons normaux  
22 auxquels on est habitué. Alors, c'est pour ça que  
23 je vous demande si, pour fins de comparaison  
24 valable puis voir, vérifier des résultats, parce  
25 qu'ils disent que la solution 3 optimisée que



1 monsieur Paquin propose ne marche pas, bien, là,  
2 j'aimerais ça qu'on nous aide avec... Justement, je  
3 comprends qu'ils ont la capacité de le faire.  
4 Alors, c'est ça la question. Je vous soumetts que  
5 c'est pertinent puis c'est une aide pour la Régie,  
6 puis que ce n'est pas une demande qui est  
7 démesurée.

8 LE PRÉSIDENT :  
9 Il n'y a rien à rajouter.

10 Me YVES FRÉCHETTE :  
11 Je m'en remets à vous, Monsieur le Président.

12 LE PRÉSIDENT :  
13 Je pense que la Régie n'a pas l'intention de  
14 refaire faire des simulations. J'ai vécu ça à  
15 quelques reprises et on n'embarquera pas là-dedans.  
16 Par contre, peut-être que les témoins pourraient  
17 peut-être compléter leur réponse lorsqu'on conclut  
18 qu'effectivement, le tracé Paquin ne tient... - là,  
19 je n'ose pas utiliser le mot, je l'ai écrit quelque  
20 part - ne tient pas le coup, en tout cas dans mes  
21 termes à moi, en deux mille soixante-huit (2068).  
22 Justement, qu'est-ce qui fait que... Je ne sais  
23 pas. Quand est-ce qu'on commence à ajouter des  
24 problématiques? Quand est-ce qu'on voit les  
25 problématiques apparaître? Est-ce que vous pouvez

1 être un peu plus clair là-dessus, m'éclairer là-  
2 dessus?

3 (12 h 09)

4 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

5 R. Oui, Monsieur le Président, on a produit plusieurs  
6 simulations, qui sont dans la pièce B-0038, HQT-1,  
7 Document 3, donc sur les solutions qui sont  
8 présentées au dossier. On n'a pas fait de  
9 simulation détaillée sur la nouvelle proposition  
10 que monsieur Paquin met de l'avant, là, de  
11 démanteler la ligne sur toute sa longueur, de  
12 Grand-Brûlé à Sainte-Agathe, et alimenter en plus  
13 Saint-Donat par la nouvelle ligne.

14 Ce qu'on peut dire, cependant, c'est que,  
15 avec les solutions qui ont été produites, et  
16 déposées sous pli confidentiel, HQT-1, Document 3,  
17 eh bien, la marge de ces réseaux-là est très faible  
18 et grandement inférieure à la charge du poste de  
19 Saint-Donat. Donc on peut en conclure que ce  
20 scénario-là, en lui rajoutant une charge en plus,  
21 ne tiendrait pas la route.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Merci, Monsieur le Président. J'ai remarqué qu'on  
24 n'a pas donné un horizon à quand est-ce qu'ils  
25 surviennent dans le temps, les problèmes, je ne

1           sais pas si ça, c'est d'un intérêt encore.

2           LE PRÉSIDENT :

3           Ce que je comprends, c'est qu'ils n'ont pas simulé  
4           la dernière version...

5           Me FRANKLIN S. GERTLER :

6           O.K.

7           LE PRÉSIDENT :

8           ... ou...

9           Me FRANKLIN S. GERTLER :

10          Q. [64] Et... juste un... et, Monsieur Dagenais, à ce  
11          moment-là, juste pour clore sur cette question-là,  
12          est-ce que je comprends, je dois en comprendre que  
13          la simulation, les simulations que vous avez faites  
14          par rapport à la solution 3 ne comprennent pas ou  
15          ne reflètent pas l'ajout d'un poste de  
16          sectionnement qui est proposé par monsieur Paquin,  
17          à la solution 3?

18          M. JEAN-PIERRE GIROUX :

19          R. Juste avant de répondre à cette question, juste un  
20          complément sur la question d'avant, là.

21          Q. [65] Hum-hum.

22          R. André a mentionné qu'on a déposé des solutions sur  
23          le scénario où une reconstruction de ligne, là,  
24          c'est-à-dire, c'est ce qu'on voit à l'écran, mais  
25          la ligne, il y a une ligne entre Grand-Brûlé et la

1 dérivation Saint-Donat, donc c'est une ligne, la  
2 nouvelle ligne prend Sainte-Agathe, Saint-Sauveur  
3 et Doc-Grignon.

4           Donc, on a déposé des simulations pour ce  
5 réseau et on a démontré que ce scénario-là est  
6 beaucoup moins puissant que le scénario que l'on  
7 propose, et plus coûteux et moins puissant. La  
8 différence entre cette solution-là et la suivante,  
9 c'est que Saint-Donat, maintenant, on le rajoute  
10 sur la ligne qu'on construit.

11           La charge de Saint-Donat actuellement,  
12 c'est soixante-dix (70) MVA, donc on vient amputer  
13 la nouvelle ligne avec une charge additionnelle de  
14 soixante-dix (70) MVA, donc tous les désavantages  
15 qu'on voyait et les réinvestissements qu'on pouvait  
16 prévoir sur la solution antérieure, bien, ils sont  
17 empirés de soixante-dix (70) MVA. Donc, c'est une  
18 infrastructure, on bâtit une infrastructure qui a  
19 un coût équivalent mais on lui ampute encore un  
20 autre soixante-dix (70) MVA de limite de capacité.

21           Donc, c'est pour ça, on peut simuler ce  
22 réseau-là, mais la conclusion va être simple, c'est  
23 qu'il est soixante-dix (70) MVA moins puissant que  
24 le scénario original - Paquin a soumis. C'est... on  
25 peut faire toutes les simulations qu'on veut mais

1 la conclusion, c'est à ça qu'on va arriver, on va  
2 arriver avec une surcharge de la nouvelle ligne  
3 beaucoup plus rapide dans le temps.

4 Et je m'excuse, pourriez-vous répéter  
5 maintenant la question, on est encore en train de  
6 penser à la réponse de celle d'avant, là.

7 Q. [66] Très bien. Je vous ai posé la question, c'est  
8 est-ce que j'aurais raison de dire que quand vous  
9 avez fait les simulations pour comparer solution 1  
10 et solution 3, votre base de comparaison pour la  
11 solution 3 ne comprenait pas le poste de  
12 sectionnement que monsieur Paquin propose?

13 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

14 R. Donc, oui, on a simulé la solution 3 avec le poste  
15 de sectionnement. C'est simplement que ça vient,  
16 c'est une solution qui vient, qui vient cher du  
17 mégawatt, si je peux m'exprimer ainsi, là, c'est  
18 que ça coûte cher d'aller chercher peu de  
19 mégawatts. Mais on l'a simulée, ça fonctionne  
20 jusqu'en deux mille soixante-huit (2068), c'est  
21 pour ça qu'on l'a, qu'on a accepté de la présenter  
22 au dossier. Mais c'est que c'était extrêmement  
23 limite et là, on a été très surpris de voir  
24 qu'on... qu'il nous affirmait qu'on pouvait aller  
25 rajouter soixante-dix mégawatts (70 MW) là-dessus.

1 (12 h 15)

2 Q. [67] C'est ça, là vous mentionnez que vous avez  
3 effectivement fait une simulation avec le poste de  
4 sectionnement dedans. Est-ce que vous pouvez nous  
5 pointer où est-ce que ça se retrouve? Mais je pense  
6 que vous y référez à la pièce B-0038.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est sûr que, juste pour clarification, comme vous  
9 l'avez dit tantôt, nous, c'est la solution 3 telle  
10 qu'elle est déposée qui a été examinée. La solution  
11 3 modifiée. Il faut regarder ça, là.

12 LE PRÉSIDENT :

13 On va les laisser répondre.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Mais c'est ça, là je pense qu'il vient de dire  
16 l'inverse de ça.

17 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

18 R. Bien, je ne crois pas qu'on dépose normalement des  
19 simulations dans le processus de la Régie. Mais là,  
20 on l'a fait exceptionnellement parce qu'on avait un  
21 rapport qu'on avait remis à la Municipalité de  
22 Sainte-Adolphe-d'Howard.

23 Là, c'est une simulation qui a été faite  
24 sur la solution 3, pas la modifiée, c'est la  
25 solution 3 qui est dans le dossier qui a été faite

1        jusqu'en deux mille soixante-huit (2068). Donc, ça  
2        on l'a.

3        Q. [68] Alors, à ce moment-là, ça ne comprend pas le  
4        poste de sectionnement?

5        R. Oui, il comprend le poste de sectionnement puisque  
6        le poste de sectionnement est inclus dans l'analyse  
7        économique, oui. Sinon sans poste de sectionnement,  
8        cette solution-là ne se rend pas en deux mille  
9        soixante-huit (2068).

10       Q. [69] Et alors je comprends, et je pense que B-0038  
11       c'est une pièce qui est sous pli confidentiel, mais  
12       je veux juste comprendre, mais que nous avons déjà  
13       aussi, là, on l'a eue autrement comme vous le  
14       savez. Mais je veux savoir la simulation, là, dont  
15       vous parliez ça se retrouve dans la B-0038 ou ça se  
16       trouve ailleurs, avec le poste de sectionnement?

17       Mme STÉPHANIE CARON :

18       R. On a perdu le fil par rapport aux simulations dont  
19       vous parlez. Il y a une simulation qui se retrouve  
20       dans le rapport que mon collègue vient de  
21       mentionner.

22       Q. [70] Oui.

23       R. Puis cette simulation-là, c'est la simulation de la  
24       solution 3 qui est au dossier.

25       Q. [71] Oui.

1 R. Incluant le poste de sectionnement. Il n'y a pas eu  
2 de simulation de la solution 3 modifiée qui a été  
3 présentée par monsieur Paquin dans son rapport  
4 qu'il a déposé récemment.

5 Q. [72] O.K.

6 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

7 R. Donc, la simulation de la solution 3 qui se  
8 retrouve au dossier qui est en deux mille soixante-  
9 huit (2068), elle n'est pas dans le dossier parce  
10 que, normalement, on ne dépose pas toutes les  
11 simulations qu'on fait dans le dossier Régie.

12 Maintenant, on en a déposé quelques-unes à  
13 cause du rapport qu'on vous avait fourni, qu'on  
14 avait fourni à la Municipalité de  
15 Saint-Adolphe-d'Howard.

16 Q. [73] Monsieur le Président, je pense que je vais  
17 être obligé de reconsulter mon témoin, mais je vais  
18 passer à d'autre chose puis y revenir peut-être  
19 avec votre permission, parce que je veux clarifier  
20 la chose. Parce que je ne suis pas sûr de quoi on  
21 parle exactement quand on dit que le poste de  
22 sectionnement est dedans ou n'est pas dedans.

23 LE PRÉSIDENT :

24 D'accord, je vais vous permettre de revenir.

25 Maintenant vous poursuivez votre contre-



1 interrogatoire. Est-ce que vous avez plusieurs  
2 lignes de questions encore?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Mais j'ai quand même un bon nombre de choses.  
5 J'essaie de faire rapidement, mais je ne suis pas,  
6 ce n'est pas dans mon habitude d'être super bon là-  
7 dedans. Je vous l'avoue honnêtement.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Pas de commentaire. On va se voir, on va continuer  
10 jusqu'à midi trente (12 h 30) puis ça va permettre  
11 après ça de passer à la pause lunch pendant une  
12 heure.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 O.K.

15 LE PRÉSIDENT :

16 O.K.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Merci beaucoup, Monsieur le Président.

19 Q. [74] Bon, alors, Messieurs, je vous amène au  
20 document B-0058, c'est-à-dire c'est le HQT-2,  
21 Document 2, les réponses à mes clients dans sa  
22 version révisée du vingt-cinq (25) mai. Puis je  
23 vous réfère plus précisément à la réponse 4.4 qui  
24 se trouve à la page 10.

25 Et je vous amène à la troisième, on parle

1 de largeur d'emprise ici juste pour fins de... puis  
2 au troisième petit paragraphe à l'intérieur de la  
3 réponse R4.4, vous dites :

4 La nouvelle ligne pourrait être  
5 construite dans la même emprise en  
6 rehaussant considérablement la hauteur  
7 des pylônes (pour permettre la chute  
8 de l'arbre) et en augmentant leur  
9 nombre (pour réduire le balancement  
10 des conducteurs). Cette optimisation  
11 permet de reconstruire dans élargir  
12 l'emprise existante et aurait donc  
13 pour effet de rehausser la hauteur  
14 moyenne des pylônes à 51 m et d'en  
15 augmenter le nombre. Pour conserver  
16 les pylônes à une hauteur de 44 m  
17 environ, il faudrait élargir l'emprise  
18 à 36,6 m, et ce, afin de respecter la  
19 norme du Transporteur concernant la  
20 largeur d'emprise d'une ligne de  
21 transport.

22 Je veux juste comprendre d'abord, est-ce que quand  
23 vous dites « la nouvelle ligne pourrait être  
24 construite dans la même emprise », alors vous  
25 parlez à ce moment-là le remplacement de la ligne

1 existante, c'est un peu la solution 3 que, nous, on  
2 propose finalement? C'est de ça qu'on parle?

3 (12 h 21)

4 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

5 R. Pour répondre à la question. Juste vous rappeler ce  
6 qu'on fait dans la solution retenue. Entre... dans  
7 le tronçon de ligne, où qu'on reconstruit une ligne  
8 cent vingt (120) kV existante, on réutilise une  
9 emprise existante, on ne l'élargit pas. Donc, pour  
10 ce faire, nos critères de conception ont évolué, à  
11 l'époque, les niveaux de fiabilité qu'on veut sur  
12 nos lignes ont augmenté. Donc, ce qu'on veut éviter  
13 c'est qu'il y ait de la végétation... la chute d'un  
14 arbre, on l'appelle le critère de chute d'un arbre,  
15 touche à une ligne. Donc, il y a deux (2) façons de  
16 faire ça. Il y a une façon, c'est d'élever nos  
17 pylônes. Imaginez que nos... une caricature, là, si  
18 je mettais des pylônes de cent mètres (100 m) de  
19 haut puis que mes fils passaient au-dessus de la  
20 cime des arbres, je pourrais avoir une emprise  
21 très, très étroite, où aucune chute d'arbres ne  
22 pourrait toucher à ma ligne. Par contre,  
23 esthétiquement, là, on ne va pas là.

24 Donc, une façon qu'on a de diminuer la  
25 largeur d'une emprise, et nécessaire pour le

1 critère de chute de l'arbre, c'est d'élever les  
2 fils. Plus les fils sont hauts moins la chute d'un  
3 arbre est contraignante. Le fait de rapprocher les  
4 pylônes, il faut comprendre que quand les pylônes  
5 sont très éloignés l'un de l'autre, j'ai un effet  
6 de balancement des conducteurs. Donc, je dois tenir  
7 en compte un certain balancement de mon conducteur  
8 pour calculer la chute de l'arbre. Si je rapproche  
9 mes pylônes, le balancement diminue, donc le  
10 critère de chute de l'arbre devient moins  
11 contraignant, je peux avoir une emprise un peu plus  
12 étroite.

13           Donc, ce qui est dit ici, ça décrit ce  
14 qu'on a fait... ce qu'on propose de faire dans le  
15 scénario 1 pour le tronçon où on reconstruit une  
16 ligne existante, là, immédiatement au nord de  
17 Saint-Sauveur.

18 Q. [75] O.K., mais la question était par rapport...  
19 alors, c'est peut-être pour ça peut-être que je  
20 suis un peu confus. Parce que la question était  
21 rapport à 4.4 et par rapport à... par rapport à la  
22 solution 3. Alors, qu'est-ce que vous dites là par  
23 rapport à la nécessité de rehausser ou élargir, ce  
24 n'est pas du tout par rapport à la solution 3?

25 R. Si on applique le même raisonnement à la solution

1 3...

2 Q. [76] Oui.

3 R. ... on aurait l'option, dans... là, on parle, ici,  
4 là, de... reconstruction, c'est entre la dérivation  
5 Saint-Donat...

6 Q. [77] Vous pouvez peut-être le montrer avec une  
7 carte, ça va être plus facile.

8 R. Oui. Donc, près de la position du curseur, qui  
9 vient tout juste de disparaître... C'est ça. Donc,  
10 entre la dérivation Saint-Donat et le poste Sainte-  
11 Agathe-des-Monts, le scénario 3 propose la  
12 reconstruction de ce tronçon de ligne, là. Je  
13 faisais l'analogie avec ce qu'on a fait pour le  
14 scénario 1, pour illustrer que c'est une ligne  
15 existante avec une emprise qui est plus étroite que  
16 nos normes actuelles. Donc, on aurait deux choix.  
17 On aurait le choix de... c'est un compromis, plus  
18 j'élève mes pylônes, moins je dois élargir  
19 l'emprise existante; plus je garde des pylônes bas,  
20 plus je dois élargir l'emprise existante. Ça c'est  
21 des décisions qui sont prises en avant-projet,  
22 lorsqu'on consulte les gens... les demandes du  
23 milieu. Parce que c'est très variable, il y a des  
24 gens qui veulent moins de pylônes plus hauts; il y  
25 a des gens qui veulent plus de pylônes plus bas.

1           Donc, des fois, les largeurs d'emprise c'est plus  
2           prioritaire pour certains groupes que pour  
3           d'autres. Donc, c'est vraiment en avant-projet  
4           selon les demandes du milieu où on arrive à statuer  
5           sur ce qu'on fait.

6                        Dans le cas de la solution 1, les gens  
7           voulaient absolument qu'on élargisse le moins  
8           possible l'emprise actuelle. Il y avait un écran  
9           végétal très mince entre leurs résidences et notre  
10          emprise actuelle. Donc, on a opté pour des pylônes  
11          plus bas, plus nombreux. C'est un peu plus  
12          dispendieux, mais ça répond aux demandes du milieu.

13        Q. [78] Et, à ce moment-là, si on applique ce  
14          raisonnement-là, à la solution 3, puis je  
15          comprends, vous n'êtes à l'avant-projet, mais il  
16          est possible que des optimisations au niveau... du  
17          niveau hauteur des pylônes, largeur de l'emprise,  
18          seraient possibles aussi dans ces zones-là?

19        R. Là, on parle toujours de la zone entre la  
20          dérivation Saint-Donat et le poste à Sainte-Agathe,  
21          là, c'est l'endroit que la solution 3 parle de  
22          reconstruire une ligne existante...

23        Q. [79] Oui.

24        R. ... donc une emprise existante?

25        Q. [80] Oui. J'aurais préféré une carte, mais là vous

1 me donnez votre affaire de circuit, j'essaie de le  
2 comprendre. Je suis plus géographe qu'ingénieur.

3 (12 h 27)

4 R. Donc, on parle de la section ici, là, entre le  
5 point de dérivation Saint-Donat et le poste Sainte-  
6 Agathe, c'est à cet endroit que le scénario 3, la  
7 solution 3 parle de reconstruction d'une ligne. On  
8 parle bien du même endroit?

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Q. [81] Excusez-moi, j'ai été dérangé. Est-ce que vous  
11 pourriez répéter, s'il vous plaît?

12 R. Physiquement, là, géographiquement, c'est ici,  
13 entre la dérivation de Saint-Donat et la Sainte-  
14 Agathe, le scénario 3 parle de reconstruire cette  
15 ligne-là, c'est-à-dire défaire l'existante et de  
16 rebâtir une ligne neuve plus puissante, là.

17 Q. [82] Oui, O.K. Oui, c'est ça. C'est de ça qu'on  
18 parle. Puis ma question était à savoir si, par  
19 rapport à...

20 R. Je ne peux en être certain parce que l'avant-projet  
21 et consultations publiques, les relevés terrains  
22 n'ont pas été faits.

23 Q. [83] Oui.

24 R. Par contre, ce qui a été fait, dans la solution 1,  
25 on a réussi à avoir un élargissement d'emprise

1 minimale en accord acceptable pour les riverains.  
2 Donc, pour la solution 1, ça a fonctionné. Pour la  
3 3, je ne peux pas affirmer que ça va fonctionner,  
4 mais on appliquerait le même genre de raisonnement.

5 Q. [84] Donc, dans le cas d'un remplacement de ligne  
6 existante?

7 R. C'est ça. C'est ça.

8 Q. [85] O.K. Merci. Maintenant...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Bien, là, il est midi trente (12 h 30).

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Oui, O.K.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Est-ce que vous allez passer à une autre...

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Bien...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Bien, j'étais un peu dans les mêmes eaux, mais pas  
21 exactement... j'étais pour aller en souterrain, là.

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'est ça. Ah, bon. Donc, la Régie va prendre une  
24 pause jusqu'à treize heures trente (13 h 30).

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE



1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (13 h 44)

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Veuillez nous pardonner pour le retard, Monsieur le  
5 Président; jusqu'à moins vingt, je plaide coupable,  
6 après, c'est maître Gertler.

7 LE PRÉSIDENT :

8 J'ai eu le bon rapport. Rebonjour, Maître Gertler,  
9 on poursuit le contre-interrogatoire?

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 C'est ça. Alors je reste après l'audience pour  
12 nettoyer la salle, c'est ça? Bon, ça nous a permis  
13 d'élaguer un peu, Monsieur le Président, je peux  
14 vous dire.

15 Q. [86] Juste une petite question en suivi encore de  
16 votre témoignage par rapport à... rebonjour... par  
17 rapport à votre PowerPoint. Vous avez parlé d'un  
18 actif stratégique et j'aimerais juste savoir s'il  
19 s'agit d'un terme qui est défini à quelque part.

20 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

21 R. La réponse est non. Quant à moi, un actif  
22 stratégique, c'est un actif dont on... qu'on compte  
23 utiliser dans notre stratégie.

24 Q. [87] Mais il n'y a pas de définition, un paramètre  
25 technique ou quelque chose? Le témoin fait signe

1 que non.

2 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

3 R. La réponse, c'est non.

4 Q. [88] Très bien, merci. Maintenant, je vais être  
5 dans les réponses aux, les réponses révisées aux  
6 demandes de renseignements de la Municipalité de  
7 Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-  
8 Haut, c'est-à-dire la B-0058, HQT-2, Document 2. Et  
9 j'aimerais attirer votre attention, je pense,  
10 Monsieur le Président, qu'on va être capable  
11 d'éviter d'aller voir les photos et tout ça mais on  
12 va juste, tout le monde sait de quoi on parle.

13 Alors je suis à la demande 5.2 et,  
14 évidemment, à la réponse R5.2 à la page 11, on  
15 parle de la simulation que vous avez fournie à  
16 Mont-Tremblant par rapport à la possibilité d'un  
17 enfouissement avec une liaison aérosouterraine,  
18 c'est bien ça?

19 Et, bon, on connaît la photo, je ne veux  
20 pas revenir sur la photo, mais je veux juste  
21 comprendre que, si cette simulation-là reflète un  
22 tracé optimisé, et plus précisément, est-ce que  
23 c'est l'emplacement qui serait, si jamais vous  
24 aviez un avant-projet avec un enfouissement, est-ce  
25 que ça ne serait pas plus, plus loin un peu sur le

1           tracé que vous le feriez ou est-ce que c'est la  
2           place qu'il faut le mettre?

3           M. JEAN-PIERRE GIROUX :

4           R. C'est sûr que si, en phase avant-projet, la  
5           localisation exacte du poste aérosouterrain  
6           pourrait varier. Mais c'est clair que, au début, on  
7           commence avec une section souterraine la plus  
8           courte possible parce que c'est dispendieux, une  
9           ligne souterraine. Donc on commence, le premier  
10          jet, c'est avec la section la plus courte possible.  
11          Si on doit s'éloigner, éloigner les postes  
12          aérosouterrains, faire une ligne souterraine plus  
13          longue, c'est clair que les coûts augmentent, en  
14          fonction du kilomètre de ligne.

15          Q. [89] Mais vous serez d'accord avec moi que ça ne  
16          serait pas étonnant de voir un équipement comme ça  
17          si on l'avait localisé plus loin dans le bois,  
18          avant d'arriver exactement où est-ce que vous  
19          l'avez simulé?

20          R. C'est très hypothétique comme question parce que je  
21          ne connais pas la nature du sol. En s'éloignant du  
22          fond de la vallée, près de la rue, les citoyens  
23          habitent dans le fond de la vallée à cet endroit-  
24          là, plus on s'éloigne du fond de la vallée, plus on  
25          grimpe tranquillement, je peux tomber sur du roc,

1           là, puis je peux arriver à un endroit où faire un  
2           poste aérosouterrain et une ligne souterraine, les  
3           coûts vont exploser, là.

4       Q. [90] Hum-hum.

5       R. Donc c'est très hypothétique comme question...

6       Q. [91] Mais vous ne l'avez pas fait...

7       R. Ce n'est pas fait, ça n'a pas été fait, ça, ça se  
8           fait...

9       Q. [92] Merci.

10      R. ... ça prend des sondages de sols avant projet.  
11           (13 h 49)

12      Q. [93] Merci. Justement, ensuite, à la question, ou  
13           la réponse R5.5, et maintenant, je suis à la page  
14           12, Monsieur le Président, vous fournissez votre  
15           estimation et vous dites :

16                   Le Transporteur souligne que  
17                   l'enfouissement de la ligne sur 1 km  
18                   ne fait pas partie de la solution 3  
19                   telle que présentée dans le cadre du  
20                   présent dossier.

21                   Le coût paramétrique de  
22                   l'enfouissement de la nouvelle ligne  
23                   sur 1 km est d'environ 5,2 M\$ en  
24                   excluant le coût des postes  
25                   aérosouterrains.

1           Puis comme vous dites, vous soulignez qu'il n'y a  
2           eu d'étude. Vous finissez en disant ça. D'abord,  
3           juste pour comprendre. Votre calcul ne tient pas  
4           compte des pylônes sauvés non plus qui devraient  
5           être déduits, quand on compare deux façons de faire  
6           la solution 3, si je peux m'exprimer ainsi?

7           M. JEAN-PIERRE GIROUX :

8           R. Ce serait à valider de façon précise pour répondre  
9           à votre question. Mais ce qu'on peut dire, c'est  
10          que, oui, effectivement, en faisant un bout  
11          souterrain, on sauve des pylônes. Mais ce sont des  
12          pylônes d'alignement qui vont être remplacés par  
13          des pylônes d'arrêt qui sont beaucoup plus lourds,  
14          qui demandent des fondations beaucoup plus  
15          importantes. Mais pour répondre à la question  
16          précise, il faudrait faire l'exercice.

17          Q. [94] O.K. Maintenant, je vais fournir un document,  
18          Monsieur le Président, pour fins d'interrogatoire.  
19          Il faudrait le coter, j'imagine, Madame la  
20          Greffière.

21          LA GREFFIÈRE :

22          Maître Gertler, ce sera le C-MSAH-0081. Et vous  
23          voulez décrire votre pièce comme?

24          Me FRANKLIN S. GERTLER :

25          Oui, c'est ça. Alors, il s'agit d'un extrait...

1 Bien, il y a deux documents. Mais je pense qu'ils  
2 vont être dans... Vous, vous les avez brochés,  
3 mais... C'est bon comme ça. Alors, c'est un extrait  
4 d'un rapport du réseau de transport d'électricité  
5 de France qui s'appelle : Renforcement et  
6 modernisation de l'alimentation électrique du nord-  
7 ouest parisien. Et c'est janvier deux mille cinq  
8 (2005). On vous fournit juste quelques pages. Mais  
9 l'autre feuille fournit l'URL complet pour trouver  
10 le document sur l'Internet pour ne pas alourdir  
11 avec un document complet.

12

13 C-MSAH-0081 : Extrait d'un rapport. Réseau de  
14 transport d'électricité :  
15 Renforcement et modernisation de  
16 l'alimentation électrique du  
17 nord-ouest parisien (2005).

18

19 LE PRÉSIDENT :

20 Une seconde, Maître Gertler. Maître Lescop, vous  
21 avez un commentaire?

22 Me RAPHAËL LESCOP :

23 J'aimerais ça formuler une objection, en fait, au  
24 dépôt de ce document-là. Si je me réfère donc aux  
25 deux dernières pages du document, on semble vouloir

1 faire dire à ce document-là donc que ça coûte moins  
2 cher que ce qu'Hydro-Québec prétend, une ligne  
3 souterraine. C'est un document qu'on vient de  
4 recevoir aujourd'hui, un document qui vient de  
5 France. Le signataire du rapport évidemment n'est  
6 pas ici. De quelle façon l'évaluation des coûts a  
7 été faite? On l'ignore. Et, là, de vouloir tirer un  
8 élément factuel de ce rapport-là, il me semble que  
9 ça contrevient à plusieurs règles d'administration  
10 de la preuve.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Avez-vous autre chose à rajouter, Maître Gertler?

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 S'il vous plaît. Je pense qu'aux fins d'un contre-  
15 interrogatoire, je peux très bien référer à un  
16 document de cette nature, Monsieur le Président. Et  
17 on est en train de... on est en train de tester, on  
18 ne fait pas le procès d'Hydro-Québec, mais ils ont  
19 fourni, je présume au meilleur de leurs capacités,  
20 une estimation, mais ils donnent aussi une marge  
21 d'erreur de plus ou moins trente pour cent (30 %).  
22 Alors, étant donné qu'on veut en tirer... Justement  
23 maître Lescop veut tirer des conclusions de cet  
24 aspect-là par rapport aux coûts, puis Hydro-Québec  
25 aussi, en disant que les coûts de la solution

1 optimisée soit par le démantèlement et la  
2 reconstruction d'une seule ligne sur ce tronçon-là  
3 plus longue ou bien un enfouissement dans la partie  
4 névralgique et hors prix. Je pense que nous sommes,  
5 parce que déjà au départ le projet comprend deux  
6 solutions, même avec les chiffres d'Hydro-Québec on  
7 a un écart de moins de vingt pour cent (20 %).

8 Alors ça devient important de tester les  
9 hypothèses et la preuve et c'est ça que j'entends  
10 faire. Je n'irai pas très loin, mais je veux juste  
11 poser des questions là-dessus, Monsieur le  
12 Président.

13 (13 h 55)

14 LE PRÉSIDENT :

15 D'accord. Merci, Maître Gertler. Donc, la Régie va  
16 permettre la poursuite de votre contre-  
17 interrogatoire sur ce document-là. Maître Lescop,  
18 on ne retiendra pas votre objection puis je vais  
19 être à même de juger de cette comparaison-là un peu  
20 plus tard.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Merci, Monsieur le Président.

23 Q. [95] Bon. Alors ça a au moins donné le temps aux  
24 témoins de regarder un tout petit peu le document.  
25 C'est ça qui est bon avec les objections.



1                   Alors on parle d'une création d'une liaison  
2                   souterraine électrique, un circuit de deux cent  
3                   vingt-cinq mille volts (225 000 V) dans le secteur  
4                   Nanterre-Nourottes en janvier deux mille cinq  
5                   (2005).

6                   Puis là, je vous réfère d'abord à l'extrait  
7                   à la page 23 où il est indiqué que la solution qui  
8                   est proposée, c'est en bas de la page, mesure vingt  
9                   et un (21) kilomètres de long. Et il est indiqué au  
10                  bas de la page 23, Maître Fréchette. Et il est  
11                  indiqué que, évidemment, on est dans une zone  
12                  densément peuplée et traverse également le fleuve,  
13                  la Seine.

14                  Et on indique aussi à la page 9 qu'il y  
15                  avait d'importantes contraintes dans la  
16                  localisation. C'est ça. Bien, c'est au tiers de la  
17                  page, c'est juste en bas du titre 1.2 on indique  
18                  que c'était un secteur fortement urbanisé avec des  
19                  espaces naturels sensibles et plusieurs sites et  
20                  monuments historiques, ainsi de suite. Je vais vous  
21                  épargner ces détails-là.

22                  Et on indique, à la page 53 on indique un  
23                  coût, puis là on rappelle qu'on parle de vingt et  
24                  un kilomètres (21 km) d'enfouissement. On parle à  
25                  la page 53 d'un coût de l'ordre de vingt-cinq

1 millions (25 M) d'euros.

2 Mais, nous, on a fait un calcul, il s'agit  
3 à peu près de trente-six millions de dollars  
4 (36 M\$) canadiens en dollars actuellement. Et,  
5 nous, on a conclu que ça fait, on peut faire  
6 rapidement le calcul et on arrive à un point sept  
7 million de dollars (1,7 M\$) du kilomètre.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Il faudrait arriver à une question, Maître Gertler.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Oui, j'ai une question.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est bien.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Merci.

16 Q. [96] Et ça, ça inclut le coût des travaux des  
17 postes dix million (10 M\$) aussi. Et on arrive à un  
18 coût quand on ajoute les postes de deux point  
19 quatre millions de dollars (2,4 M\$) par kilomètre  
20 si on fait la conversion.

21 Alors la question que je vous pose c'est :

22 Comment est-ce que votre estimation peut être de  
23 cent soixante-cinq pour cent (165 %) plus élevée

24 pour l'enfouissement à l'endroit dont on parle sur

25 le tronçon en question de la solution 3 que qu'est-

1 ce qu'on trouverait en France dans une zone  
2 fortement urbanisée avec des monuments historiques,  
3 des zones sensibles? J'essaie de comprendre.

4 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

5 R. Donc, là on parle d'un coût deux mille quatre  
6 (2004) qu'on peut « inflationner », ça c'est une  
7 chose. Ce qu'il manque pour porter jugement là-  
8 dedans, là, le niveau de fiabilité de cette ligne-  
9 là. Nous, au Québec, on a...

10 Q. [97] Le niveau de?

11 (14 h 00)

12 R. Niveau de fiabilité. Nous, au Québec, on alimente,  
13 c'est l'électricité, on est dépendant de ça pour le  
14 chauffage électrique. On parle d'une ligne qui est  
15 radiale ici, là. Donc, je suis sûr qu'à Paris, là,  
16 on doit être maillé, il doit y avoir des lignes qui  
17 arrivent de partout puis cette ligne-là tombe en  
18 panne puis personne ne s'en aperçoit. Ce n'est pas  
19 le cas ici. Donc, nous, le niveau de fiabilité, là,  
20 ce qu'on fait, c'est qu'on ne fait pas des lignes  
21 enfouies directes. Nous, on met des lignes en  
22 massif, ça coûte plus cher.

23 Autre question, qui n'est pas écrite ici,  
24 cette ligne-là, quelle est la puissance? Nous, on  
25 parle d'une ligne cent vingt kV (120 kV) qui doit

1 transporter cinq cents (500) MVA. Alors que le  
2 niveau d'ampères n'est pas écrit là-dedans, il doit  
3 être sûrement beaucoup plus faible que ça. Donc,  
4 probablement que, moi, j'ai deux câbles en  
5 parallèle par phase, eux doivent sûrement n'en  
6 avoir qu'un seul.

7 Au niveau des types de sol, on ne le sait  
8 pas non plus. On ne connaît pas cet endroit-là.  
9 Moi, j'ai deux circuits, ici on parle d'un seul  
10 circuit. Donc, trois conducteurs enfouis; moi, j'en  
11 ai au moins six. Puis probablement douze avec le  
12 niveau de puissance que j'ai besoin.

13 Ensuite, des lignes souterraines, on en  
14 fait une par année, environ, là, peut-être un peu  
15 moins. Donc, on a des coûts actualisés, on sait  
16 exactement comment ça coûte, faire des lignes  
17 souterraines. On a même, à TransÉnergie, une unité  
18 qui tire les câbles puis qui fait des joints. Puis  
19 on vient de faire un appel d'offres pour les cinq  
20 prochaines années pour l'approvisionnement des  
21 câbles, avec nos contrats cadres, pour avoir des  
22 coûts de câbles le plus faible possible. Ça fait  
23 qu'on a arrêté un prix sur cinq ans. Donc, on sait  
24 comment ça coûte, des câbles, on sait comment ça  
25 coûte les installer. Donc, notre estimé est fait et

1 est bien fait.

2 Q. [98] Merci.

3 Maintenant, Monsieur le Président, j'ai quelques  
4 questions par rapport à des dates d'entrée en  
5 service puis la déconstruction, c'est-à-dire. J'ai  
6 des clarifications.

7 Alors, toujours dans les réponses B-0058, à  
8 laquelle on référerait, à la page 14, c'est la  
9 réponse 11.6, s'il vous plaît.

10 Mme STÉPHANIE CARON :

11 R. Nous n'avons pas, pardon, de question...

12 Q. [99] Excusez-moi?

13 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

14 R. On n'a pas de réponse 11.6.

15 Mme STÉPHANIE CARON :

16 R. Oui, pas de réponse 11.6 à la page 14.

17 Q. [100] Excusez-moi. On me corrige, c'est B-0064,  
18 excusez-moi.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est quelle pièce, nous, ça ne nous dit rien?

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 HQT-2, Document 2.

23 (14 h 05)

24 Q. [101] Bon. Alors, à la réponse... puis elle est à  
25 la page 21, on dit :

1                   Veillez indiquer l'année de mise en  
2                   service initiale de la ligne  
3                   (1356-1357) alimentant les postes de  
4                   Saint-Donat et de Sainte-Agathe.

5           Et vous nous référez à la réponse à la question  
6           6.3, à ce moment-là. Puis, ensuite, quand on va à  
7           la réponse 6.3, vous dites... votre réponse c'est :

8                   La ligne existante entre le poste du  
9                   Grand-Brûlé et le poste de  
10                  Sainte-Agathe a été construite en  
11                  1982.

12           Maintenant, dans votre preuve principale, vous  
13           indiquez, c'est le B-0053, à la page 14... excusez-  
14           moi, ce n'est pas la preuve principale, c'est dans  
15           les réponses au DDR-053, le Transporteur mentionne,  
16           à 7.3 :

17                  La ligne, ayant été mise en service en  
18                  1972, aura en 2018 au moment de son  
19                  démantèlement, 46 ans.

20           Puis là, on parle de 1128-1357.

21                  Sa durée de vie utile est de 70 ans.

22                  Le projet entraînera des coûts de  
23                  l'ordre de 425 k\$ liés à cette  
24                  radiation d'actifs.

25           Alors, il y a une petite confusion pour nous, est-

1 ce que... ma question c'est la suivante : Est-ce  
2 que vous pouvez confirmer que la mise en service de  
3 mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), pour la  
4 ligne 1356-1357 concerne la section du poste Grand-  
5 Brûlé à la dérivation Saint-Donat et la section  
6 dérivation Saint-Donat jusqu'au poste de Sainte-  
7 Agathe?

8 M. ANDRÉ DAGENAI : :

9 R. Monsieur Le Président, il y a deux lignes et Grand-  
10 Brûlé Sainte-Agathe, donc, a été mis en service en  
11 mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et la ligne  
12 entre Sainte-Agathe et la dérivation Saint-Sauveur  
13 a été construite en mil neuf cent soixante-douze  
14 (1972).

15 Q. [102] Mais c'est ça, est-ce que... bien, ça veut  
16 dire elles portent le même numéro? Parce qu'elles  
17 semblent avoir un numéro commun, le 1357, c'est ça,  
18 le... peut-être qui nous cause, pose des  
19 interrogations, là.

20 R. Monsieur le Président, les numéros de circuits ne  
21 sont pas attribués selon l'âge où ils ont été  
22 construits, là, c'est selon ce que... le numéro de  
23 circuit, ça fait référence à une ligne qui a  
24 plusieurs points. Mais les numéros de circuits  
25 évoluent dans le temps et ces lignes-là ont été

1 bien mises en service de Grand-Brûlé à Sainte-  
2 Agathe, en mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982)  
3 et de Sainte-Agathe à la dérivation Saint-Sauveur  
4 en mil neuf cent soixante-douze (1972).

5 Q. [103] Mais c'est ça, mais ça porte toujours le même  
6 numéro, c'est ça, mais avec une date de mise en  
7 service différente?

8 R. Exact.

9 Q. [104] Alors, il faut les identifier par leur  
10 secteur géographique, à ce moment-là?

11 R. Oui.

12 Q. [105] Maintenant, par rapport à la date de l'ajout  
13 d'un disjoncteur, à Sainte-Agathe, s'il vous plaît,  
14 puis là je suis à la B-0053, Monsieur le Président,  
15 la page 12. Puis dans la référence, il est  
16 mentionné qu'il faut ajouter un disjoncteur à cent  
17 vingt kilovolts (120 kV) au poste de Sainte-Agathe  
18 en deux mille trente et un (2031). Ça va? Excusez-  
19 moi.

20 Mme STÉPHANIE CARON :

21 R. Quelle est votre question?

22 Q. [106] Bien je vous ai posé la question, est-ce que  
23 vous... vous m'avez dit que vous y étiez, là, ça  
24 va? O.K. Est-ce que vous pouvez confirmer que  
25 l'ajout de ce disjoncteur pour permettre le



1           raccordement de la ligne 1128-1357, au poste de  
2           Sainte-Agathe, en vingt trente et un (2031), c'est  
3           ça?

4           M. ANDRÉ DAGENAIIS :

5           R. Bien en fait, la ligne qui va être raccordée au  
6           poste de Sainte-Agathe en deux mille trente et un  
7           (2031), avec ce disjoncteur, c'est la nouvelle  
8           ligne du Grand-Brûlé, dérivation Saint-Sauveur via  
9           un circuit existant qui, en ce moment, porte les  
10          numéros de 1128-1357.

11          Q. [107] O.K. Et est-ce que, juste pour comprendre,  
12          que le raccordement dont on parle se fait par une  
13          prise en dérivation sur la ligne reliant le poste  
14          Grand-Brûlé au point de dérivation de Saint-  
15          Sauveur?

16          (14 h 10)

17          R. Je ne comprends pas bien votre question. Si vous  
18          voulez la répéter, s'il vous plaît?

19          Q. [108] J'ai dit : est-ce que l'ajout, le  
20          raccordement, va se faire par une prise en  
21          dérivation sur la ligne qui relie le poste Grand-  
22          Brûlé au point de dérivation de Saint-Sauveur? On  
23          peut le voir, si vous voulez, sur votre diapo  
24          numéro 15.

25          R. Bien, en fait, la ligne existante va être branchée

1 à la nouvelle ligne Grand-Brûlé-Dérivation Saint-  
2 Sauveur, au point où la section reconstruction  
3 commence. Voilà, ici; ici, à gauche, avec la  
4 solution 1, vous l'avez très clairement. Ce qui est  
5 au nord du point de dérivation qu'on pointe  
6 présentement, c'est une ligne qui existe déjà, donc  
7 c'est la ligne entre Sainte-Agathe et la dérivation  
8 Saint-Sauveur; ce bout de ligne est conservé et il  
9 va servir à boucler la ligne Grand-Brûlé-Saint-  
10 Sauveur avec la ligne existante Grand-Brûlé-Sainte-  
11 Agathe.

12 Q. [109] O.K., juste... et aux fins des notes  
13 sténographiques, vous êtes à la page 15 de votre  
14 présentation de ce matin, c'est bien ça?

15 R. Exact.

16 Q. [110] À gauche, dans la partie à gauche, en bas de  
17 la mention de la ligne... j'ai dit 15... juste en  
18 bas et à gauche de « Sainte-Agathe-des-Monts ». Et  
19 ça va être en vingt trente et un (2031), deux mille  
20 trente et un (2031), ça, selon votre indication?

21 R. Exact.

22 Q. [111] Et maintenant, est-ce qu'on doit comprendre à  
23 ce moment-là que cette ligne n'est pas raccordée au  
24 poste de Sainte-Agathe sur la période de deux mille  
25 dix-huit (2018), l'entrée en service, et de deux

1 mille trente et un (2031), l'entrée en service du  
2 projet que vous proposez?

3 R. Elle ne sera pas raccordée mais elle va être  
4 ouverte, mais il n'y a pas d'investissement à faire  
5 pour la raccorder, elle l'est déjà en ce moment.

6 Q. [112] O.K., mais pas utilisée dans cette période-  
7 là?

8 R. Donc on la laisserait sous tension. Elle serait...  
9 elle ne serait pas, il n'y aurait pas de courant  
10 qui passe dedans. Sauf en cas d'urgence,  
11 évidemment, où elle serait très utile.

12 Q. [113] Mais vous appelez ça « sous tension » à ce  
13 moment-là?

14 R. Oui, elle pourrait être sous tension mais ouverte,  
15 normalement ouverte, où il n'y aurait aucun courant  
16 qui passerait dedans.

17 Q. [114] O.K. Juste que là, on est dans des affaires  
18 très techniques, ça va être ouvert à quel endroit,  
19 là, si vous me pointez sur votre diapo, s'il vous  
20 plaît?

21 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

22 R. C'est ici, là, c'est à cet endroit-là où il va  
23 avoir des cavaliers qui vont séparer la ligne  
24 Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur. Le pylône ici  
25 est prévu pour être capable, avec des cavaliers,

1 d'aller se raccorder sur la ligne existante. Donc  
2 quand on mentionne, là, que la ligne pourrait être  
3 maintenue sous tension par le poste Sainte-Agathe,  
4 c'est facultatif, on la garde sous tension  
5 seulement que pour, en exploitation, pour garantir  
6 que la ligne demeure en bon état.

7 Supposons qu'il y aurait un événement qui  
8 nous ferait perdre la ligne ici, alors on peut  
9 envoyer des gens qui, physiquement, vont installer  
10 des cavaliers ici pour réalimenter le poste Sainte-  
11 Agathe. C'est pour ça qu'on mentionnait, au début,  
12 que ce scénario-là offre une diversité de parcours,  
13 c'est pour ce genre d'événement-là.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Donnez-moi juste une seconde, Monsieur le  
16 Président, mais je pense que nous avons terminé.  
17 Excusez-moi, Monsieur le Président.

18 (14 h 16)

19 Q. [115] Alors, par rapport aux coûts de la solution  
20 1, je vous réfère à la B-0006 et à la B-0053.  
21 Alors, le B-0006 à la page 5, on prévoit des  
22 investissements totalisant six mille deux cent  
23 soixante-cinq mille dollars... alors c'est six  
24 millions finalement deux cent soixante-cinq mille  
25 (6,265 M\$) de deux mille cinquante-cinq (2055) à

1 deux mille cinquante-huit (2058). Puis là, à la  
2 référence B-0053 à la page 12...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Pouvez-vous nous donner le HQT?

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Ah bien là! Pourquoi le HQT?

7 Mme STÉPHANIE CARON :

8 R. Bien, la cote B-0006 correspond à une série  
9 d'annexes. Si vous pouviez nous préciser l'annexe.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Dans l'annexe 4, Monsieur le Président. Excusez-  
12 moi! À la page 5. C'est HQT-1, Document 1, Annexe  
13 4, à la page 5. Et c'est bien le B-0006. Et on voit  
14 des... Je vous ai mentionné des investissements de  
15 six mille deux cent soixante-cinq mille dollars,  
16 alors c'est-à-dire, je crois six millions deux cent  
17 soixante-cinq mille dollars (6,265 M\$) de deux  
18 mille cinquante-cinq (2055) à deux mille cinquante-  
19 huit (2058).

20 Puis, là, en la référence 2, c'est le  
21 B-0053 à la page 12. Puis on va vous donner la cote  
22 d'Hydro-Québec dans un instant. HQT-2, Document 1.1  
23 révisé. À la page 12, on voit, quand on regarde les  
24 chiffres, que les investissements correspondent aux  
25 coûts de départ de la ligne de poste Grand-Brûlé.

1 Q. [116] Et j'aimerais juste savoir si c'est correct,  
2 si c'est bien ça auxquels correspondent ces  
3 investissements-là s'il vous plaît?

4 M. ANDRÉ DAGENAIS :

5 R. J'aimerais savoir, vous êtes bien à la solution 1?  
6 Solution 1, deux mille cinquante-cinq (2055) à deux  
7 mille cinquante-huit (2058), départs de ligne au  
8 poste du Grand-Brûlé? Puis là vous demandez si...

9 Q. [117] C'est ça.

10 R. ... c'est dans le tableau quatre cent trente-quatre  
11 (434) au cinq mille cent quatre-vingts (5180)?

12 Q. [118] Oui.

13 R. Donc, oui, ça correspond bien aux départs de ligne  
14 au poste du Grand-Brûlé. Ça peut paraître beaucoup,  
15 Monsieur le Président, mais c'est parce que c'est  
16 inflationné jusqu'en deux mille cinquante-huit  
17 (2058).

18 Q. [119] O.K. Puis, nous, parce que, nous, on regarde  
19 puis on dit, en supposant un taux d'inflation de  
20 deux pour cent (2 %) annuel, puis je pense qu'il  
21 est raisonnable, que nous avons évalué que les  
22 coûts des deux départs de ligne, ce serait de  
23 l'ordre de deux millions huit cent trente-sept  
24 mille dollars (2,837 M\$) pour une mise en service  
25 en deux mille dix-huit (2018). Alors, c'est ça,

1 j'aimerais juste savoir comment vous faites pour  
2 arriver à votre chiffre inflationné finalement?

3 Mme STÉPHANIE CARON :

4 R. Est-ce que ça vous conviendrait si on précisait le  
5 calcul par voie d'engagement?

6 (14 h 22)

7 Q. [120] Oui, pas de problème. Je veux juste vous...  
8 J'ai une autre chose qui peut alimenter peut-être  
9 votre réflexion. C'est que, quand on regarde dans  
10 le dossier R-3913-2014 d'Hydro-Québec dans ses  
11 fonctions d'activités de transport, puis excusez-  
12 moi, je n'ai pas la référence HQT, mais à la  
13 référence B-0032 à la page 5, on a estimé ce coût à  
14 deux point neuf millions (2,9 M\$). Alors c'est pour  
15 ça, c'est une des raisons pour notre interrogation.

16 Alors si vous pouvez faire le calcul ça  
17 serait bien apprécié comme engagement.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Alors comme engagement donc, description du calcul  
20 du coût des départs de ligne pour la solution 1.

21 C'est bien sur la période.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Oui.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Engagement 3.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Engagement 3.

3 Q. [121] Ça va, Monsieur Dagenais?

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Merci.

6

7 E-3 (HQT) : Description du calcul du coût des  
8 départs de ligne pour la solution 1  
9 (demandé par SÉ-AQLPA)

10

11 Q. [122] Maintenant à la référence B-0064 qui est  
12 quoi, là? Je ne sais pas, là. À la page 14 que nous  
13 avons déjà mentionnée, il est indiqué que la ligne  
14 Grand-Brûlé/Sainte-Agathe, c'est-à-dire la ligne  
15 1356-1357 a été construite en mil neuf cent quatre-  
16 vingt-deux (1982). Ça va jusque-là?

17 M. ANDRÉ DAGENAIIS :

18 R. Oui, on vous suit.

19 Q. [123] Merci. Est-ce qu'on peut, est-ce que j'aurais  
20 raison de penser à ce moment-là que le départ de  
21 ces lignes au poste Grand-Brûlé a été également mis  
22 en service en mil neuf cent quatre-vingt-deux  
23 (1982)?

24 R. C'est aussi l'année de mise en service du poste du  
25 Grand-Brûlé, donc il y a des fortes chances que



1           oui.

2           Q. [124] O.K. Alors est-ce que vous êtes d'accord que  
3           la vie utile de ces équipements serait de quarante  
4           (40) ans? Je parle du départ, là.

5           M. JEAN-PIERRE GIROUX :

6           R. Dans l'analyse économique, on met une vie utile,  
7           là, théorique comptable. Dans la vraie vie c'est  
8           l'âge, c'est le vieillissement de l'équipement qui  
9           va dicter. Mais, effectivement, le quarante (40)  
10          ans c'est notre hypothèse de base de durée de vie  
11          comptable pour nos analyses économiques.

12          Q. [125] Mais ces analyses économiques notamment pour  
13          faire l'aspect économique de l'analyse technico-  
14          économique que vous ferez dans un dossier comme  
15          celui-ci.

16          R. En ce qui concerne le disjoncteur. C'est sûr que  
17          c'est des équipements qui ont une durée de vie  
18          d'une quarantaine d'années. Donc, pour ces  
19          équipements-là spécifiques dans l'analyse  
20          économique on va utiliser quarante (40) ans.

21          Q. [126] Et est-ce que vous pouvez... bien à ce  
22          moment-là si on parle de mil neuf cent quatre-  
23          vingt-deux (1982), ça nous amènerait en vingt  
24          vingt-deux (2022), vous êtes d'accord avec moi?

25          R. Ça nous amènerait en vingt-deux (22), la durée de

1 vie théorique. Maintenant l'état des équipements va  
2 dicter si on les remplace effectivement en deux  
3 mille vingt-deux (2022).

4 Q. [127] Hum, hum. Mais est-ce que vous serez d'accord  
5 avec moi que, selon qu'est-ce que vous m'avez  
6 décrit pour l'analyse économique, que le coût de ce  
7 remplacement aurait dû, mais n'est pas inclus dans  
8 votre évaluation de la solution 1?

9 R. Pour l'instant, on n'a pas d'indication que ces  
10 équipements-là sont à remplacer sur cet horizon  
11 théorique de quarante (40) ans. On a des  
12 disjoncteurs sur le réseau qui ont fait soixante  
13 (60) ans puis qui fonctionnent encore bien. Ce  
14 n'est pas le cas de tous, malheureusement.

15 Mais donc, au moment où on se parle, l'état  
16 réel de ces disjoncteurs-là, même s'ils vont avoir  
17 quarante (40) ans en deux mille vingt-deux (2022),  
18 l'état réel nous indique qu'ils ne sont pas à  
19 remplacer sur un horizon facilement de dix (10) ans  
20 à quinze (15) ans à partir du moment où on se  
21 parle.

22 Q. [128] O.K. Monsieur le Président, je pense que  
23 c'est la fin de mes questions. Excusez-moi pour les  
24 contre-temps puis je vous remercie de votre  
25 attention.

1 LE PRÉSIDENT :

2 D'accord. Merci, Maître Gertler. Donc, ça met fin  
3 au contre-interrogatoire de la part des... Maître,  
4 une seconde chance. Allez-y donc si c'est court.

5 (14 h 26)

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Excusez-moi, Monsieur le Président, c'est une  
8 question de précision suite à une réponse qui a été  
9 fournie il y a quelques instants. Juste pour  
10 clarifier certaines choses. Et, ça tombe bien, nous  
11 sommes à la bonne page de la présentation.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Q. [129] Alors, bonjour, Dominique Neuman pour  
14 SÉ-AQLPA. Donc, je voulais juste préciser. Donc, on  
15 voit, sur cette page 15 de la présentation, dans la  
16 solution 1, donc vous avez mis... donc, il y a une  
17 ligne entre le point de dérivation de la nouvelle  
18 ligne et la ligne Sainte-Agathe, c'est ça. O.K.  
19 Donc, entre ça et Sainte-Agathe, vous avez mis une  
20 ligne mais qui, si je comprends bien, donc je veux  
21 être sûr de bien préciser les choses une par une.  
22 Donc, de deux mille dix-huit (2018) jusqu'à deux  
23 mille... c'est quoi, vingt-six (26)? Cette ligne  
24 existera mais sera hors service, sauf en cas  
25 d'urgence. Sauf en cas d'urgence. Ensuite, de deux

1 mille vingt-six (2026) jusqu'à... je pense que  
2 c'est deux mille quarante-six (2046), elle va être  
3 raccordée mais sur une seule... un seul des deux  
4 conducteurs. Parce que les lignes qu'on voit, même  
5 si elles sont simples, en fait, dans la réalité  
6 c'est deux lignes à chaque fois, sur les poteaux il  
7 y a deux lignes à chaque fois. Donc, même si c'est  
8 un seul trait sur le schéma, c'est deux lignes à  
9 chaque fois. Donc, entre l'année deux mille vingt-  
10 six (2026) et deux mille quarante-six (2046), il y  
11 a un seul des deux conducteurs qui sera raccordé  
12 entre ce point de dérivation et Sainte-Agathe. Et,  
13 en deux mille quarante-six (2046), c'est là que  
14 vous allez terminer le bouclage, où ce sera les  
15 deux conducteurs qui vont être raccordés, c'est  
16 bien ça?

17 M. ANDRÉ DAGENAI :

18 R. En fait, c'est en deux mille trente et un (2031) et  
19 non en deux mille vingt-six (2026).

20 Q. [130] Excusez-moi.

21 R. Précision.

22 Q. [131] Oui.

23 R. Et c'est les deux circuits qui proviennent des  
24 lignes Grand-Brûlé, dérivation Saint-Sauveur, qui  
25 vont être à Sainte-Agathe. Et un circuit de la

1 ligne actuelle entre Grand-Brûlé et Sainte-Agathe.  
2 Donc, il y a un circuit de la ligne Grand-Brûlé -  
3 Sainte-Agathe qui serait normalement ouvert à  
4 Sainte-Agathe de deux mille trente et un (2031) à  
5 deux mille quarante-six (2046).

6 Q. [132] Et, en deux mille quarante-six (2046), c'est  
7 les deux donc, de cette ligne, là, en forme de L,  
8 ce qu'on voit sur le schéma, peut-être que vous  
9 pouvez montrer avec le curseur pour qu'on soit sûr  
10 qu'on parle de la même chose, là, du L. Non, non,  
11 en bas, en bas. C'est ça, lui. Donc, entre deux  
12 mille trente et un (2031) et quarante-six (46), il  
13 y aura un seul circuit qui sera raccordé?

14 R. Non, en fait en deux mille... à partir de deux  
15 mille trente et un (2031), ce serait les deux  
16 circuits de la ligne... du L inversé, là.

17 Q. [133] O.K., d'accord.

18 R. Qui proviennent du sud, qui vont être...

19 Q. [134] D'accord. Et, de deux mille vingt-six (2026)  
20 à trente et un (31), ce sera un seul des deux,  
21 c'est bien ça?

22 R. Non, là il y a un mélange dans les dates.

23 Q. [135] O.K., excusez-moi.

24 R. Bon, je vais essayer de décrire le...

25

1 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

2 R. On s'est fait un petit dessin pour comprendre, là.

3 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

4 R. Donc, je vais essayer de récapituler et d'être très  
5 clair. Donc, en deux mille trente et un (2031).

6 Q. [136] Oui.

7 R. Sainte-Agathe sera alimentée par trois circuits.

8 Deux circuits provenant du sud de la ligne Grand-  
9 Brûlé, dérivation Saint-Sauveur.

10 Q. [137] Oui.

11 R. Et un circuit provenant du nord de la ligne Grand-  
12 Brûlé - Sainte-Agathe. Et la situation va perdurer  
13 jusqu'en deux mille quarante-six (2046). En deux  
14 mille quarante-six (2046), on verra entrer le  
15 quatrième circuit pour alimenter Sainte-Agathe,  
16 donc le deuxième circuit de la ligne Grand-Brûlé -  
17 Sainte-Agathe.

18 Q. [138] D'accord. Donc, en résumé, le L inversé,  
19 entre deux mille dix-huit (2018) et deux mille  
20 trente et un (2031), il n'est pas... il est hors  
21 service, sauf urgence. Deux mille trente et un  
22 (2031) à deux mille quarante-six (2046), il y a un  
23 des deux qui est en service et, deux mille  
24 quarante-six (2046), les deux. C'est bien ça que  
25 vous m'avez dit?

1 R. Non, en fait, deux mille trente et un (2031) à deux  
2 mille quarante-six (2046), les deux circuits de  
3 cette ligne-là vont être en service... c'est un des  
4 deux circuits de la ligne au nord qu'on met ouvert.  
5 Normalement, ouvert.

6 Q. [139] La ligne au nord, c'est-à-dire la ligne vers  
7 la dérivation Saint-Donat?

8 R. Exact.

9 Q. [140] O.K. Donc, le moment où le bouclage est  
10 complet c'est deux mille trente et un (2031) pour  
11 le sud, je parle du sud. Je parle du sud.

12 R. Oui.

13 Q. [141] D'accord. Et vous retardez ce bouclage  
14 jusqu'en deux mille trente et un (2031) pourquoi?  
15 (14 h 31)

16 R. On retarde l'entrée d'un troisième circuit à  
17 Sainte-Agathe jusqu'en deux mille trente et un  
18 (2031) parce que ça prend un disjoncteur de plus,  
19 donc on retarde l'investissement. Même chose pour  
20 deux mille quarante-six (2046), on attend le plus  
21 longtemps, on attend jusqu'à ce qu'on en ait  
22 vraiment besoin, donc en deux mille quarante-six  
23 (2046).

24 Q. [142] O.K. Et comparativement, toujours sur ce même  
25 schéma, SÉ-AQLPA propose de faire le bouclage

1 immédiatement plutôt que de le retarder en deux  
2 mille trente et un (2031), c'est bien ça?

3 R. Selon ma compréhension du scénario, SÉ-AQLPA,  
4 Monsieur le Président, c'est exact.

5 Q. [143] O.K. Je vous remercie bien.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Neuman. Maître Fréchette, est-ce que  
8 vous avez des questions en réinterrogatoire?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Non, ça va aller, je vous remercie.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci. Est-ce que Maître Cardinal, de la Régie est  
13 prête à procéder?

14 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Oui, merci, Monsieur le Président. Par contre, je  
16 serai très brève, il y a beaucoup de choses qui ont  
17 été dites, donc on a eu réponse à certaines de nos  
18 questions.

19 Q. [144] Donc, tout d'abord, en fait, je vais vous  
20 référer au rapport de monsieur Paquin dont la cote  
21 est C-MSAH-0035, à la page 10. Donc, dans son  
22 rapport, monsieur Paquin dit que la configuration  
23 de la solution 1, présentée par le Transporteur,  
24 comprend plusieurs prises en dérivation sur un même  
25 circuit, ce qui complexifie le système de



1 protection. Puis SÉ-AQLPA, dans son rapport, à la  
2 page 36, dont la cote est SÉ-AQLPA-0041... Ça va,  
3 vous avez la référence? Donc, en gros, il fait un  
4 petit peu le même constat dans la section qui est  
5 intitulée 5.2.2, le manque de fiabilité de la  
6 solution 1 résultant du grand nombre de postes en  
7 dérivation. Est-ce que vous pouvez élaborer un  
8 petit plus davantage sur l'aspect de la protection  
9 de la solution 1 en lien avec les affirmations qui  
10 ont été faites par MSAH puis SÉ-AQLPA?

11 M. ANDRÉ DAGENNAIS :

12 R. Donc, en fait, dans notre solution, on peut voir,  
13 on a le poste Saint-Donat qui est en dérivation, on  
14 a le poste Saint-Sauveur et Doc-Grignon qui sont en  
15 dérivation. La situation est telle quelle en ce  
16 moment, au réseau d'Hydro-Québec. Je regarde,  
17 justement, on a la solution de SÉ-AQLPA à l'écran,  
18 à la page 15 de notre présentation. Je vois le  
19 poste Saint-Donat est en dérivation, le poste de  
20 Saint-Sauveur est en dérivation, le poste Doc-  
21 Grignon est en dérivation. Donc, je me demande  
22 beaucoup c'est quoi la différence au point de vue  
23 des dérivations entre la fiabilité des deux  
24 solutions.

25 Mais ce qui m'apparaît très clair, avec

1           cette comparaison-là, c'est la diversité  
2           géographique des parcours qui rend la solution 1  
3           beaucoup plus fiable que la solution de SÉ-AQLPA.  
4           Donc, en ce qui me concerne, je crois que la  
5           solution 1 offre un réseau beaucoup plus fiable que  
6           la solution SÉ-AQLPA en ce qui concerne la  
7           diversité géographique. Et pour ce qui est des  
8           dérivations, je crois que c'est la même chose. Et  
9           d'ailleurs, tout le réseau des Laurentides, en ce  
10          moment, fonctionne avec de telles dérivations, ça  
11          fonctionne très bien.

12                    On fait ça pour éviter d'installer des  
13          protections de lignes dans les postes, on sauve des  
14          coûts et ça fonctionne très bien. Et en ce qui  
15          concerne la solution Paquin, bien, la ligne... tous  
16          les postes sont branchés à peu près sur la même  
17          ligne, spécialement en ce qui a trait à la solution  
18          3 modifiée. Alors là, on a carrément tous les  
19          postes, Saint-Donat, Sainte-Agathe, Saint-Sauveur,  
20          Doc-Grignon sur la même ligne. Alors là, c'est  
21          carrément moins fiable et ça ne tient pas la route  
22          au niveau de la croissance. Et donc, selon moi,  
23          c'est le réseau... la solution 1 qui est la plus  
24          fiable de toutes les solutions présentées  
25          aujourd'hui.

1 Q. [145] Ensuite, et ça va être ma dernière question,  
2 c'est de la précision parce que vous avez parlé un  
3 petit peu de la durée de vie utile qui a été  
4 utilisée pour les fins des scénarios. Mais  
5 j'aimerais savoir, pouvez-vous la préciser parce  
6 que là, on n'était pas certains si on comprenait  
7 bien, c'était cinquante (50) ans ou soixante-dix  
8 (70) ans. Donc, aux fins de comparaison économique,  
9 qu'est-ce qui a été utilisé?  
10 (14 h 37)

11 R. Donc dans l'analyse qu'on a déposée, selon les  
12 règles qui étaient en vigueur au moment où on a  
13 fait l'analyse, c'était cinquante (50) ans qui  
14 était utilisé pour les lignes; ça peut varier pour  
15 les autres équipements mais pour les lignes,  
16 c'était bien cinquante (50) ans, Monsieur le  
17 Président.

18 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

19 R. Excusez, là, peut-être une précision, là. L'analyse  
20 économique a été faite sur un horizon de cinquante  
21 (50) ans mais les lignes, on utilise soixante-dix  
22 (70) ans, là, comme durée de vie comptable, on l'a  
23 augmenté à soixante-dix (70) ans. Puis dans la  
24 vraie vie, avec notre expérience, nos lignes qui  
25 ont actuellement soixante (60), soixante-dix (70),

1 soixante-dix (70) ans, on fait des études pour les  
2 reconstruire parce qu'on se dit, à un moment donné,  
3 il va falloir les reconstruire puis en avant-  
4 projet, on arrête net parce que ces lignes-là sont  
5 encore en bon état.

6           Donc c'est la raison pourquoi on ne voit  
7 pas apparaître de réinvestissements en lignes parce  
8 que l'expérience nous montre que ces lignes-là, nos  
9 lignes qu'on a bâties, même après soixante (60),  
10 soixante-dix (70) ans, l'acier d'armature, l'acier,  
11 la structure et les fondations sont encore en  
12 excellent état. Le seul réinvestissement qu'on peut  
13 penser considérer sur un horizon de soixante-dix  
14 (70) ans, c'est des conducteurs.

15           Donc les lignes, c'est soixante-dix (70)  
16 ans, c'est pour ça qu'il n'apparaît aucun  
17 réinvestissement, l'analyse économique a été faite  
18 sur cinquante (50) mais, puis à l'intérieur de ce  
19 cinquante (50) ans là, il y a des équipements qui  
20 ont une durée de vie comptable de quarante (40)  
21 ans, donc on voit réapparaître certains  
22 réinvestissements pour certains équipements.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Parfait, je n'aurai plus de questions, Monsieur le  
25 Président. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Cardinal. Bon, j'avais une question  
3 mais maître Gertler a très bien couvert et vous  
4 avez répondu, c'était justement sur la reproduction  
5 du réseau, vous avez dit que vous n'avez pas réussi  
6 à le reproduire mais ça a été bien répondu, donc je  
7 vais être capable de vivre avec cette réponse-là.

8 Ça met donc fin, Maître Fréchette, à la  
9 présentation de votre preuve?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Alors tout à fait, Monsieur le Président, alors ça  
12 clôt la preuve en chef, sous réserve d'une contre-  
13 preuve selon le cas, là, après l'administration de  
14 la preuve des collègues.

15 LE PRÉSIDENT :

16 D'accord.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Et des autres participants.

19 LE PRÉSIDENT :

20 D'accord. Il me reste donc, vous n'avez pas de...  
21 il me reste donc...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Peut-être libérer les...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui, c'est ce que je m'apprête à faire mais, oui?

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Maître Gertler. Évidemment, c'est sous réserve de  
3 la production aussi des engagements, c'est ça?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, oui.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui, bien sûr, bien sûr, bien sûr.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui, Maître Gertler. Merci. Donc, Madame Caron,  
10 Monsieur Dagenais, Monsieur Giroux, Madame Éliane,  
11 merci pour votre participation à ce débat, et vous  
12 êtes libérés. On va être donc prêts à procéder dans  
13 quelques minutes, on va se prendre un dix minutes.  
14 Maître Lescop, vous allez être fin prêt à nous...  
15 des signes que oui. On reprend donc à trois heures  
16 moins dix (14 h 50). Merci.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 (14 h 53)

20

21 PREUVE MRC

22

23 LE PRÉSIDENT :

24 Rebonjour, Maître Lescop.

25

1 Me RAPHAËL LESCOP :

2 Bonjour, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Vous êtes prêt à procéder?

5 Me RAPHAËL LESCOP :

6 On est prêt à procéder.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Allons-y!

9 Me RAPHAËL LESCOP :

10 Donc, en fait, pour les peut-être dix premières  
11 minutes de notre présentation, qui est prévue pour  
12 un maximum d'une heure trente, je crois qu'il faut  
13 établir certains... il y a certains points  
14 d'intendance, comme la présentation de chacun, la  
15 production de leurs c.v., qui ont déjà été produits  
16 sur le site de la Régie, ainsi que l'adoption de la  
17 preuve. Donc, je vais vous les présenter dans  
18 l'ordre. Puis ensuite je vais demander à chacun de  
19 se présenter.

20                   Donc Kaven Davignon qui est urbaniste à la  
21 MRC des Laurentides; Louis-Martin Levac qui est  
22 urbaniste à la Ville de Mont-Tremblant; Pierre  
23 Poirier qui est maire de Saint-Faustin-Lac-Carré;  
24 et Denis Chalifoux qui est préfet de la MRC des  
25 Laurentides, ainsi que maire de Sainte-Agathe-des-

1           Monts. Donc, les c.v. de chacun ont été produits  
2           sous les cotes C-MRC-51, 52, 53 et 54. Donc peut-  
3           être procéder avec l'assermentation.

4

5           L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce huitième (8e) jour  
6           du mois de juin, ONT COMPARU :

7

8           KAVEN DAVIGNON, urbaniste - directeur du Service de  
9           la planification à la MRC des Laurentides, ayant  
10          une place d'affaires au 1255, chemin des Lacs,  
11          Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec);

12

13          LOUIS-MARTIN LEVAC, directeur du Service de  
14          l'urbanisme pour la Ville de Mont-Tremblant, ayant  
15          une place d'affaires au 1145, rue de Saint-Jovite,  
16          Mont-Tremblant (Québec);

17

18          PIERRE POIRIER, maire de Saint-Faustin-Lac-Carré,  
19          courtier immobilier pour Groupe Sutton Humania,  
20          ayant une place d'affaires au 100, place de la  
21          Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec);

22

23          DENIS CHALIFOUX, maire de Sainte-Agathe-des-Monts,  
24          préfet de la MRC des Laurentides, ayant une place  
25          d'affaires au 50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-



1 des-Monts (Québec);

2

3 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
4 solennelle, déposent et disent :

5

6 INTERROGÉS PAR Me RAPHAËL LESCOP :

7 Q. [146] Dans un premier temps pour vous, Monsieur  
8 Davignon, est-ce que vous pouvez faire une courte  
9 présentation sur votre parcours académique ainsi  
10 que professionnel?

11 M. KAVEN DAVIGNON :

12 R. Oui. Je suis détenteur d'un baccalauréat en  
13 urbanisme de l'Université de Montréal obtenu en  
14 deux mille neuf (2009). Depuis, je travaille dans  
15 le monde municipal pour la Ville de Sainte-Adèle,  
16 pour la MRC d'Antoine-Labelle et depuis trois ans  
17 comme directeur à la MRC des Laurentides.

18 Q. [147] D'accord. Monsieur Davignon, est-ce que vous  
19 avez participé à la rédaction du mémoire amendé de  
20 la MRC des Laurentides, la Ville de Mont-Tremblant  
21 et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré qui  
22 est daté du six (6) juin deux mille seize (2016)?

23 R. Oui.

24 Q. [148] Je vous réfère plus particulièrement aux  
25 paragraphes 13 à 21 du mémoire ainsi qu'aux

1 paragraphes 24 à 29 du mémoire. Est-ce que vous  
2 adoptez ces paragraphes comme valant pour  
3 témoignage?

4 R. Oui.

5 Me RAPHAËL LESCOP :

6 Sauf objection de la part de mes confrères,  
7 j'aimerais qu'on accorde le statut d'urbaniste à  
8 monsieur Davignon pour les fins de son témoignage  
9 devant vous aujourd'hui.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Ça va.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Excusez-moi! Je veux juste comprendre. Est-ce que  
14 ça avait été demandé le statut? Qu'est-ce qu'on  
15 veut dire? Je ne sais pas. Peut-être que j'ai  
16 manqué quelque chose, mais je n'ai pas... Est-ce  
17 que vous a demandé une demande de statut de témoin  
18 expert?

19 Me RAPHAËL LESCOP :

20 Non, mais ce n'est pas un témoin expert, c'est...

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Alors, on ne demande pas de statut d'urbaniste. Il  
23 l'a ou il ne l'a pas.

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est ça, il n'y a pas de statut d'expert.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Il demande juste de le reconnaître comme expert,  
5 comme urbaniste. Ça ne changera pas grand-chose.

6 Me RAPHAËL LESCOP :

7 Parfait. En fait, c'est que, dans certains  
8 dossiers, on le fait.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Allez-y!

11 Me RAPHAËL LESCOP :

12 Je le faisais plus par formalisme que d'autre  
13 chose. Mais, effectivement, je pense qu'il n'y a  
14 personne qui va nier ici que c'est un urbaniste.  
15 Donc, c'est peut-être pas nécessaire de le faire.

16 LE PRÉSIDENT :

17 C'est ça.

18 (14 h 58)

19 Me RAPHAËL LESCOP :

20 D'accord.

21 Q. [149] Monsieur Levac, de la même façon est-ce que  
22 vous pouvez faire une courte présentation de votre  
23 parcours académique ainsi que professionnel?

24 M. LOUIS-MARTIN LEVAC :

25 R. Mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993), une

1 technique en architecture. Mille neuf cent quatre-  
2 vingt-seize (1996), un bac en urbanisme, une  
3 maîtrise en urbanisme terminée en mil neuf cent  
4 quatre-vingt-dix-huit (1998).

5 Je travaille pour la Ville de Mont-  
6 Tremblant depuis les quinze (15) dernières années,  
7 au début à titre de coordonnateur de la  
8 planification et de la géomatique, et depuis les  
9 cinq, six dernières années à titre de directeur du  
10 service, toujours pour la Ville de Mont-Tremblant.

11 Q. [150] D'accord.

12 R. Merci.

13 Q. [151] Donc, Monsieur Levac, je vous réfère aux  
14 paragraphes 31 à 40 du mémoire amendé de la MRC des  
15 Laurentides du six (6) juin deux mille seize  
16 (2016). Est-ce que vous avez participé à leur  
17 rédaction?

18 R. Oui.

19 Q. [152] Est-ce que vous avez participé également à la  
20 confection des pièces qui sont invoquées dans le  
21 cadre de ces paragraphes-là?

22 R. Oui.

23 Q. [153] Est-ce que vous adoptez ces paragraphes comme  
24 valant votre témoignage?

25 R. Oui.

1 Q. [154] D'accord. Monsieur Poirier, même question  
2 pour vous, donc une courte présentation sur vous.

3 M. PIERRE POIRIER :

4 R. Oui. Je suis maire de la Municipalité de Saint-  
5 Faustin-Lac-Carré depuis deux mille trois (2003),  
6 courtier immobilier depuis deux mille cinq (2005).  
7 Auparavant j'ai travaillé pour le réseau Sépaq en  
8 tant que directeur-adjoint et directeur de  
9 développement, notamment au parc national de  
10 Plaisance et en partie aussi au parc national de  
11 Mont-Tremblant.

12 Q. [155] D'accord. Monsieur Poirier, je vous réfère  
13 aux paragraphes 41 à 62 du mémoire de la MRC des  
14 Laurentides du six (6) juin deux mille seize  
15 (2016). Est-ce que vous avez participé à la  
16 rédaction de ces paragraphes?

17 R. Oui, effectivement. Oui.

18 Q. [156] Ainsi qu'aux pièces qui sont évoquées au  
19 soutien de ces paragraphes-là?

20 R. Oui.

21 Q. [157] Est-ce que vous adoptez ces paragraphes comme  
22 valant pour témoignage?

23 R. Oui, entièrement.

24 Q. [158] Merci. Et donc, dernièrement, Monsieur  
25 Chalifoux. Une courte présentation sur vous.

1 M. DENIS CHALIFOUX :

2 R. Oui. Député de Bertrand à l'Assemblée nationale,  
3 quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit  
4 (98). Quatre-vingt-dix-huit (98) à deux mille trois  
5 (2003), directeur de cabinet au troisième vice-  
6 président de l'Assemblée nationale. Deux mille  
7 trois-deux mille huit (2003-2008), directeur de  
8 cabinet adjoint au vice-président de l'Assemblée  
9 nationale. Deux mille neuf (2009), élu maire de  
10 Sainte-Agathe-des-Monts. Et en deux mille treize  
11 (2013), préfet de la MRC des Laurentides.

12 Q. [159] Est-ce que vous pouvez rapidement expliquer  
13 le rôle d'un préfet de la MRC, d'une MRC?

14 R. Moi, je suis élu par mes pairs, je ne suis pas élu  
15 au suffrage universel. Je n'aime pas tellement dire  
16 ça, mais je suis comme le maire des maires et en  
17 tant que responsabilités je dois veiller à ce que  
18 la MRC des Laurentides soit une entité à part  
19 entière un petit peu comme une grande ville,  
20 essayer d'enlever les frontières locales et de  
21 diriger mon groupe en pensant régional.

22 Quand on est à la MRC, on a notre chapeau  
23 régional. Quand on revient dans nos municipalités  
24 locales, on reprend notre chapeau.

25 Q. [160] D'accord. Et donc, en tant que préfet et donc

1       maire des maires, je vais vous demander d'adopter  
2       pour témoignage certains paragraphes qui sont  
3       davantage généraux. Donc, je vous réfère, Monsieur  
4       Chalifoux, aux paragraphes dans un premier temps 1  
5       à 12 du mémoire de la MRC des Laurentides du six  
6       (6) juin, 22 à 23, 30, 63 à 110 qui concernent en  
7       fait plus particulièrement Sainte-Agathe-des-Monts,  
8       ainsi que les conclusions du mémoire, ainsi que les  
9       pièces invoquées au soutien de ces paragraphes-là.

10               Donc, Monsieur Chalifoux, est-ce que vous  
11       avez participé à la rédaction des paragraphes que  
12       je viens d'énumérer?

13       R. Absolument.

14       Q. [161] Est-ce que vous adoptez ces paragraphes ainsi  
15       que les pièces invoquées comme valant pour votre  
16       témoignage?

17       R. Oui.

18       Q. [162] D'accord. Merci. Ceci étant fait, nous  
19       pouvons commencer la présentation. Donc, comme vous  
20       avez vu de notre mémoire amendé, la MRC des  
21       Laurentides, puis pour les fins, pour faciliter  
22       notre présentation, je vais simplement utiliser la  
23       MRC des Laurentides, mais sachez que, évidemment,  
24       aussi il y a deux autres parties qui sont liées, la  
25       Municipalité de Mont-Tremblant ainsi que

1 Saint-Faustin-Lac-Carré.

2 Et donc, vous avez vu de la présentation  
3 écrite de la MRC des Laurentides que nous appuyons  
4 en fait le tracé qui a été retenu par Hydro-Québec.  
5 Donc, la présentation ne porte pas sur ce tracé-là.  
6 Peut-être aurons-nous des questions en contre-  
7 interrogatoire auprès du panel de  
8 Saint-Adolphe-d'Howard, mais pour les fins de la  
9 présentation, nous nous sommes en fait concentrés  
10 sur le tracé scénario 3 ou le tracé qu'on appelle,  
11 qu'on a appelé dans le cadre de ce dossier le  
12 « tracé Paquin ».

13 Et donc, je vais laisser la parole à  
14 monsieur Davignon pour, peut-être dans un premier  
15 temps, à l'aide d'une carte qu'il a préparée, bien  
16 expliquer en fait à la Régie le tracé Paquin ou le  
17 tracé scénario 3.

18 Vous connaissez, évidemment, son parcours  
19 parce que vous avez vu plusieurs cartes, mais  
20 l'avantage de cette carte c'est qu'elle est très  
21 détaillée et monsieur Davignon va l'agrandir pour  
22 que vous puissiez vraiment voir donc tous les  
23 secteurs un à un qui vont être abordés un peu plus  
24 tard dans chacun des témoignages des membres du  
25 panel.



1                   Donc, Monsieur Davignon, je vous laisse la  
2 parole.

3                   (15 h 05)

4 R. Merci. Alors, comme le disait maître Lescop, je  
5 vous présenterai le tracé Paquin, qui est un tracé  
6 bleu sur la carte. Ce qu'on voit en ce moment, là,  
7 à une grande échelle, c'est les limites du  
8 territoire de la MRC des Laurentides et les quatre  
9 Municipalités qui sont concernées dans notre  
10 dossier : la Ville de Mont-Tremblant, la  
11 Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, la  
12 Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac et, finalement, la  
13 Ville de Sainte-Agathe.

14                   Nous avons séparé le tracé Paquin en quatre  
15 (4) sections. Je vais vous les présenter une après  
16 l'autre pour vous parler un peu des  
17 caractéristiques de chacune des sections.

18                   Alors, d'abord, le plus au bas de la carte,  
19 on retrouve le poste Grand-Brûlé, qui est situé  
20 dans la ville de Mont-Tremblant. De là serait  
21 construite une quatrième en ligne en parallèle des  
22 lignes qui sont existantes, qui inclurait, en fait,  
23 un déboisement de l'emprise, comme le présentait  
24 Hydro-Québec ce matin. Le long de ce tracé-là nous  
25 allons croiser le Chemin Paquette, monsieur Levac

1 va vous présenter les impacts pour des secteurs  
2 urbanisés, donc le Chemin Paquette en est un.

3 Le secteur Chemin Roi-du-Nord et de la  
4 Montée du Curé-Labelle, où il y a un projet de  
5 développement résidentiel. Ensuite le tracé va  
6 croiser la Route 117. La Route 117 qui est un  
7 corridor touristique pour la MRC des Laurentides,  
8 c'est le principal accès à la station touristique  
9 Mont-Tremblant, station touristique internationale.  
10 Pour ensuite rejoindre le point de raccordement  
11 A...

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Excusez-moi. C'est très difficile pour nous de  
14 suivre parce qu'on n'a aucune projection sur les  
15 écrans, on est en arrière, on doit essayer de voir.  
16 Et peut-être que ça aiderait si le témoin pouvait  
17 utiliser son curseur pour montrer les endroits  
18 qu'il mentionne. Ah! c'est ça qu'il faisait.

19 R. Je le fais, c'est qu'on ne voit pas bien.

20 Q. [163] Parce qu'il n'y a rien sur les écrans.

21 LE PRÉSIDENT :

22 En plus, cette pièce-là existe.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 O.K. Bien, ça n'a pas été nommé. C'est laquelle,  
25 quel numéro?

1 Me RAPHAËL LESCOP :  
2 I-1B.  
3 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
4 I-1B.  
5 Me RAPHAËL LESCOP :  
6 On a un pointeur laser.  
7 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
8 Je vous remercie beaucoup.  
9 R. Je peux reprendre?  
10 LE PRÉSIDENT :  
11 Q. [164] Poursuivre, peut-être.  
12 R. Je reviens au point de raccordement A, là, où je  
13 terminais mon intervention. C'est à cet endroit-là  
14 qu'on croise, une première fois, le parc linéaire,  
15 le Petit Train du Nord. Un parc linéaire dont  
16 monsieur Chalifoux va vous parler, qui est d'une  
17 très grande importance pour la région des  
18 Laurentides. On l'appelle souvent, la colonne  
19 vertébrale de la région des Laurentides.  
20 À partir du point de raccordement A...  
21 Alors, à partir du point de raccordement A, qui se  
22 trouve ici, on parle, en fait, de la construction  
23 d'une seconde ligne, ajoutée à la ligne existante.  
24 Cette seconde ligne longera le parc linéaire au  
25 tout début, c'est ici, qui est montré par un cercle

1 rouge, ensuite longera immédiatement au nord du  
2 Domaine Lauzon, qui est un secteur urbanisé de la  
3 Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, croisera à  
4 nouveau le parc linéaire, en fait à deux (2)  
5 reprises, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation  
6 de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré,  
7 recroisera encore la Route 117 pour se rendre  
8 jusqu'au point de raccordement B.

9 Me RAPHAËL LESCOP :

10 Q. [165] Monsieur Davignon, je vous arrête. Est-ce que  
11 vous pouvez montrer le Domaine Levert, où il se  
12 situe, parce que ça va être un secteur qui va faire  
13 l'objet d'un long témoignage.

14 R. Oui. Le Domaine Levert se situe ici, immédiatement  
15 au sud du tracé. C'est dans cette section-là qu'on  
16 retrouve, en fait, d'importantes concentrations de  
17 résidences, dans le périmètre urbain de la Saint-  
18 Faustin-Lac-Carré. Également, dans cette section-  
19 là, on voit que le... dans le tracé pointillé vert,  
20 ici, ce secteur, en fait, est considéré comme un  
21 bassin visuel d'intérêt pour la MRC des  
22 Laurentides. Le bassin visuel est tracé sur la  
23 cartographie et relie les différents sommets. Donc,  
24 c'est un secteur qui est perceptible, à un moment  
25 ou à un autre, sur la Route 117 ou sur les

1 différents corridors touristiques.

2 (15 h 10)

3 La troisième section, on parle de la  
4 reconstruction de la ligne cent vingt (120) kV qui  
5 est existante. Le point de raccordement B est aussi  
6 le lieu où part la dérivation Saint-Donat. Alors,  
7 reconstruction de cette ligne-là en partie, comme  
8 vous le voyez à l'intérieur des bassins visuels  
9 d'intérêts de la MRC des Laurentides, c'est  
10 d'ailleurs une ligne qui est existante qui est  
11 assez perceptible. Lorsqu'on prend la route 117,  
12 qu'on regarde dans les montagnes, on voit quelques  
13 pylônes sur le tracé de la route 117. Dans ce  
14 secteur-ci, on est en affectation résidentielle,  
15 une affectation qui est destinée au développement  
16 résidentiel pour notre MRC, en fait, qui est le  
17 long de la route 117.

18 Dans le secteur, on va croiser, donc, à  
19 nouveau le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord et  
20 la route 117. Ce troisième secteur-là se termine au  
21 poste de Sainte-Agathe-des-Monts, à l'entrée du  
22 périmètre urbain de la Ville de Sainte-Agathe. Sur  
23 cette dernière portion là, comme je le disais,  
24 croisé de la route 117 et croisé de la route 329  
25 qui est un corridor touristique, qui mène, en fait,

1 à la région de Lanaudière, et en partie, toujours à  
2 l'intérieur des bassins visuels d'intérêts le long  
3 des routes touristiques.

4 Je termine. La dernière portion du tracé  
5 est marquée, en fait, par le passage, dans  
6 l'agglomération de la Ville de Sainte-Agathe, dans  
7 son périmètre urbain, croise, à quelques reprises  
8 des routes touristiques, l'autoroute 15, la route  
9 117 et le Parc linéaire également. Secteur aussi  
10 marqué par une urbanisation qui est très présente,  
11 de nombreuses résidences et à l'intérieur du bassin  
12 visuel. Puis ce secteur-là se termine au point de  
13 raccordement C qui est à l'endroit où va se... le  
14 tracé va rejoindre, en fait, la ligne existante qui  
15 part du raccordement C pour aller vers le poste de  
16 Saint-Sauveur.

17 Q. [166] D'accord. Merci beaucoup. Monsieur Davignon,  
18 donc, je vous réfère à la pièce I-2 du mémoire qui  
19 est la cote CMRC-022. Donc, je constate qu'il  
20 s'agit, donc, d'une analyse qui est signée par  
21 vous, intitulée « Projet de ligne à 120 kV du  
22 Grand-Brûlé, dérivation Saint-Sauveur - Analyse  
23 comparative du tracé Paquin et du tracé d'Hydro-  
24 Québec ». Est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît,  
25 informer la Régie, donc, du mandat qui vous a été

1           donné et de l'analyse que vous avez effectuée dans  
2           ce texte produit au soutien du mémoire?

3           R. Oui. Le mandat qui a été donné au service de la  
4           planification, c'est de produire une recommandation  
5           au conseil des maires. Comme si on avait reçu un  
6           avis d'intervention gouvernementale, donc lorsque  
7           Hydro-Québec a des projets de construction de  
8           lignes, bien, de lignes d'électricité, on nous  
9           soumet cette intervention gouvernementale là puis  
10          ensuite, le conseil des maires doit produire une  
11          résolution dans laquelle il formule un avis  
12          favorable ou défavorable au projet.

13                        Dans le cas présent, cette analyse  
14          comparative là a été fondée sur l'article 9.5 du  
15          schéma d'aménagement. Cet article-là traite, en  
16          fait, des considérations qui sont à prendre en  
17          compte lorsqu'il y a une construction d'une  
18          nouvelle ligne d'électricité.

19          Q. [167] Donc, si je vous réfère à la page 3 de 8, la  
20          citation qui s'y trouve, c'est bel et bien une  
21          citation de l'article 9.5?

22          R. Exact, avec les cinq considérations qui doivent  
23          être prises en compte.

24          Q. [168] D'accord. Si je vous conduis, donc,  
25          directement à votre analyse, à votre bilan

1 comparatif, à la page 6 de 8, est-ce que vous  
2 pouvez donner les grandes lignes de votre analyse,  
3 les faits saillants en nous rappelant que la Régie  
4 nous a demandé, pour les fins du témoignage, de  
5 limiter notre témoignage aux points saillants et  
6 non répéter, tout simplement, ce qui est dans le  
7 mémoire?

8 R. Parfait. Je retiendrai les points 3 et 4 des  
9 considérations de l'article 9.5. qui traitent, en  
10 fait, pour le point 3, des affectations sensibles.  
11 Le schéma demande à ce qu'on évite la traversée des  
12 affectations sensibles lors de la construction  
13 d'une nouvelle ligne électrique. Dans le cas  
14 présent, comme je vous le montrais sur les quatre  
15 portions du tracé, on situe, sur quatre-vingt-dix  
16 pour cent (90 %) de la longueur, dans des  
17 affectations sensibles, que ce soit l'affectation  
18 résidentielle ou l'affectation urbaine, comme dans  
19 les municipalités de Saint-Faustin et de Sainte-  
20 Agathe-des-Monts.

21 Ensuite, on demande, à la troisième  
22 considération, d'éviter la traversée d'un réseau  
23 régional d'intérêts. Dans le cas présent, le Parc  
24 linéaire Le P'tit Train du Nord est traversé à six  
25 reprises par le tracé Paquin.



1                   Pour le quatrième considérant, la quatrième  
2                   considération, on demande d'éviter des unités  
3                   visuelles qui sont perceptibles le long des  
4                   corridors touristiques. Comme je vous l'ai montré,  
5                   c'est seulement quarante-sept pour cent (47 %) du  
6                   tracé Paquin qui évite le bassin visuel d'intérêts,  
7                   alors que le tracé Hydro, le scénario 1, qui nous a  
8                   été présenté ce matin, évite à cent pour cent  
9                   (100 %) le bassin visuel d'intérêts. Je crois que  
10                  ça fait le tour.

11                  (15 h 14)

12        Q. [169] O.K. Si vous... en fait, si vous tournez la  
13                  page, à la page 7, on va en parler... on va en  
14                  parler, évidemment, avec monsieur Levac puis  
15                  monsieur Poirier, mais est-ce que les  
16                  expropriations ou le déplacement de résidences est  
17                  un des facteurs que vous analysez aux fins  
18                  d'émettre ou non une autorisation au niveau de la  
19                  MRC?

20        R. Oui. Dans la conclusion de notre rapport, en fait,  
21                  on a fait ressortir certains constats qui sont,  
22                  disons, lourds de conséquences face au tracé  
23                  Paquin, notamment, comme je disais, la traversée  
24                  d'affectation sensible. Et dans une réponse  
25                  qu'Hydro-Québec nous fournissait, en fait, je fais

1 référence à la pièce HQT-2, Document 2, la réponse  
2 4.4, dans un corridor de cinq cents mètres (500 m)  
3 de part et d'autre, en fait, du tracé Paquin, il y  
4 aurait sept cent quatre-vingt-treize (793)  
5 bâtiments qui se situeraient dans ces affectations-  
6 là, dans ce secteur-là, excusez-moi, ce qui montre  
7 assez bien, en fait, l'impact que ça peut avoir sur  
8 le milieu social, le milieu de vie. Donc, dans nos  
9 conclusions du rapport, on fait état de cette  
10 préoccupation au service de la planification quant  
11 aux impacts sociaux du tracé Paquin.

12 Je vais juste revenir aux conclusions. Et  
13 on fait valoir, en fait, dans cette recommandation-  
14 là que le tracé, le scénario 1, présenté par Hydro-  
15 Québec, on le considère comme un scénario de  
16 moindre impact pour la MRC des Laurentides pour les  
17 différents faits qui sont exposés. Et on termine  
18 notre rapport par une recommandation au Conseil des  
19 maires de refuser, en fait, l'intervention  
20 gouvernementale qui viserait la construction d'un  
21 tracé Paquin.

22 Q. [170] Merci. Donc, on a terminé pour monsieur  
23 Davignon. Donc, bonjour, Monsieur Levac.

24 M. LOUIS-MARTIN LEVAC :

25 R. Bonjour.

1 Q. [171] Donc, le document maître pour votre  
2 témoignage, il s'agit de la pièce I-5, qui est la  
3 cote MRC-25. Maître Braker, est-ce que vous pouvez  
4 mettre la carte I-1B... non, I-1B corrigée, le  
5 tronçon de monsieur Levac?

6           Donc, dans un premier temps, à l'aide de la  
7 carte I-1B révisée, Monsieur Levac, j'aimerais que  
8 vous indiquiez, donc, à monsieur le président sur  
9 quel tronçon précisément vous allez témoigner, pour  
10 bien situer votre témoignage. Peut-être juste le  
11 mettre à cinquante pour cent (50 %) peut-être,  
12 juste pour qu'on le voie dans son ensemble.

13 R. Alors, Monsieur le Président, le territoire sur  
14 lequel j'avais à travailler, à identifier les  
15 impacts, partait du poste Grand-Brûlé qui est situé  
16 dans la portion sud-est de notre territoire,  
17 jusqu'au point de déviation, le point Ouimet -  
18 corrigez-moi si je me trompe - et du tronçon qui  
19 s'en va vers Saint-Faustin jusqu'à la limite de  
20 notre territoire. Donc, mon tracé étudié, c'est  
21 Grand-Brûlé, poste Ouimet, point de déviation  
22 Ouimet, pardon, jusqu'à la limite du territoire de  
23 la Ville de Mont-Tremblant.

24 Q. [172] D'accord. Pour les fins de votre témoignage,  
25 je vais vous demander d'insister, donc, sur la

1 question des expropriations puis des déplacements  
2 de bâtiments qui auraient lieu dans l'éventualité  
3 où le tracé Paquin était privilégié. Et pour cela,  
4 donc, je vais vous référer à l'annexe L de votre  
5 rapport comme premier document pour bien situer  
6 votre témoignage. Donc, est-ce que vous... Je vais  
7 laisser le temps, peut-être, à monsieur le  
8 président d'accéder à l'annexe L, qui est à la  
9 page... ah, il n'y a pas de page. C'est ça. Donc,  
10 l'Annexe L, c'est celle... Parfait. Donc, peut-être  
11 juste expliquer, en fait, l'annexe L, puis ensuite,  
12 aller de l'avant avec votre témoignage.

13 R. Parfait. Donc, l'annexe L fait partie inclusive du  
14 rapport que j'ai produit en date du dix-sept (17)  
15 mai. Le rapport L commence par un plan clé qui est  
16 composé d'une série de planches. Celles qui nous  
17 concernent sur le territoire de la Ville de Mont-  
18 Tremblant sont les planches 1 à 6. Et, bon, on  
19 parle du poste Grand-Brûlé au plan 1 et on termine  
20 dans le secteur déviation point Ouimet sur le plan  
21 6.

22 (15 h 20)

23 Sur les autres plans qui suivent, c'est un  
24 résumé de chacun des impacts au niveau économique,  
25 donc ce n'est pas la somme de tous les impacts qui

1           sont indiqués sur l'annexe L. Ce ne sont que ceux  
2           qui ont une valeur à l'exproprié qui ont été  
3           identifiés sur la carte.

4                        Donc, si on passe au prochain plan. Bon.  
5           C'est le point de départ de la ligne. Il s'agit  
6           pour l'ensemble de l'annexe L de plans qui nous ont  
7           été fournis par Hydro-Québec et datent de mai deux  
8           mille quinze (2015). Et ce qui est particulier,  
9           c'est que je n'ai pas le tracé exact de la  
10          quatrième ligne qui est à identifier. Donc, il a  
11          fallu la reproduire. Mais dans la reproduction, la  
12          question vient rapidement sur le fait, est-ce que  
13          c'est au nord ou au sud. Donc, il a fallu faire  
14          l'estimé pour deux corridors distincts, soit au  
15          nord de la ligne, de la troisième ligne existante,  
16          ou soit au sud.

17                      Donc, c'est pour ça que si vous voyez à  
18          droite, j'ai indiqué corridor A, corridor B. Et ça  
19          correspond à un déboisement ou une expropriation  
20          qui pourrait y avoir lieu dans la construction  
21          d'une ligne sur trente mètres (30 m). Et c'est là  
22          que je vais référer tout le monde à la pièce I-22,  
23          qui est la dernière pièce. C'est avec cet élément-  
24          là que je me suis inspiré. Cette pièce provient  
25          d'un... C'est un extrait qui montre une ligne qui

1        devait être... qui a été implantée sur notre  
2        territoire. Le troisième pylône qui est ici, c'est  
3        un pylône projeté, alors que nous n'avions que deux  
4        pylônes existants. Et c'est à partir de là qu'on  
5        est capable d'extrapoler la distance entre deux  
6        pylônes. C'est écrit dix-huit virgule quatre mètres  
7        (18,4 m). Et... Qu'est-ce qui est écrit ici?

8        Q. [173] L'emprise trente (30).

9        R. L'emprise projetée qui est de trente mètres (30 m).  
10        Donc, le trente mètres (30 m) plus le dix-huit  
11        virgule quatre mètres (18,4 m) me permet de me  
12        rapporter sur les plans de mon annexe L pour être  
13        capable de tracer l'emprise projetée de cette  
14        future ligne. Donc on le voit ici, le quinze (15)  
15        et le quinze (15); ça fait trente mètres (30 m) à  
16        partir de la ligne projetée. Et, moi, mon calcul  
17        ici part de la ligne qui est existante, celle qui  
18        apparaît sur mes cartes de l'annexe L. Donc, si on  
19        peut retourner à l'annexe L, au plan 1.

20        Q. [174] Avant que vous poursuiviez votre témoignage.  
21        Donc, dans les réponses d'Hydro-Québec, vous avez  
22        vu les questions que j'ai posées ce matin en  
23        contre-interrogatoire, on nous dit qu'il faudrait,  
24        pour rajouter une quatrième ligne dans ce secteur,  
25        déboiser une marge de vingt-six (26) à trente-deux

1 mètres (32 m) supplémentaire. Donc, est-ce que la  
2 façon que vous avez travaillé et la réponse fournie  
3 par Hydro-Québec, est-ce que le résultat est le  
4 même?

5 R. Je dirais qu'il est très, très, très similaire,  
6 pour ne pas dire suffisamment précis pour les fins  
7 de la cause.

8 Q. [175] Donc, je vous donne le loisir de continuer.

9 R. Parfait. Merci. Monsieur le Président, Madame  
10 Braker, donc à partir du plan 1. Donc, on a  
11 déterminé qu'au nord, ça va être le corridor A, au  
12 sud, ça va être le corridor B. Et chacune des  
13 annotations qui sont en rouge ont été rajoutées par  
14 moi-même, mais à partir de la balance du rapport.  
15 Le rapport a été construit justement en fonction  
16 des impacts corridor A, corridor B. C'est un  
17 tableau qui est identifié ligne par ligne. Et si on  
18 passe au plan 2, on va commencer à voir que, sur le  
19 plan 1 et le plan 2, il n'y a pas d'impact, il n'y  
20 a pas de construction.

21 C'est quand on arrive à partir du plan 3,  
22 qui est le premier chemin que monsieur Davignon a  
23 mentionné, qui est le chemin Paquette, j'arrive  
24 dans un secteur peuplé. Donc, à l'intersection du  
25 tracé Paquin au nord, j'ai ici, c'est écrit ligne 4

1 « expropriation », la valeur du terrain à seize  
2 mille (16 000 \$) et une référence à l'annexe A.  
3 Donc, l'ensemble des autres références auxquelles  
4 je vais faire, je vais l'expliquer ici. La ligne 4  
5 fait référence à mon tableau. L'impact économique  
6 qui est identifié, c'est une expropriation. Dans ce  
7 cas-ci, il s'agit d'un terrain. Et la valeur du  
8 terrain qui est utilisé dans ce cas spécifique-ci,  
9 c'est la valeur marchande.

10 Pourquoi ici c'est la valeur marchande?  
11 J'ai reçu une demande de cadastre dans les trois  
12 dernières semaines. Et c'est un rapport  
13 d'évaluateur qui m'a été déposé avec l'opération  
14 cadastrale. Donc c'est la valeur marchande. Dans  
15 tous les autres cas, ça va être la valeur au rôle  
16 d'évaluation de la Ville de Mont-Tremblant qui nous  
17 est fournie par la MRC. Et à distinguer, ce n'est  
18 pas la valeur à l'exproprié. Il y a une distinction  
19 nette à faire entre la valeur au rôle et la valeur  
20 à l'exproprié. Donc, dans le cadre d'une  
21 expropriation, il faut aussi rajouter les  
22 indemnités. Donc, je n'ai pas fait la distinction.  
23 J'ai juste utilisé la valeur au rôle. Donc, c'est  
24 la valeur minimale qui pourrait être utilisée dans  
25 le cadre d'une expropriation.



1 (15 h 25)

2 Q. [176] Donc, Monsieur Levac, évidemment, on ne va  
3 pas passer case par case, parce que donc on va  
4 suivre les instructions de la Régie. Je vais  
5 prendre un exemple. Et donc, je vais vous demander  
6 d'expliquer l'entièreté de la ligne 5,  
7 expropriation, terrain et bâtiment, quatre-vingt-  
8 six mille sept cents (86 700 \$), donc d'expliquer  
9 ça puis de référer donc directement à l'annexe B,  
10 le plan qui est en gros plan, en fait, de la  
11 propriété à exproprier.

12 R. Parfait. Donc la référence ici, ligne 5 fait  
13 référence à mon tableau, donc si on peut aller au  
14 tableau à la ligne 5, et je vais vous faire  
15 naviguer à l'intérieur. Puis ce qu'il faut  
16 comprendre aussi ici, c'est que c'est une analyse  
17 terrain par terrain, surtout les terrains situés en  
18 bordure du futur tracé, soit tant au corridor A que  
19 le corridor B, pour être capable d'identifier s'il  
20 y a des impacts soit en termes de déboisement, soit  
21 en termes d'expropriation.

22 Donc à la ligne 5, ce qu'on a ici, c'est le  
23 numéro de lot, qui est en haut. Ce qu'on voit sur  
24 l'image, c'est un extrait de notre matrice  
25 graphique, avec l'orthophoto et les limites du

1 terrain. Ce qu'on ne voit pas mais qu'on voit à  
2 peine, c'est, dans le coin inférieur droit, c'est  
3 le passage de la ligne électrique, et si on  
4 calcule...

5 Q. [177] Non mais, oui mais, en fait, il y a un plan,  
6 il y a un plan, allez à l'annexe B.

7 R. Oui, à l'annexe... à l'annexe B, on le voit  
8 davantage; puis à l'annexe L, évidemment, on le  
9 voit encore un peu mieux.

10 Q. [178] Donc à l'annexe B.

11 R. À chaque fois qu'il y avait une expropriation, je  
12 prenais soin de mettre en annexe l'extrait de la  
13 fiche du rôle qui était en lien avec le bâtiment  
14 visé. Donc ce qu'on voit ici, les lignes blanches,  
15 évidemment, ce sont les fils de la ligne 120 kV  
16 existante, il y en a trois en ce moment, et le  
17 bâtiment résidentiel, qui est situé à proximité.

18 Donc, rapidement, si je peux vous donner  
19 quelques références, le frontage du terrain est de  
20 soixante et un mètres (61 m), le calcul que moi,  
21 j'ai fait, c'est à partir de la ligne centre de  
22 cette troisième ligne, j'ai rajouté cinquante  
23 mètres (50 m); pourquoi le cinquante mètres (50 m),  
24 bien, je l'ai expliqué à l'aide, là, de l'annexe I-  
25 2, et ce qui fait en sorte que le bâtiment et le

1 terrain se situent entièrement à l'intérieur, le  
2 terrain en partie et le bâtiment aussi probablement  
3 en très grande partie à l'intérieur de la partie  
4 qui va servir de... de la servitude projetée. Ça  
5 va?

6 Q. [179] Oui.

7 R. Parfait.

8 Q. [180] Donc vous pouvez retourner à votre, à la  
9 planche 3 ou 4, puis à partir de là, Monsieur  
10 Levac, allez-y rapidement pour...

11 R. La suite des événements.

12 Q. [181] ... la suite des événements, parce que je  
13 pense que la Régie a bien compris donc l'exercice  
14 que vous avez fait.

15 R. Parfait. Donc le premier secteur qui est peuplé,  
16 dans lequel on retrouve des expropriations, c'est  
17 au coin, j'utilise l'expression « au coin », là,  
18 c'est à l'intersection du chemin Paquette et de la  
19 ligne du tracé projeté, tant le corridor A que le  
20 corridor B.

21 Un peu plus loin, et dans, à l'intersection  
22 ici, j'ai trois expropriations. Sur le plan 3 et le  
23 plan 4, c'est un grand projet de développement qui  
24 est situé dans le prolongement du chemin Curé-  
25 Labelle, Roi-du-Nord, donc j'ai un très grand

1       projet de développement qui est situé dans ce  
2       secteur-ci. On le retrouve à l'annexe C, c'est un  
3       plan qui est joint à mon rapport, et j'ai mis la  
4       résolution aussi du conseil, qui date du quatorze  
5       (14) juin deux mille dix (2010), dans laquelle on  
6       accepte les quatre phases de développement de ce  
7       projet, qui comporte cinquante (50) unités à  
8       construire.

9       Q. [182] Et donc dans ce projet-là, il y a cinq unités  
10       qui vont être affectées par, disons, un déboisement  
11       de trente mètres (30 m) supplémentaires?

12       R. Oui. Alors si on regarde sur le plan, la ligne  
13       projetée serait située immédiatement sur la ligne  
14       de l'eau, qui est située au sud de la tache bleue;  
15       la tache bleue correspond à la phase 2 de ce projet  
16       de développement-là qui n'a pas de nom. Et dans la  
17       phase 2, il y a un maximum de trente (30) unités,  
18       et de ces trente (30) unités-là, j'en ai cinq qui  
19       se situent en bordure de la ligne de lot et à  
20       l'intérieur de la bande qui serait à utiliser pour  
21       le corridor A pour une expropriation.

22       Q. [183] Les points rouges qui se trouvent dans cette  
23       annexe C, c'est vraiment des points, c'est des  
24       résidences prévues, ça?

25       R. Oui, chaque résidence a été préliminairement placée

1           pour en faire une planification pour que nous  
2           autres, on puisse vérifier la conformité de base.

3       Q. [184] D'accord. Donc vous pouvez revenir à la  
4           planche 4.

5       R. Oui.

6       Q. [185] Donc poursuivre avec la ligne 10,  
7           « Expropriation - 129 500 \$ »?

8       R. Donc ici, on se situe au sud de la Route 117, on  
9           est sur la planche 4, exact.

10           (15 h 30)

11                   Donc, le projet de développement dont je  
12           mentionnais qui était sans nom avec l'annexe C est  
13           situé ici. J'ai le chemin Curé-Labelle. Et au fur  
14           et à mesure qu'on s'approche de la Route 117, j'ai  
15           une autre expropriation qui est située à mi-chemin  
16           entre le Curé-Labelle et la Route 117.

17                   J'ai un secteur qui est en développement  
18           qui a été construit dans les dernières années qui  
19           est le chemin des Mélèzes et j'ai des résidences,  
20           là, qui sont à proximité du corridor B et avec une  
21           expropriation ligne 29, expropriation à trois cent  
22           trente-six mille (336 000) qui est l'annexe I.

23                   Si on poursuit au plan 4, 5, pardon. Sur le  
24           plan 5 c'est un autre secteur qui est peuplé. Donc,  
25           c'est l'intersection du corridor tracé Paquin et la

1 Route 117. Et dans ce secteur on retrouve plusieurs  
2 constructions qui vont devoir céder la passage à la  
3 ligne, que ce soit tant au corridor A que le  
4 corridor B.

5 Q. [186] Donc, Monsieur Levac, donc là j'attire votre  
6 attention à la case ligne 32 et je vous prierais de  
7 faire le lien avec la pièce I-3.

8 R. Donc, la pièce I-3 est une simulation visuelle qui  
9 nous a été produite par Hydro-Québec. On parle du  
10 corridor B, donc une ligne qui passerait au sud des  
11 trois lignes qui sont existantes. Et c'est les  
12 bâtiments ici dont il est question.

13 Donc, dans la ligne 32, l'expropriation qui  
14 serait à prévoir c'est un bâtiment qui est situé  
15 immédiatement dans l'emprise et ce qu'on voit ici  
16 c'est l'impact visuel résiduel une fois que la  
17 ligne aurait été construite.

18 Q. [187] Donc, en fait, les deux bâtiments qui sont  
19 dans la photo d'en haut c'est qu'on ne les voit  
20 pas, ils sont cachés par les arbres, c'est ça?

21 R. Oui, exactement.

22 Q. [188] O.K. Donc, je vous ramène à votre plan 5, à  
23 votre annexe L.

24 R. Donc, le plan 5 j'ai la deuxième traversée, le  
25 secteur densément peuplé de la Route 117 et on se

1 dirige tranquillement vers la droite vers le point,  
2 le poste de déviation Ouimet, c'est comme ça qu'on  
3 l'appelle, là, et du Rang 6 avec l'intersection  
4 avec le parc linéaire.

5 Et à cet endroit-là aussi je vous réfère  
6 aux lignes 17 et 16. Donc, j'ai deux autres  
7 expropriations, annexe G et annexe F de mon  
8 rapport. Et c'est à l'annexe, si on prend la  
9 prochaine planche 6 et la dernière.

10 Donc, j'ai la limite de mon territoire. On  
11 arrive sur le territoire ici de Saint-Faustin, donc  
12 je limite l'analyse de mes impacts à mon  
13 territoire. À l'intersection du Rang 6 et du tracé  
14 sur le corridor B, j'ai une résidence qui est  
15 encore une fois située dans l'emprise du futur  
16 tracé qui doit être exproprié.

17 Et on peut faire le lien ici aussi avec la  
18 pièce qui est I-4 qui est l'impact visuel. Donc, la  
19 maison elle est située directement dans le tracé du  
20 corridor B pour faire place aux pylônes.

21 Q. [189] Donc, Monsieur Levac, ça m'avait pris du  
22 temps à le trouver quand je l'ai analysé pour la  
23 première fois. On voit un pylône juste près du  
24 toit, c'est ça?

25 R. Oui, ici.

1 Q. [190] Qui n'est pas, qui ne se trouve pas dans la  
2 photo d'en haut, là, ça c'est la ligne qui va être  
3 rajoutée?

4 R. Exact.

5 Q. [191] D'accord.

6 R. Donc, les deux pylônes qui sont existants et le  
7 troisième qui se rajoute ici. Parce que ce qu'il  
8 faut rappeler c'est que c'est à cet endroit-là que  
9 ça se sépare. Donc, il n'y a plus trois lignes, il  
10 y en a deux puis ça s'en va vers Saint-Faustin par  
11 la suite.

12 Q. [192] D'accord. Donc, ça termine donc l'analyse, le  
13 survol de votre rapport. Je vous ramène au mémoire.  
14 Et donc, si on additionne donc toutes les valeurs  
15 qui se trouvent dans les bâtiments à exproprier ou  
16 les terrains à exproprier, donc on s'entend que  
17 c'est une valeur, la valeur au rôle, là, sous  
18 réserve d'un terrain à seize mille dollars  
19 (16 000 \$).

20 Est-ce que vous pouvez peut-être insister  
21 ou faire valoir donc les indemnités qui devraient  
22 être payées, le cas échéant, par Hydro-Québec?

23 R. C'est exact.

24 Q. [193] Donc, est-ce que vous pouvez référer au  
25 paragraphe 37?



1 R. Oui. Dans le paragraphe 37, c'est la somme des  
2 expropriations sans le calcul de l'indemnité. Donc,  
3 on parle pour le corridor A de deux point deux...  
4 deux millions deux cent quarante et un mille deux  
5 cents (2 241 200 \$) et pour le corridor B on parle  
6 d'un million cent vingt-neuf mille neuf cents  
7 (1 129 900 \$), valeur au rôle.

8 Q. [194] Et pour la Municipalité de Mont-Tremblant, la  
9 Ville de Mont-Tremblant, l'impact en termes de  
10 revenus de taxation quel serait-il?

11 R. Les impacts au niveau de revenus de taxation quatre  
12 cent trente-sept mille et trente-quatre dollars  
13 (437 034 \$) pour le corridor A et pour le corridor  
14 B on parle de deux cent vingt mille trois cent  
15 trente et un dollars (220 331 \$).

16 (15 h 35)

17 Q. [195] O.K. Je vous réfère à la pièce I-16. Est-ce  
18 que vous pouvez peut-être juste expliquer  
19 rapidement le calcul que vous avez effectué pour  
20 calculer la perte de taxes sur trente (30) ans?

21 R. Oui. Alors, peut-être juste rapidement pour le  
22 corridor A, à titre d'exemple, parce que, le  
23 corridor B, ça va être le même calcul. À l'aide de  
24 mon rapport de la pièce I-5, je viens indiquer la  
25 valeur de chacune des expropriations, donc la ligne

1 4, 5, 7, 10, 11, 12, 16 et 18 forment la somme de  
2 deux millions deux cent quarante et un mille deux  
3 cents (2 242 200) en expropriation, sans  
4 l'indemnité. Je le divise par cent (100) parce que  
5 j'ai mon taux de taxation qui est à soixante-cinq  
6 sous (65 ¢) du cent (100), qui est indiqué plus  
7 haut sur mon rapport. C'est le taux de taxe en  
8 vigueur en deux mille seize (2016). Je le  
9 multiplie, ce chiffre de vingt-deux mille quatre  
10 cent douze (22 412), fois point soixante-cinq  
11 (.65), ça me donne une somme de quatorze mille cinq  
12 cent soixante-sept dollars (14 567 \$) pour une  
13 année. Donc, c'est une année de perte de revenu de  
14 taxation, c'est cette somme-là que ça représente.  
15 Et je le multiplie par ce que je juge être une  
16 période de temps suffisamment longue pour  
17 l'identifier comme étant un impact à long terme,  
18 donc trente (30) ans. Donc, trente (30) ans fois la  
19 perte de revenu d'une année, ça me donne quatre  
20 cent trente-sept mille dollars (437 000 \$) de perte  
21 de revenu. Le même calcul a été fait pour le  
22 corridor B.

23 Q. [196] Donc...

24 R. Qu'on retrouve ici.

25 Q. [197] Donc, ça termine votre présentation, sous

1 réserve... est-ce que vous avez d'autres points à  
2 ajouter ou...

3 R. Je ne mettrai pas d'autres emphases sur les impacts  
4 visuels, qui ont déjà été mentionnés par Kaven, on  
5 a des corridors touristiques, le parc linéaire  
6 aussi mais, autrement, c'est tout.

7 Q. [198] Merci beaucoup.

8 R. Merci beaucoup.

9 Q. [199] Monsieur Poirier, à vous la parole. Donc,  
10 Maître Braker, avec la carte. Parfait. Dans un  
11 premier temps, Monsieur Poirier, est-ce que vous  
12 pouvez juste peut-être situer votre témoignage puis  
13 situer sur quel tronçon vous allez témoigner?

14 M. PIERRE POIRIER :

15 R. Alors, je vais témoigner sur le tronçon de la  
16 portion Saint-Faustin-Lac-Carré, qui commence ici,  
17 au Domaine Lauzon, et qui vient ici, qui descend  
18 tout le long ici, en bas. Je pense qu'on va un  
19 petit peu plus loin encore mais c'est tout le  
20 tronçon de Saint-Faustin-Lac-Carré, là.

21 Q. [200] D'accord. Donc, on va y aller de gauche à  
22 droite, Monsieur Poirier, là. C'est évident que les  
23 impacts les plus importants c'est le Domaine Levert  
24 et le domaine en voie de développement de l'autre  
25 côté la rue, que vous allez voir. Donc, dans un

1 premier temps, rapidement, sur le premier impact de  
2 l'ajout d'une ligne, là, sur le Domaine Lauzon.

3 R. Alors...

4 Q. [201] Et donc, pour cela, c'est la pièce I-17, oui.

5 R. Oui. Alors, le Domaine Lauzon, c'est un secteur...  
6 un très vieux secteur de la Municipalité de Saint-  
7 Faustin, qui regroupe des gens de toutes les  
8 catégories d'âge, que ce soit jeunes familles,  
9 retraités, personnes travaillant. C'est un secteur  
10 où on retrouve... nous avons un lac, nous... la  
11 Municipalité a fait également un développement, qui  
12 est un parc et terrain de jeu, ici, pour les  
13 résidants de ce secteur-là. Et nous avons un petit  
14 étang d'eau ici aussi. Le parc linéaire, qui longe  
15 ici. Et, présentement, la propriété la plus près de  
16 la ligne électrique existante est à cent dix mètres  
17 (110 m). Alors, si la ligne s'en vient du côté sud,  
18 on se rapproche des propriétés; si elle s'en va du  
19 côté nord, bien, on reste à cent dix mètres (110 m)  
20 mais on fait encore quand même du déboisement.

21 Q. [202] D'accord. Je vous amène tout de suite donc un  
22 peu plus loin, si on revient, Maître Braker, à la  
23 carte, donc au Domaine Levert. Dans un premier  
24 temps, le situer donc, sur la grande carte, et  
25 ensuite je vous réfère à la pièce I-7, Monsieur

1 Poirier.

2 R. Alors, le Domaine Levert se trouve ici, juste avant  
3 la rue Principale, qu'on voit ici, c'est ici. Et  
4 puis on peut le voir sur la pièce 7. Qui elle a été  
5 préparée par notre urbaniste et qui vient délimiter  
6 le nombre de propriétés à être expropriées. Le même  
7 calcul que monsieur Levac a fait, la même méthode a  
8 été prise. C'est sûr que nos services d'urbanisme  
9 se parlent, alors ils ont pris la même méthode de  
10 calcul pour être sûrs qu'on arrivait avec le même  
11 exercice. Et l'exercice nous démontre que, dans le  
12 Domaine Levert... J'ouvre une parenthèse, si vous  
13 me le permettez, Maître Lescop. Moi, je suis arrivé  
14 en tant que maire à la municipalité en deux mille  
15 trois (2003). Petite municipalité, trois mille sept  
16 cents (3700) habitants.

17 (15 h 41)

18 Le Domaine Levert commençait à se  
19 développer. Il s'est développé depuis ce temps.  
20 J'ai vu arriver les petites familles dans ce  
21 domaine-là. Nous sommes rendus, présentement, à  
22 soixante (60) unités totales d'habitation dans le  
23 Domaine. Et si ce tracé Paquin là passait, puis le  
24 seul endroit où il peut passer, c'est au nord, il  
25 ne peut pas passer au sud, donc je vais vous

1 expliquer plus tard pourquoi, ce tracé qui passe au  
2 nord va toucher directement vingt et une (21)  
3 unités de logement. Alors c'est vingt et une (21)  
4 petites familles qui devront être relocalisées, ou  
5 s'en aller, ou être expropriées. Le vingt et une  
6 (21) unités de logement se calcule comme suit : il  
7 y a dix-huit (18) propriétés immobilières. On sait  
8 qu'un terrain, c'est un immeuble. Alors, dans dix-  
9 huit (18) propriétés immobilières, nous avons seize  
10 (16) bâtiments pour vingt et une (21) unités parce  
11 qu'il y a certains duplex, et deux terrains à  
12 développer. Alors, c'est l'impact que ça mènerait.  
13 Et nous avons fait le même calcul, faire le calcul  
14 des valeurs qu'on retrouve dans une autre pièce  
15 plus loin.

16 Q. [203] O.K. Donc, je vous arrête ici. Donc, pour une  
17 liste des terrains et des unités de logements  
18 expropriés, donc je vous réfère à la pièce I-18,  
19 Monsieur Poirier, c'est bel et bien la liste des  
20 unités qui vont être à exproprier si jamais le  
21 tracé Paquin devait se déployer dans ce secteur?

22 R. Oui, effectivement, et vous les avez tous détaillés  
23 par le numéro de matricule de la propriété, alors  
24 ce que ça représente, comme le numéro civique. Et  
25 dans ce rapport-là, vous voyez que le deuxième et

1 le cinquième, c'est un zéro, ce sont les deux  
2 terrains. Et vous voyez aussi, dans l'autre  
3 colonne, un logement, deux logements, la valeur du  
4 bâtiment, la valeur du terrain et la valeur  
5 inscrite au rôle de chacune des propriétés pour un  
6 total de trois millions sept cent douze (3,712 M).

7 Q. [204] Et si je vous ramène à la pièce I-7, Monsieur  
8 Poirier, donc les seize (16) immeubles en question,  
9 c'est bel et bien seize (16) immeubles qui sont au  
10 sud de la ligne bleue, n'est-ce pas?

11 R. Ceux qui vont être expropriés?

12 Q. [205] Oui.

13 R. Ils sont au nord. C'est ceux qui sont au nord.  
14 Parce que la ligne, dans ce secteur-là, passe au  
15 nord.

16 Q. [206] Au nord, oui.

17 R. C'est impossible de la passer au sud.

18 Q. [207] Non, c'est ça, exactement. En fait, je  
19 voulais dire nord, je suis désolé. Donc, les carrés  
20 rouges qui sont au sud, ça, ce n'est pas des unités  
21 qui sont dans votre liste à I-18, là?

22 R. Si la ligne passe au nord, les propriétés au sud,  
23 les carrés rouges, ne sont pas touchées.

24 Q. [208] C'est ça. Exact. Et je vous réfère, donc, à  
25 la pièce I-8, Monsieur Poirier. Donc, vous dites

1 que c'est impossible, dans ce cas, que la ligne  
2 puisse passer au sud. À l'aide de la photo, de la  
3 première photo, à la pièce I-8, est-ce que vous  
4 pouvez venir expliquer à monsieur le président  
5 pourquoi, ici, dans ce cas-là, c'est inévitable que  
6 la ligne devra passer au nord?

7 R. Oui, effectivement. Ici, vous voyez, c'est la ligne  
8 actuelle avec, au nord, la ligne projetée. Alors,  
9 pourquoi elle ne peut pas passer au sud, parce  
10 qu'en passant au sud, nous, nous avons une route  
11 municipale qui donne accès aux gens, au restant du  
12 domaine. Nous avons des infrastructures. La  
13 municipalité vient de faire, il y a deux ans, un  
14 parc municipal pour les enfants et les petites  
15 familles qui sont là. Et ça représenterait  
16 également d'autres expropriations pour un total de  
17 neuf bâtiments, trois terrains et un parc. Alors,  
18 ça représenterait autant d'expropriations, mais il  
19 y a aussi notre route municipale qui donne accès  
20 aux résidences. Alors, c'est impossible que la  
21 ligne passe au sud d'où elle est présentement.

22 Q. [209] D'accord. Pour clore sur le Domaine Levert,  
23 Monsieur Poirier, je vous réfère à la pièce I-19.  
24 Et donc, est-ce que vous pouvez, peut-être,  
25 expliquer, donc, les deux données que vous avez



1           amassées sur le Domaine Levert? D'abord, sur la  
2           valeur d'une expropriation totale, ainsi que les  
3           pertes de revenus pour la municipalité en taxes si  
4           jamais ces vingt et une (21) unités de logement  
5           devaient être expropriées.

6       R. Oui. Alors, nous retrouvons ces données dans la  
7           première colonne, ici, « Taxation 2016 », ce qu'on  
8           appelle « Scénario Nord Domaine Levert ». Alors, le  
9           total de la valeur des propriétés qui seraient  
10          expropriées, qu'on a vu tout à l'heure, trois  
11          millions sept cents (3,7 M). Vous avez toute la  
12          nomenclature des coûts pour un total annuel de  
13          pertes en revenus de trente-quatre mille quatre  
14          cent trente (34 430) pour cette portion-là  
15          seulement qu'on a vue tout à l'heure. Parce qu'il y  
16          a autre chose qui va se rajouter plus tard.

17       Q. [210] Donc, par année?

18       R. Par année. Et on a fait le même exercice sur une  
19          période de trente (30) ans, qui représenterait une  
20          perte de un million quatre cent vingt-quatre six  
21          cent quatre-vingt-dix (1 424 690) sur une période  
22          de trente (30) ans pour le secteur qu'on vient de  
23          voir seulement.

24       Q. [211] D'accord.

25       R. Les vingt et une (21) unités.

1 (15 h 46)

2 Q. [212] Donc, merci, Monsieur Poirier. Donc, je vous  
3 fais naviguer parmi plusieurs documents, là, mais  
4 là, je vous renvoie à la pièce I-7. Donc, nous  
5 avons terminé le Domaine Levert. Ce serait une  
6 erreur de se limiter au Domaine Levert parce qu'il  
7 y a une zone à développer en mauve dont j'aimerais  
8 que vous nous parliez.

9 R. Oui, tout le quadrilatère... on a le Domaine Levert  
10 ici qu'on parlait tout à l'heure, la rue  
11 principale, on traverse de l'autre côté de la rue  
12 principale, tout le carré mauve ici, c'est un  
13 secteur qui est en développement. C'est le secteur  
14 que nous travaillons à développer. C'est un secteur  
15 urbanisé. C'est un secteur qui a tous les  
16 services : égout, aqueduc. Le service d'égout et  
17 d'aqueduc est ici, est ici, et également ici.  
18 Alors, tout le secteur est entouré de service  
19 d'égout.

20 La partie au sud, le zonage nous permet des  
21 constructions de multifamiliales, de triplex.  
22 Alors, on a fait aussi une étude, si jamais la  
23 ligne passait au sud, ce serait quoi le manque à  
24 gagner. Mais ce qui est encore plus important, ici,  
25 nous avons un promoteur qui travaillait un projet

1 depuis un bout de temps qui était déposé à la  
2 Ville. Et, hier soir... j'ai même une copie de la  
3 résolution, je ne sais pas si vous voulez que je la  
4 lise, mais une copie de la résolution dont le  
5 Conseil a approuvé le développement de vingt (20)  
6 propriétés.

7 Q. [213] Donc, cette résolution-là a été produite déjà  
8 sur le réseau de la Régie sous la pièce I-23, la  
9 cote... je n'ai pas de cote encore... je n'ai pas  
10 de cote MRC, mais sur... dans la liste. Mais donc,  
11 c'est la pièce I-23. Donc... bien, peut-être,  
12 Monsieur Poirier, effectivement... avant d'aller  
13 lire la résolution ou d'expliquer la résolution, on  
14 a une autre pièce qui est la pièce I-20. Donc, ça,  
15 Monsieur... est-ce que vous pouvez expliquer c'est  
16 quoi I-20, en lien avec le carré mauve et la  
17 portion qui était au nord?

18 R. Oui, effectivement. Alors, I-20, c'est le projet de  
19 développement du promoteur dont je vous parle, dont  
20 le projet est approuvé, qui se trouve au nord de la  
21 ligne, dans le haut du carré mauve qu'on voyait  
22 tout à l'heure. Alors, si la ligne passait au nord,  
23 elle passerait ici pour l'emprise, toujours selon  
24 les mêmes calculs, faits de la même façon. Et on  
25 peut voir que toute cette rangée-là ici ne pourrait

1 pas être construite. Le promoteur est clair et nous  
2 avons fait également les calculs. Si la ligne passe  
3 au nord, ces propriétés-là ne peuvent pas être  
4 construites. Tout le projet dans son ensemble tombe  
5 à l'eau et le promoteur laisse tomber, parce que  
6 pour venir construire une, deux, trois, quatre,  
7 cinq unités doubles, l'installation des  
8 infrastructures ne vaut même pas la peine. Ça ne  
9 couvre même pas les frais.

10 Alors, le promoteur est clair. Nous avons  
11 approuvé son projet. La prochaine étape, il fait sa  
12 demande de permis de construction. Mais c'est sûr  
13 qu'il va être en attente de voir qu'est-ce qui  
14 arrive. Si la ligne passe au nord, on perd le  
15 projet. Et on perd encore une fois des sommes à  
16 rentrer.

17 Q. [214] O.K. Et donc, là, maintenant, la pièce I-23,  
18 maintenant, peut-être juste expliquer quelle  
19 autorisation a été donnée par la municipalité et  
20 qu'est-ce qui reste au promoteur à effectuer pour  
21 entamer la construction de son projet.

22 R. Bon, écoutez, c'est la résolution qui approuve le  
23 projet, le dépôt du projet qui a été déposé. Les  
24 prochaines étapes pour le promoteur, c'est de  
25 déposer ses demandes de permis. Et la résolution,

1 je peux la lire. Ces gens-là sont habitués, ils  
2 connaissent ça. Alors, il y a le numéro de la  
3 résolution. C'est une « Demande de projet majeur de  
4 développement visant l'aménagement de terrains  
5 résidentiels » sur une propriété située sur la rue  
6 Des Horizons. Les numéro de lot 5 413 928 du  
7 cadastre du Québec. Alors :

8                   Considérant qu'une demande de projet  
9                   majeur de développement a été déposée  
10                  au service de l'urbanisme et de  
11                  l'environnement par monsieur Donald  
12                  Provost

13 qui est le propriétaire et contracteur,  
14                  mandataire pour 9259-9547 Québec inc.,  
15                  en faveur d'une propriété située sur  
16                  la rue Des Horizons,  
17 le même numéro de lot du cadastre du Québec.

18                  Considérant que la demande est  
19                  assujettie au PIA004, projet de  
20                  lotissement majeur, règlements  
21                  relatifs aux plans d'implantation et  
22                  d'intégration architecturale numéro  
23                  197-2011, considérant qu'afin  
24                  d'assurer le respect du critère E-1  
25                  relatif à l'utilité des espaces de

1                    parc E-4, relatif à l'intégration des  
2                    espaces de parc sur le territoire, il  
3                    y a lieu d'imposer la condition  
4                    suivante : que l'accès au parc Espace  
5                    Vert se retrouve vis-à-vis l'entrée du  
6                    projet entre les lots résidentiels  
7                    plutôt qu'au fond de la virée.

8                    Alors, c'est sur recommandation du CCU.

9                    Q. [215] Et donc, si on va... juste la conclusion  
10                    finale de cette résolution, donc le conseil de  
11                    ville de Saint-Faustin-Lac-Carré accepte la demande  
12                    de projet majeur de développement en faveur de la  
13                    propriété située sur la rue Des Horizons.

14                    R. Effectivement.

15                    Q. [216] Et donc, la prochaine étape pour ce projet-  
16                    là, est-ce que c'est simplement l'obtention...

17                    R. C'est...

18                    Q. [217] ... des permis de construction?

19                    R. C'est demande de permis et l'installation des  
20                    infrastructures.

21                    Q. [218] O.K. Donc, maintenant, on a parlé, donc, de  
22                    la section nord, du carré mauve. Maintenant, la  
23                    section sud...

24                    R. Celui d'en haut, ici.

25                    (15 h 51)

1 Q. [219] Oui, c'est ça. En fait, non, avant de passer,  
2 de parler de la section sud, je vous renvoie,  
3 Monsieur Poirier, à la pièce E-19. Donc de la même  
4 façon que vous avez expliqué pour le Domaine  
5 Levert, est-ce que vous voulez expliquer les  
6 données que vous avez amassées concernant le projet  
7 Provost, s'il devait, justement, achopper, là.

8 R. Effectivement. Alors on retrouve la même colonne  
9 que tout à l'heure, on ajoute le projet Provost, si  
10 la vôtre, si elle n'a pas lieu. Alors c'est une  
11 évaluation pour les vingt (20) propriétés de trois  
12 millions (3 M\$); l'évaluation est faite sur une  
13 base de cent cinquante mille (150 000 \$) du  
14 logement, qui est très très très très conservateur,  
15 cent cinquante mille (150 000 \$) de l'unité; alors  
16 vingt (20) unités, ça fait trois millions (3 M\$).

17 Et voici les pertes qui seraient engendrées  
18 comme revenus : le manque à gagner pour une année,  
19 qui est de trente-quatre mille cent soixante-dix-  
20 neuf (34 179 \$), qui ferait un total par année de  
21 soixante-huit mille six cent neuf (68 609 \$) de  
22 manque à gagner, pour, sur une expertise de trente  
23 (30) ans, avec un calcul d'indexation au coût de la  
24 vie de deux pour cent (2 %), là, de deux millions  
25 huit cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-

1 dix-huit (2 838 998 \$) au total.

2 Q. [220] O.K., donc ça, c'est si la ligne demeure au  
3 nord...

4 R. Au nord.

5 Q. [221] ... tout au long?

6 R. Oui.

7 Q. [222] O.K. Maintenant, je vous ramène à la pièce  
8 I-7, est-ce que vous pourriez nous parler donc  
9 justement du projet de développement qui est au  
10 nord de la, du tracé... au sud, au sud?

11 R. O.K. Comme je vous disais tout à l'heure, la partie  
12 sud, c'est une partie que le zonage permet et c'est  
13 le dernier secteur; dans la municipalité, on peut  
14 faire ce développement-là et on le fait parce que  
15 c'est desservi par les services, on peut avoir du  
16 tri-familial, c'est du tri... du trois-logements.

17 Alors c'est sûr que notre urbaniste,  
18 directeur général, trésorier et moi, nous avons  
19 quand même calculé, si jamais, rendu de ce côté-ci,  
20 que la ligne passait au sud, nous avons calculé les  
21 pertes à encourir; et le calcul est très simple à  
22 faire, s'il y a vingt terrains, à trois unités par  
23 terrain, alors le même calcul que tout à l'heure  
24 s'est fait, et on arrive à une perte établie  
25 potentielle.



1 Q. [223] Donc je vous réfère rapidement et là, la  
2 Régie a compris l'exercice que vous avez fait, mais  
3 je vous renvoie à la pièce I-19, et donc, et à la  
4 dernière colonne du tableau, donc c'est l'exercice  
5 que vous venez d'expliquer?

6 R. Alors, c'est ça, on fait le même exercice, Domaine  
7 Levert, si ça passe au sud, quatre-vingt-un mille  
8 cinq cent soixante-treize par année (81 573 \$/a),  
9 pour un total de cent seize mille (116 000 \$) de  
10 perte de revenus de taxation. Et l'expertise sur  
11 trente (30) ans, bien, ça monte beaucoup plus haut  
12 parce que ce sont des triplex, alors ça monte pour  
13 une perte et un manque à gagner de quatre millions  
14 huit cent mille (4 800 000 \$).

15 Q. [224] D'accord. Donc ça nous conduit, ça nous  
16 conduit à parler de la question de l'enfouissement,  
17 Monsieur Poirier. Donc je vous renvoie aux pièces  
18 I-8 et I-9, peut-être simplement expliquer donc qui  
19 a préparé ces pièces et... ce n'est pas I-8, I-9,  
20 c'est... c'est I-9A et I-9B, en fait, désolé. Donc  
21 expliquez, en fait, ces deux pièces-là et qu'est-ce  
22 que c'est supposé illustrer.

23 R. Parfait. C'est une simulation qui nous a été  
24 fournie à notre demande par Hydro-Québec. Si on va,  
25 si on monte complètement en haut, je voudrais vous

1 expliquer, ici, on voit, là, vous avez un point  
2 noir et deux lignes, c'est l'endroit d'où la  
3 simulation est faite, si on était placés à cet  
4 endroit-là dans le domaine, qu'est-ce qu'on  
5 verrait.

6 Alors sur la photo du centre, vous voyez le  
7 domaine actuel, avec la ligne électrique qui passe  
8 ici, au bout, là. Voilà, on voit la ligne  
9 électrique ici, au bout. C'est la rue dont je vous  
10 parlais tout à l'heure pourquoi que la ligne ne  
11 peut pas passer au sud. Et l'autre photo nous  
12 démontre, avec les postes de, je ne me souviens pas  
13 comment ils appellent ça, transition ou  
14 transitoires pour enfouir les fils, c'est ce que ça  
15 donnerait.

16 Maintenant, on verrait la même chose de  
17 l'autre côté de la rue Principale; je pense qu'on  
18 les a sur les prochaines photos.

19 Q. [225] I-9B, oui.

20 R. Alors, encore une fois, présentement, ce que nous  
21 voyons, la rue, et ce que ça donnerait avec les  
22 fameux pylônes si, rendu là, on retournait du côté  
23 sud. Maintenant...

24 Q. [226] Quelle distance donc aurait, on vous a donné  
25 une distance à enfouir pour le Domaine Levert?

1 R. Il y a eu une distance, à un moment donné, de  
2 calculée de un kilomètre (1 km); ensuite, on a  
3 entendu parler de sept cents mètres (700 m); et  
4 puis les gens d'Hydro-Québec l'ont dit tout à  
5 l'heure, le calcul qu'ils ont fait à date, c'était  
6 au minimum. Maintenant, moi, je peux vous dire que,  
7 autant de ce côté-là que de l'autre côté, vous êtes  
8 dans le roc, c'est du cap de roc.

9 (15 h 56)

10 Mais maintenant, ça ne vient pas corriger  
11 la problématique du Domaine Levert, et puis il faut  
12 en ajouter à ça, à l'enfouissement; le carré mauve  
13 je vous parlais tout à l'heure, là. Moi, comme  
14 développement, je ne peux pas le perdre, là. Ça  
15 fait qu'il faut que ça soit enfoui de ce côté-là  
16 aussi, là, puis ça représente un autre trois cent  
17 quatre-vingt-dix (390) mètres à enfouir, si on va  
18 dans cette optique-là.

19 Alors c'est sûr qu'à date les calculs sont  
20 exorbitants, mais ils ne sont pas conformes parce  
21 qu'il faut calculer cette portion-là ici aussi. Je  
22 ne peux pas perdre ce développement-là, c'est ce  
23 qu'il me reste à développer dans le coeur de la  
24 municipalité qui est desservie.

25 Q. [227] D'accord. Merci. Ça nous conduit donc peut-

1 être, Maître Braker , la carte I-1b) corrigée, à un  
2 dernier impact que je vous prie donc de parler  
3 sommairement, là. celui du Lac Rougeaud puis du  
4 Domaine Valdurn.

5 R. Oui, effectivement. Dans la région, pas mal tout le  
6 monde connaît le secteur du Domaine Valdurn qui se  
7 trouve ici qui est le lac Rougeaud, le lac Cornu.  
8 C'est le premier secteur qui a été développé dans  
9 la région. C'est un domaine. Il n'y aucune  
10 propriété dans ce domaine-là en bas du demi-  
11 million. Les gens sont respectueux de la nature.

12 C'est sûr que la ligne sur cette portion-là  
13 ici serait doublée ici, rendu ici elle serait  
14 grossie. Alors ça va venir encore entacher. Nous  
15 aussi, on en a des paysages, là, à l'instar que  
16 Saint-Adolphe-d'Howard dit, nous aussi, on en a des  
17 paysages. Alors ça va venir défaire notre paysage.

18 Regardez, ce n'est pas juste le Domaine  
19 Levert ce tracé-là. Domaine Levert, si vous me le  
20 permettez, Monsieur le Président, Domaine Levert  
21 c'est une problématique. Même si on enfouit des  
22 fils, on règle pas la problématique complète du  
23 Domaine Levert, mais on a aussi d'autres  
24 problématiques en amont et en aval.

25 Alors, nous aussi, on a des paysages à

1 protéger. Et puis je vous dirais, nonobstant tous  
2 les chiffres, nonobstant tout ce qu'on regarde,  
3 ici, Monsieur le Président, on parle d'humains. On  
4 ne peut pas comparer des humains avec un sapin.

5 Juste dans mon secteur à moi, là, si ça  
6 jamais ça se fait, on parle de vingt et une (21)  
7 familles. Mettez-les à deux ou trois par famille,  
8 combien de personnes qui devraient être  
9 relocalisées?

10 Je me dois de défendre mes citoyens puis je  
11 ne peux pas laisser faire ça.

12 Q. [228] Merci. Merci beaucoup. Donc, ça nous conduit  
13 à monsieur Chalifoux. Donc, Monsieur Chalifoux,  
14 d'entrée de jeu donc vous avez parlé dans votre  
15 témoignage de l'impact sur Le Petit Train du Nord.  
16 Vous avez également parlé de l'impact à  
17 Sainte-Agathe en tant que maire de cette  
18 Municipalité.

19 Dans un premier temps, peut-être parce que  
20 vous êtes le préfet, donc peut-être une description  
21 de la MRC, une description de ses principaux atouts  
22 économiques et ensuite aller dans le détail avec  
23 les deux principaux sujets de votre présentation.

24 M. DENIS CHALIFOUX :

25 R. D'accord, merci. Monsieur le Président, comme vous

1 nous avez demandé ce matin, je vais essayer de ne  
2 pas être trop redondant, mais quand on passe  
3 quatrième, vous comprendrez que ce n'est pas  
4 évident. Je vais vous demander votre indulgence si  
5 vous voulez bien.

6 Oui, effectivement, je suis préfet de la  
7 MRC des Laurentides qui compte quarante-six mille  
8 (46 000) résidents permanents, dont en plus de  
9 cinquante-quatre pour cent (54 %) de villégiateurs.

10 La MRC des Laurentides est composée de  
11 vingt (20) municipalités, trois villes et dix-sept  
12 (17) municipalités.

13 Le tracé Paquin projeté, évidemment, comme  
14 on vous l'a démontré, traverse la Municipalité de  
15 Mont-Tremblant, Saint-Faustin-Lac-Carré, Ivry-  
16 sur-le-Lac qui fait partie de l'agglomération de la  
17 Ville de Sainte-Agathe-des-Monts. Et tout ça pour  
18 vous dire que le tracé Paquin va passer dans un  
19 milieu où est-ce que cinquante-deux pour cent  
20 (52 %) de toute la population de la MRC des  
21 Laurentides habite.

22 La MRC des Laurentides, comme on vous l'a  
23 dit aussi tantôt, est traversée par la piste  
24 cyclable du parc linéaire Le Petit Train du Nord  
25 qui est aussi le sentier de la Route Verte et qui

1 est aussi le sentier Transcanadien.

2 Inutile de vous dire que c'est un de nos  
3 moteurs économiques et je ne vous apprendrai rien  
4 non plus probablement en vous disant que la région  
5 des Laurentides, et principalement les Hautes-  
6 Laurentides sont la troisième région touristique  
7 d'importance au Québec, en incluant bien sûr notre  
8 centre de villégiature de renommée internationale  
9 quatre saisons qui est le Centre de villégiature de  
10 Tremblant.

11 Le parc régional linéaire Le Petit Train du  
12 Nord, je ne vous apprendrai sûrement encore rien en  
13 vous disant que c'est l'ancienne emprise d'un  
14 chemin de fer. On l'a su, on l'a vu au printemps  
15 passé dans « Les Belles Histoires des Pays d'en  
16 Haut », c'est le train du curé Labelle, je veux  
17 dire Le Petit Train du Nord qui a appartenu au  
18 Canadien Pacific pendant longtemps.

19 (16 h 02)

20 Maintenant, ce corridor-là et ses emprises  
21 appartiennent au gouvernement du Québec. Et les MRC  
22 qui sont traversées par celui-ci en sont les  
23 locataires et sont responsables de son entretien.  
24 Il est important de dire que ce corridor a été et  
25 est encore aujourd'hui un jalon important du

1 développement de la région des Hautes-Laurentides  
2 et, principalement, de la MRC des Laurentides.

3 Au début des années quatre-vingt-dix (90),  
4 ce corridor a été transformé en corridor  
5 récréotouristique. L'été, on y retrouve  
6 principalement le cyclotoursime et, l'hiver, c'est  
7 soit la motoneige, dépendamment des tronçons, le  
8 ski de fond et la raquette, qui en sont les  
9 principales activités.

10 Comme il a déjà été dit, et que je ne veux  
11 pas être redondant, Monsieur le Président, le tracé  
12 Paquin va traverser, à six (6) reprises, le parc  
13 régional linéaire du Petit Train du Nord, dont  
14 quatre (4) emprises existantes qui devront être  
15 élargies de trente mètres (30 m), on l'a déjà dit,  
16 et aussi le tracé va longer une section sur une  
17 distance de trois cents mètres (300 m) ce corridor-  
18 là, tel que... on peut le voir, je pense, Maître  
19 Lescop?

20 Q. [229] La pièce I-10, Maître Braker.

21 R. À la pièce I-10. Donc, cette section-là, c'est au  
22 nord du Chemin du Plateau, dans la municipalité de  
23 Mont-Tremblant. Vous voyez, dans la photo du haut,  
24 qu'il y a un couvert forestier qui nous préserve de  
25 l'emprise existante, qui longe le parc sur une



1 distance de trois cents mètres (300 m). Et, à la  
2 photo ci-dessous, on voit l'impact que ça ferait  
3 avec l'élargissement de l'emprise de trente mètres  
4 (30 m). C'est... en tant que cyclotouriste, c'est  
5 pas mal moins joli. Vous en conviendrez avec moi.

6 Ceci dit, le parc le Petit Train du Nord  
7 est un produit d'appel, on n'a pas besoin de vous  
8 le dire, très fort, qu'il y a des clientèles de  
9 partout du Québec qui viennent, ainsi que de  
10 l'Ontario et des États-Unis. Et la Route verte le  
11 Petit Train du Nord est considérée... a été  
12 considérée et est encore considérée comme le plus  
13 beau circuit cyclable au monde par le National  
14 Geographic, en deux mille sept (2007).

15 Ceci dit, je ne veux pas... je ne veux pas  
16 vous embêter, Monsieur le Président, avec  
17 différents chiffres et des statistiques puisque,  
18 ceux-ci, on peut les retrouver dans notre mémoire  
19 aux pièces I-11, I-12 et I-13. Et, de plus, vous  
20 pouvez les consulter dans le document intitulé  
21 « Complément à la demande d'intervention », que  
22 l'on a déposé le vingt-six (26) novembre deux mille  
23 seize (2016). Alors, je ne veux pas vous embêter  
24 avec des chiffres plus que ça.

25 Cependant, pour vous démontrer l'importance

1 que le corridor du parc linéaire a pour notre  
2 région, je voudrais souligner à votre attention  
3 que, lors de la séance du conseil du douze (12)  
4 avril deux mille seize (2016), conseil des maires  
5 de la MRC des Pays-d'en-Haut, le maire de Piedmont  
6 et qui est aussi président de la Corporation du  
7 parc linéaire le Petit Train du Nord, monsieur  
8 Clément Cardin, s'est vivement opposé à toutes  
9 formes de déboisement en bordure du parc linéaire  
10 là où est projeté le tracé Paquin. Monsieur Cardin  
11 a affirmé que ce tracé pourrait engendrer un  
12 déboisement supplémentaire puisqu'il est situé en  
13 bordure d'une ligne électrique existante qui  
14 traverse à quatre (4) reprises le parc linéaire, ce  
15 que je vous ai déjà dit.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait  
18 faire attention au oui-dire, là, que là il  
19 raconte...

20 R. Ce n'est pas du oui-dire, ça a paru dans un article  
21 de journal, que je pourrais déposer.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 En tout cas, je dis qu'il faut être prudent par  
24 rapport à ça.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 On va être prudent, Maître...

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Merci.

5 Me RAPHAËL LESCOP :

6 De la même façon qu'on n'a pas fait venir le  
7 chercheur français tantôt.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Allez-y, Monsieur Chalifoux.

10 R. Je peux continuer, oui. Alors, dans l'article de  
11 journal, monsieur Cardin disait : « Je ne peux  
12 faire autrement que de m'opposer au déboisement du  
13 Petit Train du Nord. » Et je voudrais vous  
14 rappeler, Monsieur le Président, que monsieur  
15 Cardin est membre du conseil des maires de la MRC  
16 des Pays-d'en-Haut, qui est partie prenante au  
17 dossier.

18 Il faut dire qu'à la suite de cette  
19 intervention, la Municipalité de Saint-Adolphe-  
20 d'Howard, elle-même, s'est opposée, tout récemment,  
21 à tout déboisement pouvant affecter la piste du  
22 parc linéaire le Petit Train du Nord, comme il  
23 appert de la résolution du conseil municipal de la  
24 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard du quinze  
25 (15) avril deux mille seize (2016), qui est la

1 pièce I-14.

2 Me RAPHAËL LESCOP :

3 Q. [230] La pièce I-14, oui.

4 R. Voilà. Donc, pas besoin de vous en dire beaucoup  
5 plus, Monsieur le Président, que la MRC des  
6 Laurentides forme une région touristique importante  
7 et que notre économie... l'économie de la MRC des  
8 Laurentides est reliée à l'économie touristique à  
9 plus de cinquante pour cent (50 %).

10 (16 h 08)

11 Q. [231] Ça nous amène, Monsieur Chalifoux, donc, à  
12 votre... je vous demande de mettre le chapeau de  
13 maire de Sainte-Agathe.

14 R. Bien oui.

15 Q. [232] Maître Braker, peut-être, oui, effectivement,  
16 donc situez, sur la carte, où se trouve Sainte-  
17 Agathe-des-Monts par rapport au tracé Paquin. Avec  
18 le pointeur rouge, Monsieur Chalifoux, est-ce que  
19 vous pouvez indiquer...

20 R. Je ne suis pas très habile avec ça, moi.

21 Q. [233] Monsieur Poirier, est-ce que vous pouvez...  
22 ou Monsieur Levac?

23 R. Non, passe ça à ma... passe ça à Louis-Martin, il  
24 est bon avec ça, lui.

25 Q. [234] Donc, indiquez...

1 R. Oui, là, vous êtes à Sainte-Agathe, oui, voilà.

2 Q. [235] Parfait. Donc, on est situé dans... donc,  
3 votre témoignage se situe, donc, dans ce secteur du  
4 tracé Paquin. Donc, quel est l'impact, là, donc on  
5 en parle en mémoire, là, mais quel est le premier  
6 impact du tracé Paquin dans ce secteur?

7 R. Bien, je vais essayer de vous le résumer assez vite  
8 fait. À partir de la dérivation Saint-Donat,  
9 immédiatement après, là, on tombe dans la  
10 municipalité d'Ivry-sur-le-Lac qui fait partie de  
11 l'agglomération de la Ville de Sainte-Agathe, soit  
12 dit en passant, comme je l'ai dit tantôt. Et  
13 ensuite, on s'en vient dans la Ville de Sainte-  
14 Agathe-des-Monts. Hydro-Québec en a parlé  
15 abondamment ce matin, on voudrait défaire cette  
16 ligne existante-là, si j'ai bien compris, et en  
17 reconstruire une autre.

18 Cette ligne-là a des pylônes d'une hauteur  
19 actuelle de plus ou moins quarante mètres (40 m),  
20 et dans la reconstruction de la ligne, on parlerait  
21 de pylônes d'une hauteur de cinquante et un mètres  
22 (51 m). Évidemment, entre quarante mètres (40 m),  
23 qui est déjà haut et cinquante et un mètres (51 m)  
24 parce que j'ai compris qu'on ne voulait pas élargir  
25 l'emprise dans ce secteur-là, si j'ai bien compris

1 ce matin, avec la chute des arbres, on doit monter  
2 plus haut si... je pense que je vous ai bien  
3 écouté, alors c'est des pylônes de cinquante et un  
4 mètres (51 m) qui vont venir remplacer ceux de  
5 quarante mètres (40 m) existants. Alors, pas besoin  
6 de vous dire, une tour d'onze mètres (11 m) de  
7 plus, c'est assez impressionnant. Et j'ai...

8 Q. [236] À la pièce I-21, peut-être, Maître Braker.  
9 Donc...

10 R. I-21, oui. Oui.

11 Q. [237] Donc, c'est le projet...

12 R. Oui. I-21, ce que vous voyez en vert, avec les deux  
13 étoiles, c'est un projet de lotissement de trente-  
14 trois (33) lots et pour soixante-six (66) unités  
15 résidentielles. Ce qu'on voit, en haut, au nord,  
16 c'est la ligne existante et le tracé Paquin avec  
17 des nouveaux pylônes. Ce projet-là attendait un  
18 certificat d'autorisation du ministère de  
19 l'Environnement qui est arrivé tout récemment. Je  
20 pourrais vous le produire si vous en avez besoin.  
21 Et les promoteurs, après avoir reçu ce certificat  
22 d'autorisation là, sont maintenant prêts à  
23 rencontrer les autorités municipales. D'ailleurs,  
24 une rencontre est prévue pour la semaine prochaine  
25 pour mettre en branle ce projet-là.

1                   Je pense qu'on a des simulations visuelles.  
2           Et pour vous dire, là, quand on a rencontré ces  
3           promoteurs-là, on a axé le développement de cette  
4           montagne-là, on va le dire ainsi, vers les pylônes  
5           parce qu'avec... à cause de la topographie et les  
6           promoteurs avaient accepté ceci avec la hauteur des  
7           pylônes existants. Sauf que là, si on part de  
8           quarante mètres (40 m) puis qu'on monte à cinquante  
9           et un mètres (51 m), je peux-tu vous dire que ce  
10          n'est pas la même « game »? Et je pense qu'on a  
11          essayé de vous faire une simulation visuelle, ça  
12          c'est ce qu'on voit... on voit la ligne, là, qui  
13          fait en sorte... et ça, là, ce que vous voyez, là,  
14          je veux dire le pont, c'est la route 329 qui s'en  
15          va vers Saint-Donat dans Lanaudière. Donc, la ligne  
16          traverse à cette hauteur-là.

17                   Donc, je veux dire, le promoteur ne nous a  
18          pas dit que le projet ne se fera pas, mais... mais  
19          qu'il voie les nouveaux impacts, il va peut-être  
20          bien dire : « On va commencer à regarder  
21          ailleurs », peut-être. Je ne suis pas sûr de rien,  
22          mais je voulais quand même le signaler.

23                   (16 h 13)

24                   Dans une portion un petit peu plus... si on  
25          continue le tracé, la ligne électrique... ça c'est

1 le lac... c'est quoi qui est à gauche, là? Bon.  
2 Bon, bon, bon. O.K. Comme vous pouvez le constater,  
3 là, toute la partie qui est un peu plus foncée, ça  
4 fait partie... c'est... ça fait partie du périmètre  
5 d'urbanisation de la Ville de Sainte-Agathe-des-  
6 Monts. Et où la ligne passe présentement avec des  
7 pilonnes de quarante mètres (40 m), là, elle passe,  
8 quand on sort de l'autoroute 15, à la sortie 86, on  
9 tombe direct dessus. Et, ça tombe dans un secteur  
10 d'activités commerciales intenses où sont  
11 situées... où est-ce qu'est... on va dire comme ça,  
12 où est-ce qu'il y a beaucoup de trafic, où est-ce  
13 que Walmart est situé, le McDonald's avec le Métro,  
14 le Tigre Géant, avec le Dollarama. Vous imaginez un  
15 peu tout le trafic qui se passe là-dedans. Alors,  
16 là, j'ai aussi un projet à cette intersection-là,  
17 qui est la route 117 et le chemin de la Rivière,  
18 même Hydro-Québec est venue monter la ligne  
19 existante pour permettre la construction d'une  
20 station-service. Donc, la ligne, elle passait de  
21 quarante (40) à cinquante et un mètres (51 m),  
22 Monsieur le Président, là où beaucoup de gens la  
23 voient.

24 À l'heure actuelle, elle est visible de la  
25 15, mais très peu, mais à cinquante et un mètres



1 (51 m), vous pouvez vous imaginer qu'on va la voir  
2 de loin.

3 Q. [238] Donc, ça conclut la présentation.

4 R. Je voudrais...

5 Q. [239] Oui, est-ce que vous... est-ce que vous  
6 avez...

7 R. ... je voudrais la conclure, Maître Lescop, en deux  
8 mots. Est-ce que vous me permettez?

9 Q. [240] Oui, tout à fait.

10 (16 h 15)

11 R. En dernier lieu, il est primordial de rappeler,  
12 Monsieur le Président, que la MRC des Laurentides a  
13 toujours adopté une attitude pacifique et  
14 participative dans le projet depuis les quatre  
15 dernières années, qu'elle en reconnaît le caractère  
16 essentiel et qu'elle ne tente pas de se dégager de  
17 sa participation à la mise en place de la ligne  
18 Grand-Brûlé puisqu'elle accepte le tracé proposé  
19 par Hydro-Québec qui prévoit cinquante-quatre pour  
20 cent (54 %) des pylônes sur son territoire.

21 Mais la MRC des Laurentides, la Ville de  
22 Mont-Tremblant, la Municipalité de Saint-Faustin-  
23 Lac-Carré et la Ville de Saint-Agathe-des-Monts ne  
24 peuvent accepter de se voir imposer le pire des  
25 scénarios, soit le tracé Paquin, à raison de

1 l'importance des impacts économiques humains et  
2 environnementaux qu'on a tenté de vous démontrer.

3 Merci.

4 Me RAPHAËL LESCOP :

5 Et donc, pour toutes ces raisons, la MRC des  
6 Laurentides demande à la Régie d'accorder à Hydro-  
7 Québec l'autorisation requise en vertu de l'article  
8 73 eu égard au tracé qu'elle propose plutôt que de  
9 faire droit à la proposition de Saint-Adolphe-  
10 d'Howard concernant le tracé 3 ou le tracé Paquin.

11 Merci beaucoup.

12 LE PRÉSIDENT :

13 D'accord. Merci, Maître Lescop. Écoutez, on va être  
14 rendu demain matin aux contre-interrogatoires. J'ai  
15 des temps ici qui m'ont été... qui nous ont été  
16 formulés. Je pense que la Municipalité de... Est-ce  
17 que les temps formulés, vingt-cinq (25) minutes  
18 pour la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard,  
19 trente (30) minutes pour Stratégies énergétiques,  
20 c'est des choses... Est-ce que c'est des choses qui  
21 tiennent encore?

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Monsieur le Président, je pense que, pour  
24 Saint-Adolphe, ça va être bon.

25

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Parfait. Maître Neuman?  
3 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
4 Pour SÉ-AQLPA, ce sera probablement moins. On va en  
5 discuter, mais ce sera probablement moins, mais  
6 sûrement pas plus.  
7 LE PRÉSIDENT :  
8 Merci, Maître Neuman.  
9 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
10 Merci.  
11 LE PRÉSIDENT :  
12 Donc, à quatre heures et quart (16 h 15), on va  
13 suspendre l'audience. Elle va reprendre demain  
14 matin à huit heures trente (8 h 30) avec le contre-  
15 interrogatoire de notre panel. Mesdames, messieurs,  
16 merci bien. Bonne soirée.  
17  
18 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE  
19  
20

1

2

3

4 SERMENT D'OFFICE

5

6 Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et CLAUDE  
7 MORIN, sténographes officiels, certifions sous  
8 notre serment d'office que les pages qui précèdent  
9 sont et contiennent la transcription fidèle et  
10 exacte des notes prises dans cette cause au moyen  
11 de la sténotypie et du sténomasque.

12

13 Le tout, conformément à la loi.

14 Et nous avons signé,

15

16

17 DANIELLE BERGERON, s.o.

18

19

20

21 CLAUDE MORIN, s.o.

22